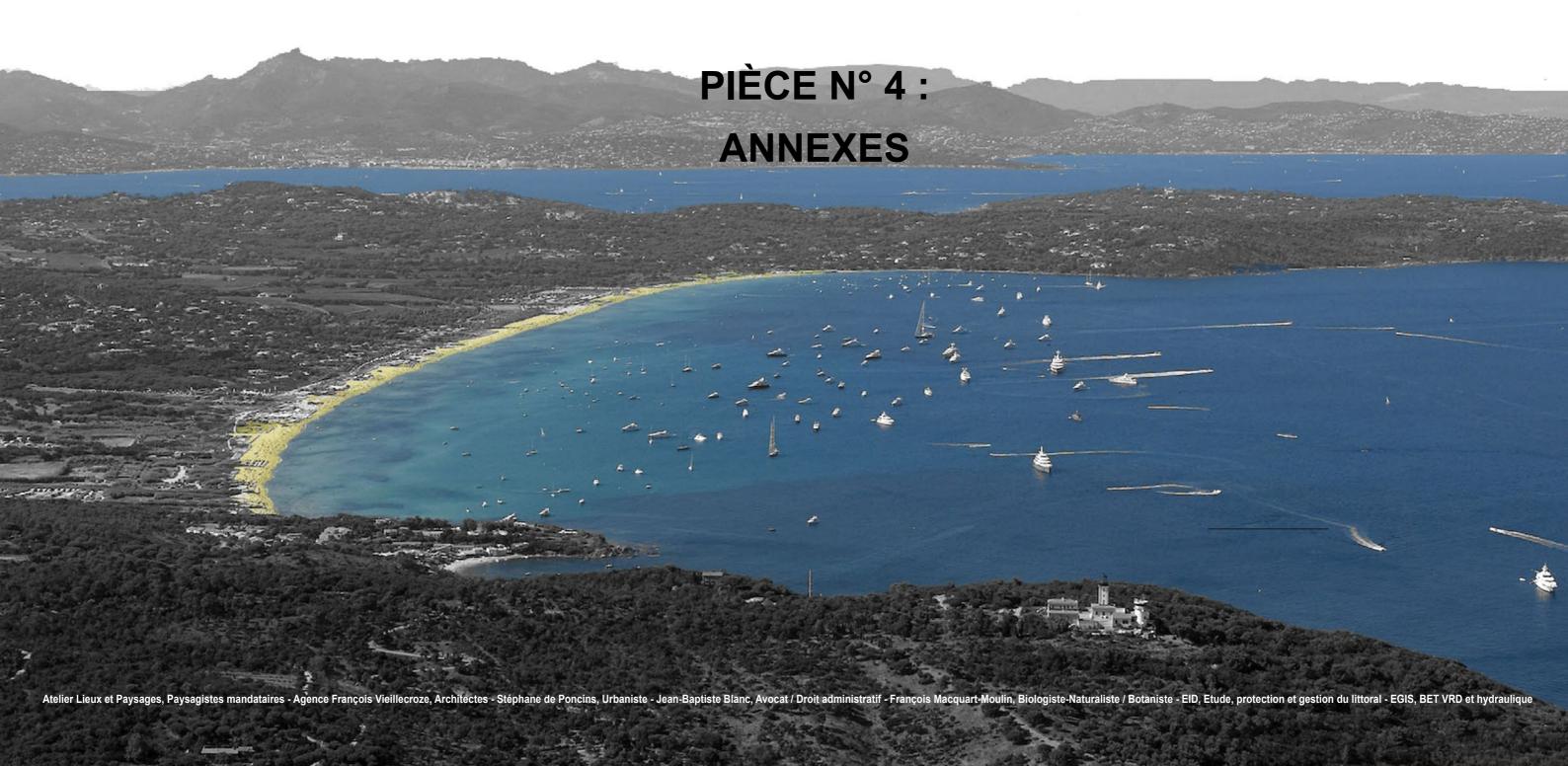
COMMUNE DE RAMATUELLE

SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA PLAGE DE PAMPELONNE



Sommaire des annexes

Annexe 1 : Les protections réglementaires et les inventaires	p 5
Annexe 2 : Les unités paysagères - Etat des lieux et diagnostic	p 22
Annexe 3 : Le cordon dunaire - Etat des lieux et diagnostic	p 29
Annexe 4 : Les espèces protégées - Herbier photographique	p 41
Annexe 5 : Le site de Pampelonne - un écosystème dynamique	p 51
Annexe 6 : Les établissements existant avant 1986 dans la bande des 100 mètres	p 59
Annexe 7 : L'accessibilité au Domaine Public Maritime (DPM) - Etat des lieux et diagnostic	p 97
Annexe 8 : Synthèse cartographique des enjeux par secteur	p 101
Annexe 9 : Illustrations - Les grands enjeux de l'implantation du bâti sur le DPM vis à vis du milieu naturel	p 109
Annexe 10 : Enquête auprès des gestionnaires d'établissements de plage et d'aires de stationnement	p 121
Annexe 11 : Exemples de restaurations de plages et de systèmes dunaires sur d'autres sites français	p 139
Annexe 12 : Le cordon dunaire de Pampelonne - relevés scientifiques anciens	p 147
Annexe 13 : Relevé topographique aérien de l'impact de l'épisode pluvieux à caractère de catastrophe	
naturelle de novembre 1993	p 152
Annexe 14 : Superposition du trait de côte de 2012 sur la photographie aérienne de 2008	p 154
Annexe 15 : Etat des lieux (cf document séparé)	

1. Les protections réglementaires et les inventaires

Les mesures de protections (Sites et zones Natura 2000)

Les inventaires (ZNIEFF)



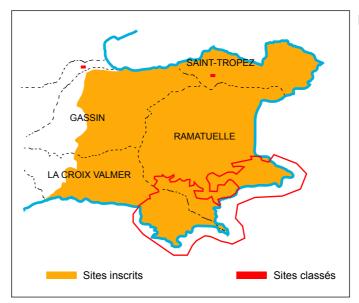
Les mesures de protection (sites et zones Natura 2000)

Sites

Aucun site classé ne concerne directement la plage de Pampelonne, cependant celle-ci jouxte le site classé des trois caps.

Au contraire, elle est concernée par le site inscrit qui englobe la totalité de la presqu'île de Saint-Tropez (arrêté du 12/01/1967).

L'inscription est une garantie minimale de protection. Elle impose aux maîtres d'ouvrage l'obligation d'informer l'administration 4 mois à l'avance de tout projet de travaux de nature à modifier l'état ou l'aspect du site. L'Architecte des Bâtiments de France émet un avis simple sur les projets de construction et les autres travaux et un avis conforme sur les projets de démolition.



Le site inscrit de la presqu'île de Saint Tropez.

Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 6

Sites Natura 2000

En juillet 2002, un premier site portant sur le Cap Lardier, le Cap Taillat et le Cap Camarat a fait l'objet d'une proposition à la commission européenne. En 2003, le périmètre proposé est devenu un Site d'Intérêt Communautaire (SIC), pour lequel l'élaboration d'un Document d'Objectifs (DOCOB) a été engagée suite à la création d'un comité de pilotage en 2006.

En février 2008, la France a proposé une extension du site d'ores et déjà codifié FR9301624 sous l'intitulé « Corniche varoise », intégrant le précédent périmètre des Caps Lardier, Taillat et Camarat.

En juin 2010, le DOCOB élaboré sur le site « Cap Lardier, Cap Taillat, Cap Camarat » a été approuvé le 1er juin 2010 par Arrêté du préfet du var, puis le 12 octobre 2010 par le Préfet maritime de Méditerranée.

Le 11 octobre 2010, un nouveau comité de pilotage est constitué par Arrêté du Préfet maritime pour le site « Corniche Varoise ».

Article 1

« Suite à l'extension du site Natura 2000 FR9301624 « Cap Lardier, Cap Taillat, Cap Camarat », désormais intitulé « Corniche varoise », un nouveau comité de pilotage est créé. » (Source : AP du 11/10/2010)

Lors du 1er comté de pilotage du site « Corniche varoise », l'Observatoire marin a été élu Opérateur du site pour la partie 3 caps, et opérateur du reste du site Corniche varoise auquel le DOCOB doit être étendu.

Ainsi, le site « Cap Lardier, Cap Taillat, Cap Camarat » étant intégré au site « Corniche varoise », il ne subsiste que ce dernier.

Site FR9301624 « Corniche varoise »

Résumé:

Ce vaste site marin présente une continuité terre-mer remarquable, sur un faciès essentiellement rocheux, et un très bon état de conservation à l'échelle de la façade méditerranéenne.

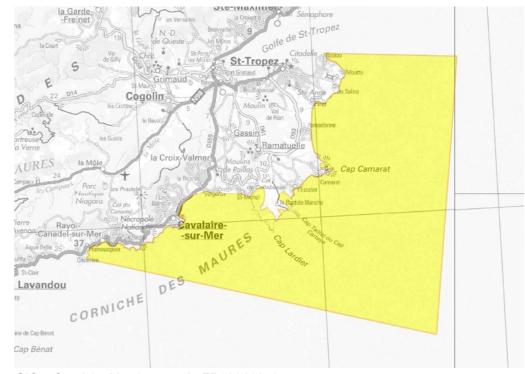
Partie marine (98 % du site):

Les paysages sous-marins sont très diversifiés (tombants, gros éboulis, tête de canyon). Les herbiers, en protégeant le littoral, favorisent le maintien des plages et des dunes. Ils se développent sur roches dures et substrats meubles,

Partie terrestre (2% du site):

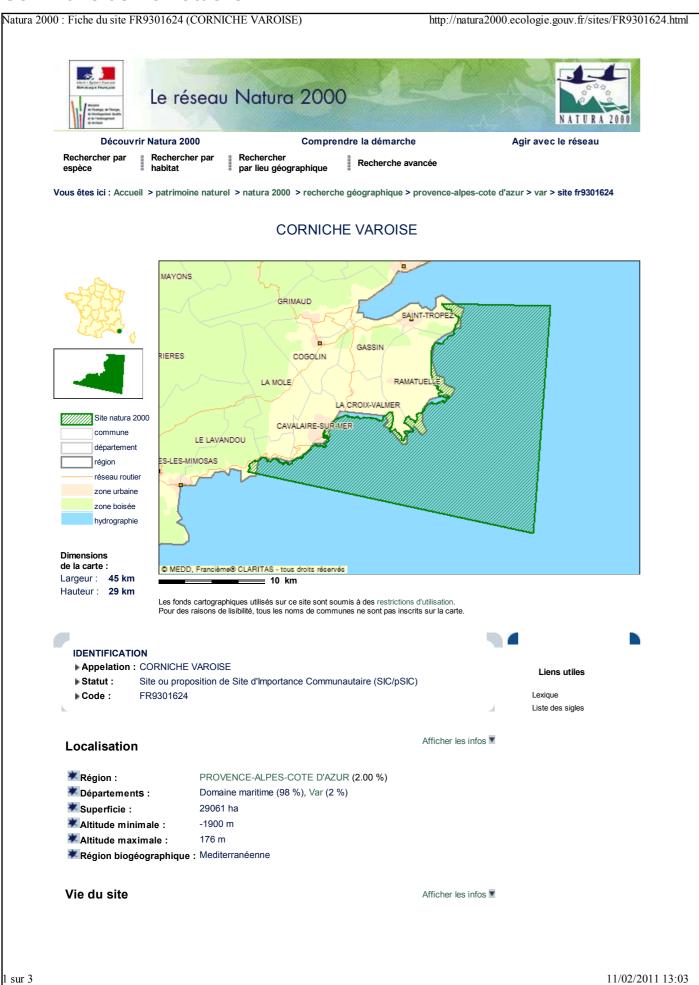
Cet ensemble naturel littoral très intéressant comporte sur rocher un faciès littoral de la chênaie pubescente, et par place la riche chênaie mixte de la presqu'île tropézienne

cf fiche d'information du site (source : DREAL PACA, 2008) pages 19 et 20



SIC « Corniche Varoise » code FR93016240

Commune de Ramatuelle



Annexes

http://natura2000.ecologie.gouv.fr/sites/FR9301624.html

▼ Mise à jour des données : 08/2008

Natura 2000 : Fiche du site FR9301624 (CORNICHE VAROISE)

▼Vie du site: Date de proposition comme SIC: 07/2003

Description du site

Afficher les infos ▼

Ce vaste site marin présente une continuité terre-mer remarquable, sur un faciès essentiellement rocheux, et un très bon état de conservation à l'échelle de la façade méditerranéenne.

Partie marine (98 % du site) :

Les paysages sous-marins sont très diversifiés (tombants, gros éboulis, tête de canyon). Les herbiers, en protégeant le littoral, favorisent le maintien des plages et des dunes. Ils se développent sur roches dures et substrats meubles, jusqu'à 36 m de profondeur. On note une grande richesse en concrétions coralligènes, en algues (Cystoseires, concrétions à Lithophyllum) et la présence ponctuelle de bancs de Maérl. Les secteurs profonds, qui s'étendent parfois au-delà de l'isobathe -1000 m comprennent des biocénoses particulières des vases terrigènes ou bathyales, ainsi que des faciès à vase compacte et des biocénoses originales à coraux d'eau froide (présence avérée dans le canyon (juin 2008)). Au niveau de la tête de canyon des Stoechades, la dynamique des masses d'eau favorise le renouvellement et l'apport de matière organique. La faune, benthique ou necto-benthique (poissons), y est en forte concentration et constitue une richesse pour l'ensemble du plateau continental au large de la corniche des Maures.

Plusieurs espèces de mammifères marins, dont le Grand dauphin (espèce la plus côtière) sont ainsi régulièrement observées dans cette zone.

Partie terrestre (2% du site) :

Cet ensemble naturel littoral très intéressant comporte sur rocher un faciès littoral de la chênaie pubescente, et par place la riche chênaie mixte de la presqu'île tropézienne (mélange des 3 espèces de chênes méditerranéens présents sur silice). On y trouve parmi les plus beaux groupements thermophiles de France (phryganes à Anthyllis barbe de Jupiter et Thymélée hirsute, mattoral à Palmier nain). Les formations psammophiles constituent de remarquables complexes.

Vaste site marin, comportant une fraction (2%) de côte rocheuse siliceuse.

Site présentant des recouvrements d'habitats :

1160 Grandes criques et baies peu profondes -> couvre 10 % de la superficie du site.

Composition du site :

Mer, Bras de Mer	98 %
Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
Galets, Falaises maritimes, Ilots	1 %

Habitats naturels présents

Afficher les infos ▼

	% couv.	SR ⁽¹⁾
Herbiers à Posidonia (Posidonion oceanicae)*	10 %	В
Récifs	5 %	С
Végétation annuelle des laissés de mer	1 %	С
Falaises avec végétation des côtes méditerranéennes avec Limonium spp. endémiques	1 %	В
Prés salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)	1 %	
Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae	1 %	В
Dunes avec pelouses du Malcolmietalia	1 %	В
Mares temporaires méditerranéennes *	1 %	С
Matorrals arborescents à Juniperus spp.	1 %	С
Taillis de Laurus nobilis	1 %	С
Fourrés thermoméditerranéens et prédésertiques	1 %	В
Phryganes ouest-méditerranéennes des sommets de falaises (Astralago- Plantaginetum subulatae)	1 %	В
Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique	1 %	С
Galeries et fourrés riverains méridionaux (Nerio-Tamaricetea et Securinegion tinctoriae)	1 %	
Forêts à Quercus suber	1 %	С

2 sur 3 11/02/2011 13:03

: Fiche du site FR9301624 (CORNICHE VAROISE)	http	p://natura2000.e	ecologie.gouv.fr/sites/FR930162
Pinèdes méditerranéennes de pins mésogéens endémiques	1 %	С	
Dunes mobiles embryonnaires	1 %	С	
Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine	1 %	С	
Replats boueux ou sableux exondés à marée basse	1 %		
Grottes marines submergées ou semi-submergées	1 %	В	
Grandes criques et baies peu profondes		С	
Espèces végétales et animales présentes	Affic	ner les infos 🔻	
Amphibiens et reptiles		PR ⁽²⁾	
Cistude d'Europe (Emys orbicularis)		PR ⁽⁻⁾ D	
Tortue d'Hermann (Testudo hermanni)		В	
Invertébrés		PR ⁽²⁾	
Damier de la Succise (Euphydryas aurinia)		D	
Ecaille chinée (Callimorpha quadripunctaria)*		D	
Grand capricorne (Cerambyx cerdo) Lucane cerf-volant (Lucanus cervus)		D D	
Mammifères		PR ⁽²⁾	
Grand Dauphin (Tursiops truncatus)	Etape migratoire.		
Minioptère de Schreibers (Miniopterus schreibersii)	Etape migratoire.		
Petit Rhinolophe (Rhinolophus hipposideros) Vespertilion à oreilles échancrées (Myotis emarginatus)	Etape migratoire. Etape migratoire.		
 (1) Superficie relative: superficie du site couverte par le type d'habitat na couverte par ce type d'habitat naturel sur le territoire national (en %). A (15 à 100%); B=site très important pour cet habitat (2 à 15%); C=site ir (inférieur à 2%). (2) Population relative: taille et densité de la population de l'espèce prés populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarqua B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site imp	=site remarquable pour ce nportant pour cet habitat ente sur le site par rappor ble pour cette espèce (15	t habitat t aux à 100%);	
D=espèce présente mais non significative. *Habitats ou espèces prioritaires (en gras) : habitats ou espèces en da			
européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union e particulière.	européenne porte une resp	onsabilité	
Le ministère de l'écologie et du développement durable alimente ce service pour re sur la contribution française à la constitution du réseau Natura 2000. Les informatie simplifié de celles transmises à la Commission européenne au 31 octobre 2009. Le ci-dessus est celui transmis à la Commission européenne. En revanche, le fond ce doit être considéré comme schématique.	ons contenues dans cette page e contour du site représenté s	e sont un extrait ur la carte	
		haut de page	
© Ministère de l'écologie et du développement durable	a prop	os des cookies Dro	it d'usage des fonds cartographiques
• ministrate de l'educige et du déteroppe ment du date	a prop	oo deo ooonico 🔓 Dio	it d dadge dee fortide outlographiques

3 sur 3 11/02/2011 13:03

Les inventaires (ZNIEFF)

Zones Naturelles d'intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF)

ZNIEFF de type I n°83-100-164 «cap Lardier, cap Taillat, cap Camarat»

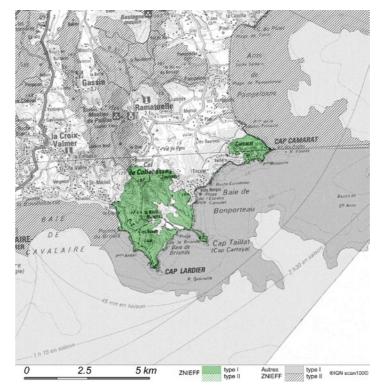
Résumé :

Ensemble naturel littoral très intéressant et pratiquement exempt d'artificialisation, la zone présente une succession de petites criques, de rochers et de falaises offrant de nombreux microbiotopes sableux. Plus vers l'intérieur, on rencontre des massifs forestiers dominés par le Chêne vert, le Chêne liège ou le Chêne pubescent, ainsi que les faciès de dégradation de ces formations.

Il faut noter la richesse particulière des groupements littoraux thermophiles ou halophiles dans lesquels l'on rencontre de nombreuses espèces rares.

La zone des trois caps comporte un réel intérêt sur le plan faunistique puisque 15 espèces animales patrimoniales s'y rencontrent dont 6 espèces déterminantes (source DREAL PACA).

cf fiche d'information de la ZNIEFF (source : DREAL PACA, 01/01/2003) pages 7 et 8



ZNIEFF de type I n°83-100-164 «cap Lardier, cap Taillat, cap Camarat»

irection régionale de l'Environnemer

Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes Côte d'Azur ZNIEFF actualisées

Programme cadre et validation nationale Ministère chargé de l'Environnement Muséum National d'Histoire Naturelle

Réalisation par le Comité de pilotage régional Animateurs : DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP-COM - I FMI

Provence

Alpes Validation scientifique régionale : CSRPN Côte d'Azur

Code régional Nom Type

ZNIEFF N° 83-100-164 CAPS LARDIER, TAILLAT ET CAMARAT Zone terrestre de type

Région

Nom du (des) rédacteur(s) : Année de description: 01/01/1988 Actualisation de l'inventaire 1988

Stéphane BELTRA Henri MICHAUD TCHIKLADZE T.

Année de mise à jour : 01/01/2003 Evolution de zone

DONNEES GENERALES

Localisation administrative:

83048 La Croix-Valmer Commune(s) concernée(s):

83101 Ramatuelle

Département concerné : VAR

Altitude minimum (m): 0 Altitude maximum (m): 202 Superficie (Ha):

COMMENTAIRES GENERAUX

Commentaire général

Ensemble naturel littoral très intéressant et pratiquement exempt d'artificialisation. La zone présente une succession de petites criques, de rochers et de falaises offrant de nombreux microbiotopes sableux. Plus vers l'intérieur, on rencontre des massifs forestiers dominés par le Chêne vert, le Chêne liège ou le Chêne pubescent, ainsi que les faciès de dégradation de ces

Flore et habitats naturels

Il faut noter la richesse particulière des groupements littoraux thermophiles ou halophiles dans lesguels l'on rencontre de nombreuses espèces rares : fourrés à Lentisque et Myrte, formations à Euphorbes arborescentes ou à Barbe de Jupiter, matorral à Palmiers nains (ces formations souvent intriquées) groupements à Armeria praecox, Allium chamaemoly, Isoetes duriaei, Isoetes hystrix (toujours présent ?) et Serapias. Certaines espèces citées naguères ont peu de chance d'avoir jamais été présentes, et semblent correspondre à des erreurs : Crepis suffreniana, Convolvulus lineatus, Lavatera maritima ou L. punctata par exemple.

Faune

La zone des trois caps comporte un réel intérêt sur le plan faunistique puisque 15 espèces animales patrimoniales s'y rencontrent dont 6 espèces déterminantes.

Les rivages de la zone sont fréquentés par le Grand Dauphin ou Tursiops. Un couple de Faucon pèlerin s'y reproduit tout comme également au moins 4 couples de Monticole bleu ainsi que des colonies de Martinet pâle. Le reste de l'avifaune patrimoniale est représentée par le Circaète Jean-le-blanc, le Faucon hobereau, le Petit-duc scops et la Pie-grièche méridionale.

Les Insectes d'intérêt patrimonial sont représentées par des espèces d'affinité méditerranéenne comme l'Alexanor (Papilio alexanor), espèce déterminante et vulnérable de Lépidoptères Papilionidés, des terrains ouverts et caillouteux des régions accidentées et ensoleillées entre 100 et 1 500 m d'altitude, où sa chenille se nourrit d'Ombellifères (Opopanax chironium et Ptychotis saxifraga), qui est en limite d'aire en région P.A.C.A. et qui est protégée au niveau européen, l'Apollon (Parnassius apollo), espèce montagnarde remarquable et en régression de Lépidoptères Papilionidés, relicte de l'ère tertiaire ayant survécu à la dernière glaciation européenne, protégée au niveau européen, habitant les rocailles, pelouses et éboulis, surtout sur substrat calcaire, riches en Crassulacées, dont se nourrit sa chenille, l'Ephippiqère provençale (Ephippiqer provincialis), espèce déterminante d'Orthoptères Tettigoniidés Ephippigérinés, méditerranéenne et thermophile, endémique des départements du Var et des Bouches-du-Rhône où elle peut être localement abondante dans les maquis, cultures, vignes et lisières forestières, la spectaculaire Magicienne dentelée ou Saga aux longues pattes (Saga pedo), espèce déterminante d'Orthoptères Tettigoniidés Saginés, de répartition ponto-méditerranéenne et d'affinité méridionale, protégée au niveau européen, entomophage et se

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique. Faunistique et Floristique (actualisées) de Proyence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA

Date de création du document: Juillet 2008

Page 1 sur 4

ZNIEFF N° 83-100-164 CAPS LARDIER, TAILLAT ET CAMARAT

Zone terrestre de type I

nourrissant principalement de sauterelles et criquets, habitant les pelouses, friches, garrigues, vignes, fruticées claires, et prairies mésophiles, et le Jason de l'Arbousier ou Pacha à deux queues (Charaxes jasius), encore appelé Nymphale de l'Arbousier, Lépidoptère Nymphalidé Charaxiné remarquable d'affinité méridionale, voire même tropicale (Afrique), des garrigues, maquis arborés, forêts et jardins.

CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

Critères:

- 2 Répartition et agencement des habitats
- Répartition des espèces (faune, flore)
- Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires:

La limite Nord de cette ZNIEFF suit à distance la limite des habitations, ainsi que les contreforts du relief des caps. Entre le cap Camarat, et les deux autres caps, seul le linéaire côtier est conservé, le reste étant jugé beaucoup trop mité

CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

- Phanérogames
- 20 Faunistique
- 10 Ecologique
- 35 Ptéridophytes

LIEN AVEC D'AUTRES ZONES INVENTORIEES

- En cours d'actualisation.
- L'information est disponible par la cartographie interactive sur le site de la DIREN PACA www.paca.ecologie.gouv.fr

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES D'INFORMATION

- AUBERT G, BARBERO M. & LOISEL R. 1971. Les Callunaies dans le sud-est de la France et le nord-ouest de l'Italie. Bull. Soc. Bot. Fr. 118, 679-700
- BARBERO M. & LOISEL R. 1971. Contribution à l'étude des pelouses à Brome méditerranéennes et méditerranéo-montagnardes. Anales Inst. Bot. A. J. Cavanilles 28, 91-166.
- BARBERO M. 1967. L'Isoetion des Maures groupements mésophiles étude du milieu. Ann. Fac. Sc Marseille 39, 25-37.
- CAMUS E. G & CAMUS A. 1912. Florule de Saint-Tropez et de ses environs immédiats, Librairie Paul Lechevalier, Paris, 38 p.
- COMITE SCIENTIFIQUE DU PARC DU QUEYRAS (1985), Etude pluridisciplinaire sur la vallée de Valpreveyre (étude géomorphologique, botanique et phytosociologique, paysagère, de fréquentation et entomologique).
- HIBON G. 1919. Une excursion botanique aux caps Lardier et Taillat (Var). Bull. Soc. Bot. Fr. 66, 62-65.
- LAVAGNE A. & MOUTTE P. 1974. Feuille de Saint-Tropez Q23 au 1/100000e . Bull. Carte Végét. Provence & Alpes Sud I, 3-43.
- LAVAGNE A. 1985. Territoires acquis par le Conservatoire du Littoral Etude du milieu naturel. Flore phytosociologie carte de végétation. Aire du Cap Camarat-Nord. Parc National de Port-Cros.
- LAVAGNE A. 1995. Contribution à la connaissance de la flore du département du Var. Bull. Soc. linn. Provence 46, 119-149.
- LAVAGNE A., MOUTTE P. & WEISS H. 1974. Répartition et signification des stations à Euphorbia dendroides L. entre Toulon et l'embouchure du Var, Bull. Mus. Hist. Nat. Marseille, 34, 251 -265.
- MEDAIL F. & QUEZEL P. 1996. Signification climatique et phytoécologique de la redécouverte en France méditerranéenne de Chamaerops humilis L. (Palmae). C. R. Acad. Sc. Paris 319, 139-145.
- MOLINIER RE. 1951-52. Additions à la flore du Var. Ann. Soc. Sc. nat. Toulon & Var 4. 10-28.
- MORET J. & GUERN M. 1994. Étude d'espèces en voie de disparition en vue de leur protection par le Parc National de Port-Cros et de leur conservation par le Conservatoire de Botanique de Porquerolles : le genre Romulea en France. Muséum National d'Histoire Naturelle, Parc National de Port-Cros, Conservatoire Botanique de Porquerolles.
- NOUGARET R.; 2000 Préliminaires à l'élaboration du plan de gestion du site du Cap Taillat (Croix-Valmer et Ramatuelle, Var). Mémoire de D.E.S.S. « Ecosystèmes Méditerranéens Littoraux ». Université de Corse. Faculté des Sciences et Techniques Pascal Paoli. Rapport du C.E.E.P. pour le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres. 79 p.

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA :

ate de création du document: Juillet 2008

Page 2 sur 4

Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 11

ZNIEFF N° 83-100-164	CAPS LARDIER, TAILLAT ET CAMARAT	Zone terrestre de type
----------------------	----------------------------------	------------------------

MILIEU(X)	DETERMINANT(S)
Code	Libellé du milieu
18-22	Communautés méditerranéennes de falaises (Crithmo-Limonietalia R. Mol. 1934), groupements provenço-languedociens (Crithmo-Limonion Re. Mol. 1934) : Armerio praecocis-Helichrysetum stoechadis Re. Mol. 1954
22-3411	Communautés amphibies méditerranéennes d'espèces naines (Isoetion Br. Bl. 1931) à Isoetes durieui et Isoetes hystrix : Is durieui-Nasturtietum (=Sisymbrelletum) asperum Barbero 1965
22-344	Pelouses à Serapias (Serapion Aubert & Loisel 1971) : Serapio-Oenanthetum lachenalii Barbero 1967
22-344	Pelouses à Serapias (Serapion Aubert & Loisel 1971) : Oenantho lachenalii-Caricetum chaetophyllae (divisae) Aubert & Loi. 1971 (dont le grpt à Allium chamaemoly et Romulea div. sp.)
32-22	Matorrals à Euphorbia dendroides : Groupements rupestres à Euphorbia dendroides
32-24	Matorrals à Chamaerops humilis : Formations très fragmentaires
33-12	Phryganes de Provence cristalline à Anthyllis barba-jovis et Thymelaea hirsuta : Anthyllido-Thymelaetum hirsutae Re. Mol.
44-8131	Forêts, brousses et galeries à Tamarix ouest-méditerranéens (Tamaricion africanae Br. Bl. & Ó. de Bolós 1957) : Rubo iner Nerietum oleandri O. de Bolós 1956 tamaricetosum gallicae Loisel 1976, variante à Tamarix africana

MILIEU(X) REMARQUABLE(S)

Code	Libellé du milieu
15-72	Fourrés halonitrophiles méditerranéens (Salsolo-Peganion Br.Bl. & O. de Bolós 1954) : Association à Lavatera arborea et Lavatera cretica Braun-Blanquet et Molinier 1935
16-227	Formations annuelles sur sables fins (Tuberarion guttatae Br. Bl. 1931): Trifolietum cherlero-bocconii Aubert et Loisel 1971
42-833	Forêts de Pin pignon de Provence sur dolomies
45-12	Formations à Olivier, Caroubier et Lentisque : Myrto-Lentiscetum (Mol. 1934 em. O de Bolós 1962) em. Rivas-Martinez 1974
45-312	Forêts mésoméditerranéennes de Chêne vert (Quercion ilicis), catalano-provençales de "basse-altitude" : Arisaro-Quercetum ilicis Barbéro & Loisel 1983

ESPECE(S) DETERMINANTE(S)

Orthoptères Sa Lépidoptères Pa	ohippiger provincialis aga pedo apilio alexanor	Reproduction certaine ou probable Reproduction certaine ou probable				
Lépidoptères Pa	<u> </u>	Penroduction certains ou probable				1992
	apilio alexanor	reproduction certaine ou probable			1993	1999
Rentiles Te		Reproduction certaine ou probable				1991
Replies	estudo hermanni	Reproduction certaine ou probable	Population dispersée		1993	2001
Oiseaux Fa	alco peregrinus	Reproduction certaine ou probable		2	1996	1999
Mammifères Tu	ursiops truncatus	Passage, migration		20	1994	1999
Lycopodophytes Iso (lycopodes, sélaginelles et isoètes)	oëtes duriaei					Récent
Lycopodophytes Iso (lycopodes, sélaginelles et isoètes)	oëtes histrix					Non daté
Filicinophytes Op (fougères)	phioglossum lusitanicum					Non daté
Monocotylédones All	lium chamaemoly					Récent
Monocotylédones Ca	arex olbiensis					Non daté
Monocotylédones Ch	hamaerops humilis	Espèce naturalisée, subspontanée				Récent
Monocotylédones Ely	lytrigia elongata subsp. elongata					Non daté
Monocotylédones Im	nperata cylindrica					Non daté
Monocotylédones Or	rchis laxiflora subsp. laxiflora					Non daté
Monocotylédones Pa	ancratium maritimum					Récent
Monocotylédones Pa	anicum repens					Récent
Monocotylédones Ro	omulea columnae					Récent
Monocotylédones Ro	omulea rollii					Récent
Dicotylédones An	nthyllis barba-jovis					Récent
Dicotylédones Bis	serrula pelecinus					Récent
Dicotylédones Ch	haetonychia cymosa					Non daté
Dicotylédones Cio	icendia filiformis					Non daté

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document: Juillet 2008

Page 3 sur 4

ZNIEFF N° 83-1	100-164	CAPS LARDIER, TAILLA	FET CAMARAT		Zone terres	tre de	type I
Dicotylédones	Corrigi telephi	iola telephiifolia subsp. iifolia					Non da
Dicotylédones	Crepis	suffreniana subsp. suffreniana	Espèce endémique large				Non da
Dicotylédones	Crucia	nella maritima					Récer
Dicotylédones	Echino	pphora spinosa					Récer
Dicotylédones	Eryngi	um maritimum					Récer
Dicotylédones	Eupho	rbia peplis					Non da
Dicotylédones	Galium	n setaceum subsp. setaceum					Récen
Dicotylédones	Galium	n verrucosum					Récen
Dicotylédones	Genist	a linifolia subsp. linifolia					Non da
Dicotylédones	Kickxia commi	a commutata subsp. utata					Récen
Dicotylédones	Lavate	era punctata					Non da
Dicotylédones	Otanth	nus maritimus					1995
Dicotylédones	Silene	nicaensis					Non da
Dicotylédones	Tamar	ix africana					Récer
Dicotylédones	Thyme	elaea hirsuta					Récer
Dicotylédones	Trifoliu	ım bocconei					Non da
Dicotylédones	Trifoliu	ım ligusticum					Récer
Dicotylédones	Vitex a	agnus-castus					Récer
ESPECE(S) RE	MARQUA	ABLE(S)					
Groupe taxonomique	Libell	lé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance quantitativ		
Lépidoptères	Charax	xes jasius	Reproduction certaine ou probable			1991	2000
Reptiles	Lacerta	a lepida	Reproduction certaine ou probable			1990	2000
Oiseaux	Apus p	pallidus	Reproduction certaine ou probable		2	1993	1999
Oiseaux		tus gallicus	Passage, migration		2	1992	2000
Oiseaux	Falco s	subbuteo	Reproduction certaine ou probable				2000

Lepidopicies	Orialaxes jasius	Reproduction certains of probable		1331	2000
Reptiles	Lacerta lepida	Reproduction certaine ou probable		1990	2000
Oiseaux	Apus pallidus	Reproduction certaine ou probable	2	1993	1999
Oiseaux	Circaetus gallicus	Passage, migration	2	1992	2000
Oiseaux	Falco subbuteo	Reproduction certaine ou probable			2000
Oiseaux	Lanius meridionalis	Reproduction certaine ou probable			2000
Oiseaux	Monticola solitarius	Reproduction certaine ou probable	8	1990	2000
Oiseaux	Otus scops	Reproduction certaine ou probable	2	1990	1991
Mammifères	Tadarida teniotis	Reproduction certaine ou probable		1990	1991
Monocotylédones	Carex punctata				Non daté
Monocotylédones	Serapias neglecta	Espèce endémique large			Récent
Dicotylédones	Convolvulus lineatus				Non daté
Dicotylédones	Lavatera maritima				Non daté
Dicotylédones	Limonium pseudominutum	Espèce endémique française			Non daté
Dicotylédones	Myosotis pusilla				Non daté
Dicotylédones	Senecio leucanthemifolius				Non daté

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document: Juillet 2008

Page 4 sur 4

Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 12

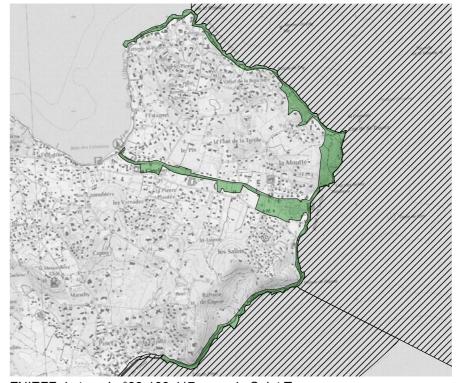
ZNIEFF de type I n°83-100-117 «Cap de Saint Tropez»

Résumé :

Zone linéaire suivant le liseré côtier du Cap de Saint-Tropez et présentant une alternance de caps, criques sableuses ou rocheuses, falaises escarpées et petits ravins où coulent des ruisseaux intermittents, prairies de fauches entre les salins et les Canebiers. Zone rocheuse en gneiss migmatique, et à l'arrière de la plage, sols salins autour du petit étang saumâtre.

Ce secteur, dominé par des formations oléolentisques, est très intéressant par ses groupements littoraux et par quelques groupements des milieux humides temporaires. On y retrouve des espèces fort rares ayant disparu ou fortement régressé sur le littoral par ailleurs.

cf fiche d'information de la ZNIEFF (source : DREAL PACA, 01/01/2003) pages 10 et 11



ZNIEFF de type I n°83-100-117 «cap de Saint Tropez»



Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes Côte d'Azur ZNIEFF actualisées

Programme cadre et validation nationale
Ministère chargé de l'Environnement
Ministère chargé de l'Environnement
Animateurs : DIREN - CONSEIL REGIONAL

Animateurs : DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP-COM - LEML Validation scientifique régionale : CSRPN Provence Alpes Côte d'Azur

Région

Code régional Nom Type

ZNIEFF N° 83-100-117 CAP DE SAINT-TROPEZ Zone terrestre de type I

Nom du (des) rédacteur(s) : Année de description : 01/01/1988 Actualisation de l'inventaire 1988 :

Henri MICHAUD Année de mise à jour : 01/01/2003 Evolution de zone

Muséum National d'Histoire Naturelle

TCHIKLADZE T.

DONNEES GENERALES

Localisation administrative :

Commune(s) concernée(s): 83101 Ramatuelle 83119 Saint-Tropez

Département concerné : VAR

Altitude minimum (m): 0 Altitude maximum (m): 51 Superficie (Ha): 58.4

COMMENTAIRES GENERAUX

Commentaire général

Zone linéaire suivant le liseré côtier du Cap de Saint-Tropez et présentant une alternance de caps, criques sableuses ou rocheuses, falaises escarpées et petits ravins où coulent des ruisseaux intermittents, prairies de fauches entre les salins et les Canebiers. Zone rocheuse en gneiss migmatique, et à l'arrière de la plage, sols salins autour du petit étang saumâtre.

Flore et habitats naturels

Ce secteur, dominé par les formations à oléolentisque, est très intéressant par ses groupements littoraux, et par quelques groupements des milieux humides temporaires. C'est ici que se fait le passage de la formation occidentale à Limonium pseudominutum (Cap Saint-Tropez) à celle orientale à Limonium cordatum (Capon). On y retrouve des espèces fort rares ayant disparues ou fortement régressées sur le littoral par ailleurs : zones à Armeria, à Romulées, dont l'endémique R. arnaudii, des débouché de cours d'eau temporaires à Gatillier, des sables à Imperata cylindrica, à Euphorbe peplis, à Souchet égyptien (Cyperus capitatus). Pour ce dernier, il s'agit très probablement du dernier peuplement connu en Provence. Entre les deux plages du Canebiers et des Salins s'observent des zones inondables à Crypsis (Etang des Salins), des prairies de fauche pâturées par les moutons et délimitées par un réseau de fossés à flore riche : Nivéole (Leucojum aestivum subsp. pulchellum), Renoncule à feuilles d'Ophioglosse

CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

Critères :

- 2 Répartition et agencement des habitats
- 4 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage
- 1 Répartition des espèces (faune, flore)

${\bf Commentaires:}$

La ZNIEFF n'englobe que le linéaire côtier, qui est la seule partie préservée, auquel s'ajoute l'enclave des salins et les prairies et fossés de la plaine qui s'étend vers la plage des Canebiers.

CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

10 Ecologique

36 Phanérogames

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA: www.paca.ecologie.gouv.

Date de création du document: Juillet 2008

Page 1 sur 4

ZNIEFF N° 83-100-117 | CAP DE SAINT-TROPEZ

Zone terrestre de type I

LIEN AVEC D'AUTRES ZONES INVENTORIEES

- En cours d'actualisation
- L'information est disponible par la cartographie interactive sur le site de la DIREN PACA www.paca.ecologie.gouv.fr

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES D'INFORMATION

- CAMUS E. G & CAMUS A. 1912. Florule de Saint-Tropez et de ses environs immédiats, Librairie Paul Lechevalier, Paris, 38 p.
- COMITE SCIENTIFIQUE DU PARC DU QUEYRAS (1985), Etude pluridisciplinaire sur la vallée de Valpreveyre (étude géomorphologique, botanique et phytosociologique, paysagère, de fréquentation et entomologique).
- HIBON G. 1916-1918. Additions à la florule de Saint-Tropez (Var). Bull. Soc. Bot. Fr. 63-65, 207-210.
- JAHANDIEZ E. 1922. Additions à la flore du Var. Première partie. Plantes nouvelles, rares ou peu observées. Ann. Soc. Hist. Nat. Toulon 7, 36-74.
- LAVAGNE A. & MOUTTE P. 1974. Feuille de Saint-Tropez Q23 au 1/100000e . Bull. Carte Végét. Provence & Alpes Sud I, 3-43.
- LAVAGNE A. 1995. Contribution à la connaissance de la flore du département du Var. Bull. Soc. linn. Provence 46, 119-149.
- MOLINIER RE. & MERCURIN L. 1957. Nouvelles additions à la flore du département du Var. Ann. Soc. Sc. nat. Toulon & Var 9, 74-83.
- MOLINIER RE. 1954. Observations sur la végétation de la zone littorale en Provence. Vegetatio 5-6, 257-267.
- MORET J. & GUERN M. 1994. Étude d'espèces en voie de disparition en vue de leur protection par le Parc National de Port-Cros et de leur conservation par le Conservatoire de Botanique de Porquerolles : le genre Romulea en France. Muséum National d'Histoire Naturelle, Parc National de Port-Cros, Conservatoire Botanique de Porquerolles.
- MORET J., GUERN M., BAUDOIN R. & BAUDIERE A. 2000. Etude phénétique du genre Romulea (Iridaceae) en France. Le Monde des Plantes 468, 24-30.
- TERRE J. (s.d.). Herbier déposé aux Herbiers de l'Institut Botanique de Montpellier (MPU).

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA: www.paca.ecologie.gouv.it/

Date de création du document: Juillet 2008

Page 2 sur 4

ZNIEFF N° 83-100-117	CAP DE SAINT-TROPEZ	Zone terrestre de type I
ZNIEFF N° 83-100-117	CAP DE SAINT-TROPEZ	Zone terrestre de type

MILIEU(X)	DETERM	INANT(S
-----------	--------	---------

Code	Libellé du milieu
16-223	Dunes grises méditerranéennes : Crucianelletum maritimae Br. Bl. (1921) 1933
18-22	Communautés méditerranéennes de falaises (Crithmo-Limonietalia R. Mol. 1934), groupements provenço-languedociens (Crithmo-Limonion Re. Mol. 1934) : Crithmo-Limonietum cordati Lapraz 1979
18-22	Communautés méditerranéennes de falaises (Crithmo-Limonietalia R. Mol. 1934), groupements provenço-languedociens (Crithmo-Limonion Re. Mol. 1934) : Armerio praecocis-Helichrysetum stoechadis Re. Mol. 1954
22-3411	Communautés amphibies méditerranéennes d'espèces naines (Isoetion Br. Bl. 1931) à Isoetes durieui et Isoetes hystrix : Isoete durieui-Nasturtietum (=Sisymbrelletum) asperum Barbero 1965
22-343	Communautés amphibies halonitrophiles (Heleochloion Br. Bl. 1952) : Groupement à Crypsis aculeata Loisel 1976
23-211	Formations à Ruppia, Zannichellia et Najas (Ruppion maritimae Br. Bl. 1931)
45-12	Formations à Olivier, Caroubier et Lentisque : bois de Caroubier

MILIEU(X) REMARQUABLE(S)

Code	Libellé du milieu
15-21	Pelouses pionnières dominées par Spartina pl. sp. : Groupement à Spartina versicolor Gamisans 1991 (Spartino-Juncetum maritimi O. de Bolós 1962)
18-22	Communautés méditerranéennes de falaises (Crithmo-Limonietalia R. Mol. 1934), groupements provenço-languedociens (Crithmo-Limonion Re. Mol. 1934) : Frankenio-Camphorosmetum monspeliacae Re. Mol. 1934
38-22	Pelouses de fauche de basse altitude. Formations typiques médio-européennes : Gaudinio-Arrhenatheretum elatioris Br. Bl. 1931 narcissetosum Br. Bl. 1952

ESPECE(S) DETERMINANTE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance quantitative		
Lycopodophytes (lycopodes, sélaginelles et isoètes)	Isoëtes duriaei					2000
Monocotylédones	Allium chamaemoly					Non daté
Monocotylédones	Arundo plinii					Non daté
Monocotylédones	Chamaerops humilis	Espèce naturalisée, subspontanée				2000
Monocotylédones	Crypsis aculeata			1	915	1917
Monocotylédones	Cutandia maritima					Non daté
Monocotylédones	Imperata cylindrica					2003
Monocotylédones	Leucojum aestivum subsp. pulchellum			1	951	1957
Monocotylédones	Pancratium maritimum					2000
Monocotylédones	Panicum repens					2000
Monocotylédones	Romulea arnaudii	Espèce endémique française		1	994	2000
Monocotylédones	Romulea columnae					2000
Monocotylédones	Romulea rollii					2000
Monocotylédones	Triglochin bulbosum subsp. barrelieri					Non daté
Dicotylédones	Anthyllis barba-jovis					Non daté
Dicotylédones	Brassica montana					Non daté
Dicotylédones	Calystegia soldanella					2004
Dicotylédones	Crucianella maritima					2003
Dicotylédones	Eryngium maritimum					2004
Dicotylédones	Euphorbia peplis					1993
Dicotylédones	Malcolmia ramosissima					Non daté
Dicotylédones	Oenanthe globulosa subsp. globulosa					Non daté
Dicotylédones	Otanthus maritimus					Non daté
Dicotylédones	Polygonum robertii					Non daté
Dicotylédones	Ranunculus ophioglossifolius					2000
Dicotylédones	Scrophularia ramosissima					Non daté
Dicotylédones	Silene nicaensis					2000
Dicotylédones	Stachys maritima					Non daté

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document: Juillet 2008

Page 3 sur 4

ZNIEFF N° 83-10	NIEFF N° 83-100-117 CAP DE SAINT-TROPEZ					
Dicotylédones	Tamarix africana					2000
Dicotylédones	Thymelaea hirsuta				-	Von daté
Dicotylédones	Vitex agnus-castus					2003
ESPECE(S) REM	IARQUABLE(S)					
Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance quantitative	1ère Obs.	Obs. récente
Monocotylédones	Cyperus capitatus			1	1993	1994
Dicotylédones	Limonium cordatum	Espèce endémique large				2003
Dicotylédones	Limonium pseudominutum	Espèce endémique française				2000

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA: www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document: Juillet 2008

Page 4 sur 4

ZNIEFF de type II n°83-104-100 «Plage de Pampelonne»

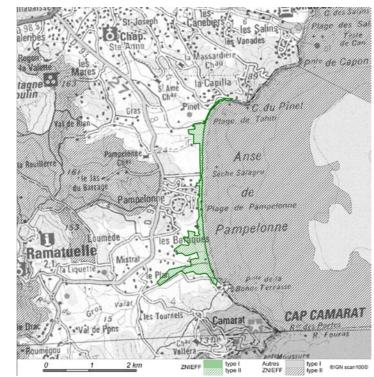
Plage de sable constituant un des derniers cordons sableux qui, bien que dégradé, présente encore un ensemble d'éléments floristiques très intéressants.

Malgré les fortes pressions (piétinement) dont ils font l'objet, les groupements littoraux présentent encore quelques lambeaux d'une zonation autrefois fort riche.

Les espèces qui subsistent sont pour la plupart en voie de raréfaction accélérée sur tout le littoral provençal (exemple : Cordon à Oyat (Ammophiletum) avec Calystega soldanella, ...).

Plus à l'intérieur un groupement littoral d'affinités nord-africaine et limité en France à la seule côte des Maures et de l'Esterel (Malcomietum parviflorae) avec Malcomia parviflora, Silene nicaensis, Corrigiala telephiifolia. La zone présente aussi un intérêt géologique de par la présence de sols sodiques à structure non dégradée sur alluvions marines sableuses (source DREAL PACA).

cf fiche d'information de la ZNIEFF (source : DREAL PACA, 01/01/2003) pages 13 et 14



ZNIEFF de type II n°83-104-100 «Plage de Pampelonne»



Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes Côte d'Azur ZNIEFF actualisées

Programme cadre et validation nationale

Ministère chargé de l'Environnement
Muséum National d'Histoire Naturelle

Réalisation par le Comité de pilotage régional

Animateurs : DIREN - CONSEIL REGIONAL
Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP-

Validation scientifique régionale : CSRPN



Région

Code régional Nom Type

ZNIEFF N° 83-104-100 PLAGE DE PAMPELONNE

Zone terrestre de type II

Nom du (des) rédacteur(s) : Année de description : 01/01/1988 Actualisation de l'inventaire 1988 :

Henri MICHAUD TCHIKLADZE T.

ICHAUD Année de mise à jour : 01/01/2003 Evolution de zo ADZE T.

DONNEES GENERALES

Localisation administrative :

Commune(s) concernée(s): 83101 Ramatuelle

Département concerné : VAR

Altitude minimum (m): 1 Altitude maximum (m): 24 Superficie (Ha): 77.92

COMMENTAIRES GENERAUX

Commentaire général

Plage de sable constituant un des derniers cordons sableux qui, bien que dégradé, présente encore un ensemble d'éléments floristiques très intéressants.

Flore et habitats naturels

Malgré les fortes pressions (piétinement) dont ils font l'objet, les groupements littoraux présentent encore quelques lambeaux d'une zonation autrefois fort riche. Les espèces qui subsistent sont pour la plupart en voie de raréfaction accélérée sur tout le littoral provençal :

- ? Cordon à Oyat (Ammophiletum) avec Calystega soldanella, Othanthus maritimus, Echinophora spinosa.
- ? Groupements à Crucianella maritima (Crucianelletum), avec le Lys des sables (Pancratium maritimum), Stachys maritima et la très rare Scrophularia ramosissima.
- ? Plus à l'intérieur un groupement littoral d'affinités nord-africaine et limité en France à la seule côte des Maures et de l'Esterel (Malcomietum parviflorae) avec Malcomia parviflora, Silene nicaensis, Corrigiala telephiifolia.
- La zone présente aussi un intérêt géologique de par la présence de sols sodiques à structure non dégradée sur alluvions marines sableuses.

CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

Critères :

- 2 Répartition et agencement des habitats
- 4 Degré d'artificialisation du milieu ou pression d'usage

Commentaires

La limite de la plage de Pampelonne inclut dans la ZNIEFF toutes les zones d'arrières-plage qui sont encore relativement préservées et dans lesquelles on trouve de nombreuses espèces intéressantes.

CRITERES D'INTERET DE LA ZONE

- 10 Ecologique
- 36 Phanérogames
- 35 Ptéridophytes

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA: www.paca.ecologie.gouv.

Date de création du document: Juillet 2008

Page 1 sur 4

ZNIEFF N° 83-104-100 PLAGE DE PAMPELONNE

Zone terrestre de type II

LIEN AVEC D'AUTRES ZONES INVENTORIEES

- En cours d'actualisation
- L'information est disponible par la cartographie interactive sur le site de la DIREN PACA www.paca.ecologie.gouv.fr

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES D'INFORMATION

- CAMUS E. G & CAMUS A. 1912. Florule de Saint-Tropez et de ses environs immédiats, Librairie Paul Lechevalier, Paris, 38 p.
- HIBON G. 1921 Additions à la florule de Saint-Tropez (Var). (2e note). Bull. Soc. Bot. Fr. 68, 153-158
- LAVAGNE A. & MEDAIL F. 1993. Etude Phyto-écologique et Botanique de la plage de Pampelonne (Ramatuelle Var). Etudes préalables aux opérations de réhabilitation de la plage. Rapport sur la zone sud. Laboratoire Phytosociologique - Cartographie, Université de Provence. Centre Saint-Charles, Marseille.
- LAVAGNE A. & MOUTTE P. 1974. Feuille de Saint-Tropez Q23 au 1/100000e . Bull. Carte Végét. Provence & Alpes Sud I, 3-43.
- LAVAGNE A. 1995. Contribution à la connaissance de la flore du département du Var. Bull. Soc. linn. Provence 46, 119-149.
- MEDAIL F. & LAVAGNE A. 1993. A propos de Scrophularia Ramosissima Loisel. de la plage de Pampelonne (Var): chorologie, phytogéographie et écologie. Le Monde des Plantes 448, 6-11.
- MORET J. & GUERN M. 1994. Étude d'espèces en voie de disparition en vue de leur protection par le Parc National de Port-Cros et de leur conservation par le Conservatoire de Botanique de Porquerolles : le genre Romulea en France. Muséum National d'Histoire Naturelle, Parc National de Port-Cros, Conservatoire Botanique de Porquerolles.
- NOUGARET R.; 2000 Préliminaires à l'élaboration du plan de gestion du site du Cap Taillat (Croix-Valmer et Ramatuelle, Var).
 Mémoire de D.E.S.S. « Ecosystèmes Méditerranéens Littoraux ». Université de Corse. Faculté des Sciences et Techniques Pascal Paoli.
 Rapport du C.E.E.P. pour le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres. 79 p.

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA: www.paca.ecologie.gouv.f

Date de création du document: Juillet 2008

Page 2 sur 4

Zone terrestre de type II

MILIEU(X)	DETERMINANT(S)
Code	Libellé du milieu
16-2112	Dunes embryonnaires méditerranéennes : Agropyretum mediterraneum (Kühnh.) Br.Bl. 1933 = Sporobolo arenarii-Agropyretum juncei (Br.Bl. 1933) Géhu 1984
16-2122	Dunes blanches méditerranéennes : Echinophoro spinosae-Ammophiletum arundinaceae (Br. Bl. 1921) Géhu & al. 1984
16-223	Dunes grises méditerranéennes : Crucianelletum maritimae Br. Bl. (1921) 1933
16-223	Dunes grises méditerranéennes : Helichryso stoechadis-Scrophularietum ramosissimae Géhu et al. 1992
16-228	Communautés dunaires à Malcolmia annuelles (Malcolmietalia RivGoday 1957) : Malcolmietum parviflorae (= ramosissimae) Mol. Re. 1954
18-22	Communautés méditerranéennes de falaises (Crithmo-Limonietalia R. Mol. 1934), groupements provenço-languedociens (Crithmo-Limonion Re. Mol. 1934) : Armerio praecocis-Helichrysetum stoechadis Re. Mol. 1954
44-812	Forêts, brousses et galeries à Vitex agnus-castus (Rubo-Nerion oleandri O. de Bolós 1985) : Viticetum agni-casti de Bolos 1956 (forme appauvrie)
44-8131	Forêts, brousses et galeries à Tamarix ouest-méditerranéens (Tamaricion africanae Br. Bl. & O. de Bolós 1957) : Rubo inermis- Nerietum oleandri O. de Bolós 1956 tamaricetosum gallicae Loisel 1976, variante à Tamarix africana

MILIEU(X) REMARQUABLE(S)

ZNIEFF N° 83-104-100 PLAGE DE PAMPELONNE

Code	Libellé du milieu
38-22	Pelouses de fauche de basse altitude. Formations typiques médio-européennes : Gaudinio-Arrhenatheretum elatioris Br. Bl. 1931 narcissetosum Br. Bl. 1952
45-12	Formations à Olivier, Caroubier et Lentisque : Myrto-Lentiscetum (Mol. 1934 em. O de Bolós 1962) em. Rivas-Martinez 1974

ESPECE(S) DETERMINANTE(S)

Groupe taxonomique	Libellé de l'espèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance quantitative		
Lycopodophytes (lycopodes, sélaginelles et isoètes)	Isoĕtes duriaei					1994
Monocotylédones	Allium chamaemoly					Non daté
Monocotylédones	Corynephorus articulatus					1999
Monocotylédones	Crypsis aculeata					Non daté
Monocotylédones	Leucojum aestivum subsp. pulchellum					Non daté
Monocotylédones	Pancratium maritimum					1999
Monocotylédones	Romulea columnae					Non daté
Monocotylédones	Romulea rollii					1999
Monocotylédones	Serapias parviflora					Non daté
Dicotylédones	Anthyllis barba-jovis					Non daté
Dicotylédones	Biserrula pelecinus					1999
Dicotylédones	Calystegia soldanella					1999
Dicotylédones	Centaurea paniculata subsp. rigidula	Espèce endémique française			ı	Non daté
Dicotylédones	Cerastium siculum					Non daté
Dicotylédones	Corrigiola littoralis subsp. littoralis					1999
Dicotylédones	Corrigiola telephiifolia subsp. telephiifolia					1999
Dicotylédones	Crucianella maritima					1999
Dicotylédones	Echinophora spinosa					1999
Dicotylédones	Eryngium maritimum					1999
Dicotylédones	Euphorbia peplis					Non daté
Dicotylédones	Malcolmia ramosissima					1994
Dicotylédones	Otanthus maritimus					1999
Dicotylédones	Pseudorlaya pumila					Non daté
Dicotylédones	Ranunculus ophioglossifolius					1994
Dicotylédones	Scrophularia ramosissima					1999
Dicotylédones	Silene nicaensis					1999
Dicotylédones	Stachys maritima					1999
Dicotylédones	Tamarix africana					1999

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document: Juillet 2008 Page 3 sur 4

ZNIEFF N° 83-10)4-100 PLAGI	E DE PAMPEL	ONNE		Zone terrest	re de type II
Dicotylédones	Trifolium bocco	nei				Non date
Dicotylédones	Vitex agnus-cas	stus				1999
ESPECE(S) REM	ARQUABLE(S)				
Groupe taxonomique	Libellé de l'es	pèce	Statut	Abondance qualitative	Abondance quantitative	1ère Obs. Obs. récente
Monocotylédones	Serapias negle	cta	Espèce endémique large			1994
Dicotylédones	Myosotis pusilla	_				1994

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document: Juillet 2008

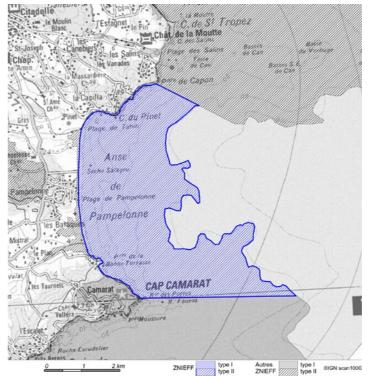
Page 4 sur 4

ZNIEFF marine n°83-022-000 «Herbier de posidonies de Pampelonne»

Importance de la zone liée à son herbier de posidonies. Cet herbier en protégeant le littoral permet le maintien de la plage de sable ainsi que celui des dunes de Pampelonne. Cette zone est située dans un environnement particulièrement agité.

Construction sédimentaire monumentale liée aux grandes houles d'est et à leur réflexion sur les fonds dans les niveaux supérieurs. Zone en bordure d'herbier avec de nombreuses espèces remarquables du coralligène. (Source DREAL PACA).

cf fiche d'information de la ZNIEFF (source : DREAL PACA, 01/01/2003) pages 16 et 17



ZNIEFF marine n°83-022-00 «Herbier de posidonies de Pampelonne»



Inventaire du Patrimoine Naturel de Provence-Alpes-Côte d'Azur ZNIEFF actualisées

Programme cadre et validation nationale

Ministère chargé de l'Environnement

Réalisation par le Comité de pilotage régional

Animateurs: DIREN - CONSEIL REGIONAL Opérateurs techniques : CBNP - CBNA - CEEP- COM -

Validation scientifique régionale : CSRPN

Nom Code régional Type

ZNIEFF N° 83-022-000

PLAGE ET HERBIER DE POSIDONIES DE **PAMPELONNE**

Zone marine de type II

Nom du (des) rédacteur(s) : Actualisation de l'inventaire 1988 : Année de description: 1987 Evolution de zone Année de mise à jour : 2001

S. RUITTON

D. BELLAN-SANTINI

T. PEREZ

DONNEES GENERALES

Localisation administrative :

83101 RAMATUELLE Communes concernées

83119 SAINT-TROPEZ

Département concerné Var

Quartier maritime : Toulon Prud'homie: Saint-Tropez

Profondeur mini (m): 0 Profondeur maxi (m): 30 Superficie (Ha): 1642.04

COMMENTAIRES GENERAUX

Importance de la zone liée à son herbier de posidonies. Cet herbier en protégeant le littoral permet le maintien de la plage de sable ainsi que celui des dunes de Pampelonne. Cette zone est située dans un environnement particulièrement agité. Construction sédimentaire monumentale liée aux grandes houles d'est et à leur réflexion sur les fonds dans les niveaux supérieurs. Zone en bordure d'herbier avec de nombreuses espèces remarquables du coralligène.

HYDROLOGIE ET HYDRODYNAMISME

Exposition houle, vagues Très exposé Normale Clair **Turbidité** Forte Vitesse maximale des courants

DESCRIPTION

Géomorphologie

Formations littorales sédimentaires (11)<u>Intérieur</u>

(14)Baie, golfe, rade

Formations littorales rocheuses <u>Périphérie</u> (12)

> Cap, pointe, presqu'île (13)

Milieux

eaux du plateau continental (11.12)<u>Intérieur</u>

communautés benthiques sur sédiments fins (11.22)

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA :

Date de création du document: Juillet 2008

Page 1 sur 4

NIEFF N° 83-022-000	PLAGE E	T HERBIER DE POSIDONIES DE PAMPELONNE	Zone marine de type II
	*1	tion to Bottonia	44.00
		biers de Posidonies	(11.34)
Dárinh		s, concrétions organogéniques nunautés benthiques sur sédiments fins	(11.25) (11.22)
<u>Périph</u>		s, communautés benthiques sur rochers	(11.24)
		biers de Posidonies	(11.34)
		es de sable	(16.10)
ithologie	Schis	stes cristallins / Gneiss	(21)
		stes cristallins / Micaschiste	(22)
		es, graviers à dominante quartzeuse ou siliceuse	(52)
Granulométrie		renseigné	(99)
Statuts de propriété		aine public maritime	(42)
tatuts de propriete		territoriales	(50)
ctivités humaines	Pêch	e	(04)
	Navig	gation	(06)
	Touri	isme et loisirs	(07)
Mesures de protection	Sites	classés selon la loi de 1930	(32)
	Zone	s de la Convention de Barcelone (Méditerranée)	(73)
PRINCIPALES BIOCENOSE	S PAR NIVEA	U (I a V)	
- Supralittoral	I.2.1 I.3.1	•	(I.D.I.)
	1.3.1		LDL)
- Médiolittoral	1.4.2 11.3.4	Biocénose de la roche supralittorale (RS) Biocénose des sables médiolittoraux (SM)	
- Wedionitional	II.5.8		
	II.5.9		
I - Infralittoral	III.3.5		
	III.3.6		
	III.5.3	Biocénose des sables grossiers et fins graviers bra vagues (SGBV)	ssés par les
	III.5.4	Biocénose des sables et graviers sous influence de fond (SGCF)	es courants de
	III.8.1		
	111.9.6	Biocénose des Algues photophiles	
/ - Circalittoral	IV.5.2	2 Biocénose du détritique côtier (DC)	
	IV.6.	5 Biocénose coralligène (C)	
- Bathyal			
NTERETS PATRIMONIAU)	ET FONCTIO	NNELS	
1 Intérêt écologique			
2 Intérêt faunistique			
3 Intérêt floristique			
5 Intérêt géomorphologique	ue		
2 Intérêt paléontologique	ou archéologiq	ue sous-marin, épaves	
2 Stabilisation des berges	_		
0 Fonction de forte produ			
FACTEURS ANTHROPIQU	ES ET NATUR	ELS INFLUENCANT L'EVOLUTION DE LA ZONE	
ntérieur	zone	de baignade	(21.1)
		les d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Prov	
		es, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN F	

Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 20

ZNIEFF N° 83-022-000	PLAGE ET HERBIER DE POSIDONIES DE PAMPELONNE	Zone marine de type II
	sports nautiques	(21.2)
	pêche	(23)
	pêche professionnelle à poste (filets maillants)	(49.1)
	pêche professionnelle aux arts traînants	(49.3)
Périphérie	urbanisation discontinue	(11.2)
	pêche	(23)
	pêche professionnelle	(49)

CONDITIONS DE CONSERVATION DU MILIEU

Surveillance de la qualité des eaux et de la fréquentation

CRITERES DE DELIMITATION DE LA ZONE

Du Cap Camarat jusqu'à la pointe de Capon, de la côte à l'isobathe 40m.

LIEN AVEC D'AUTRES ZONES INVENTORIEES

- En cours d'actualisation.
- L'information est disponible par la cartographie interactive sur le site de la DIREN PACA www.paca.ecologie.gouv.fr

BIBLIOGRAPHIE ET SOURCES D'INFORMATION

- Blanc, J.J. 1975. Recherches de sédimentologie appliquée au littoral rocheux de la Provence. Aménagement et protection. CNEXO.
- Blanc, J.J. 1980. Sédimentologie dynamique des plages de Provence. Méthodologie et études d'impact. CNEXO, Publ. 79/4134.
- Blanc, J.J., P. Clairefond, C.H. Froget, A. Jeudy de Grissac, G. Onoratini, and P. Orsolini. 1980. Facteurs de la sédimentation marine actuelle. Applications à l'aménagement de la marge continentale supérieure de la Provence. CNEXO, Contrat 79/4134:120 pp.
- CETIIS. 1997. Création de l'observatoire Marin du littoral des Maures. Rapport final, Ref. CETIIS: CT-55-97022:175 pp.
- Fredj, C. 1964. Contributions à l'étude bionomique de la Méditerranée Occidentale (côte du Var et des Alpes Maritimes, côte occidentale Corse). Fascicule 2. La région de St Tropez: du Cap Taillat au Cap de St Tropez (Région A1). Bull Inst. Océanogr. Monaco 63 (1311 A et B):55 pp + cartes séparées.
- Orsilini, P. 1978. Contribution à l'étude géomorphologique et sédimentologique des domaines côtiers de la presqu'île de Saint Tropez (Var). Définition des équilibres naturels. Thèse 3éme cycle, Université de Provence:97 pp + annexes.
- Sartorreto, S., 1999. Etat du patrimoine sous-marin du littoral de la commune de Ramatuelle. SAFEGE CETIIS. Document confidentiel.

Biocenose	Code	Nom de l'espèce	Abondance	Date
	taxonomique			d'observation
IV.6.5	31.03	Eunicella cavolinii	В	-
IV.6.5	71.	Scyliorhinus stellaris	Α	2000
IV.6.5	62.00	Microcosmus spp	Α	-
IV.6.5	54.51	Scyllarides latus	Α	-
IV.6.5	31.03	Paramuricea clavata	В	2000
IV.6.5	31.03	Eunicella singularis	В	-
IV.6.5	15.00	Mesophyllum lichenoides	В	2000
IV.6.5	11.00	Cystoseira spinosa	Α	-
III.8.1	62.00	Halocynthia papillosa	В	2000
III.8.1	59.94	Paracentrotus lividus	В	2000

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document: Juillet 2008

Page 3 sur 4

ZNIEFF N° 8	33-022-000	PLAGE ET HERBIER DE POSIDONIES	DE PAMPELONNE	Zone marine de type I
III.8.1	49.21	Spirographis spallanzanii	A	2000
III.8.1	46.14	Pinna nobilis	A A	2000
III.8.1	83.22	Posidonia oceanica	C	2000
III.3.6	46.14	Tellina tenuis	В	2000
II.5.9	15.00	Lithophyllum lichenoides	В	2000
	REMARQUABLES			2000
Biocenose		Nom de l'espèce	Abondan	ce Date d'observation
III.3.6	46.14	Tellina tenuis	В	2000
III.9.6	49.21	Spirographis spallanzanii	А	-
III.8.1	49.21	Spirographis spallanzanii	А	2000
IV.6.5	71.	Scyliorhinus stellaris	А	2000
II.5.8	15.00	Rissoella verruculosa	В	2000
IV.6.5	31.03	Paramuricea clavata	В	2000
III.9.6	59.94	Paracentrotus lividus	В	-
III.8.1	59.94	Paracentrotus lividus	В	2000
III.9.6	46.12	Haliotis lamellosa	А	2000
IV.6.5	31.03	Eunicella singularis	В	-
III.9.6	31.03	Eunicella singularis	В	2000
IV.6.5	31.03	Eunicella cavolinii	В	-
III.9.6	31.03	Eunicella cavolinii	В	2000
AUTRES ES	SPECES			
Biocenose	Code taxonomique	Nom de l'espèce	Abondan	ce Date d'observatio
IV.6.5	62.00	Microcosmus spp	А	<u>-</u> _
III.9.6	62.00	Microcosmus spp	А	2000
III.9.6	62.00	Halocynthia papillosa	В	

Biocenose	Code taxonomique	Nom de l'espèce	Abondance	Date d'observation
IV.6.5	62.00	Microcosmus spp	Α	-
III.9.6	62.00	Microcosmus spp	А	2000
III.9.6	62.00	Halocynthia papillosa	В	-
III.8.1	62.00	Halocynthia papillosa	В	2000

Cette page est extraite de l'Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (actualisées) de Provence Alpes Côte d'Azur. Voir la cartographie associée. Tous les documents (fiches, cartes, notes techniques) sont accessibles sur le site Internet de la DIREN PACA : www.paca.ecologie.gouv.fr

Date de création du document: Juillet 2008

Page 4 sur 4

Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 21

2. Les unités paysagères - Etat des lieux et diagnostic

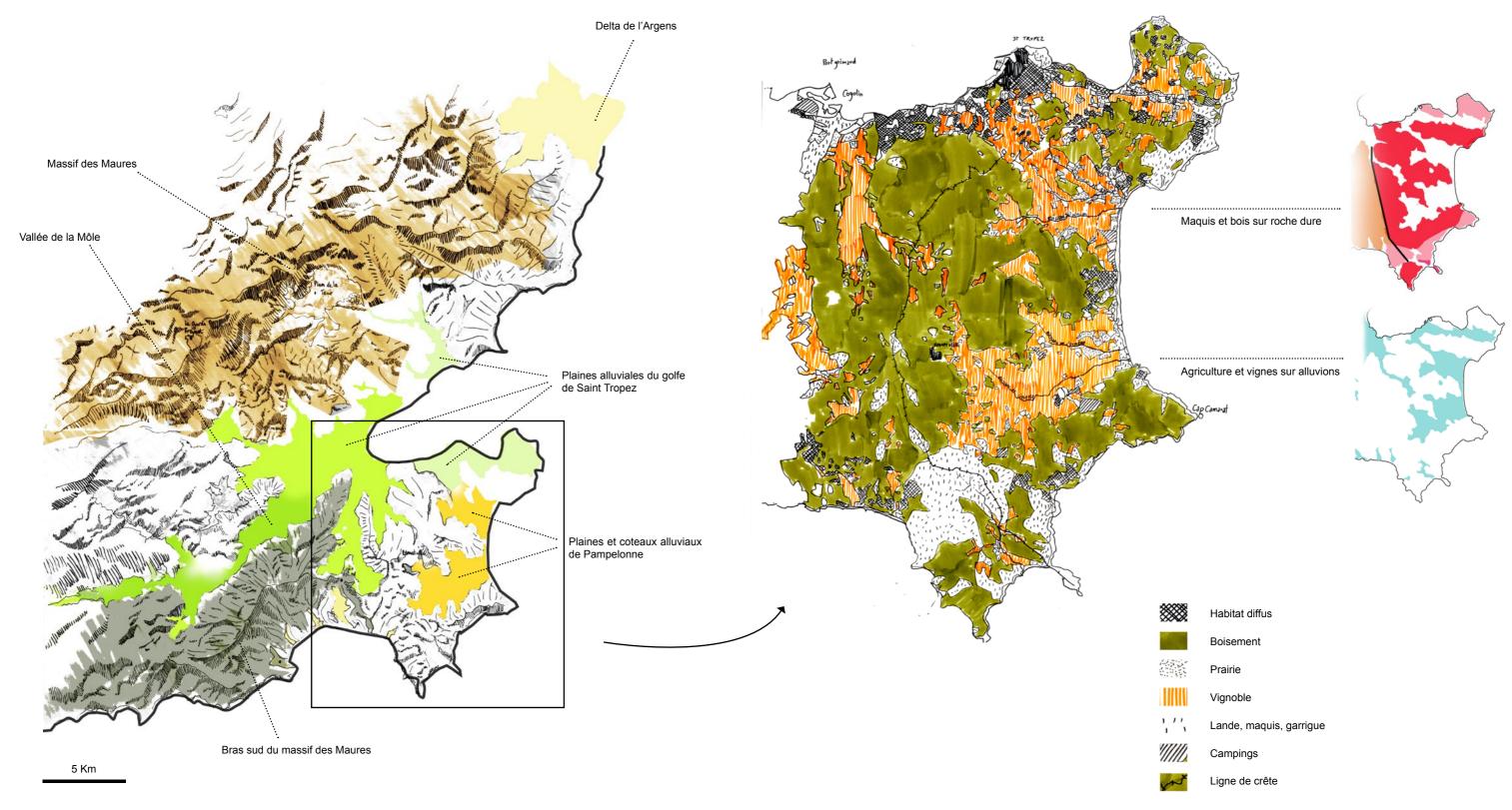
Le grand paysage Les entités boisées encadrant le site La zone agricole et naturelle du Sud La zone boisée et bâtie centrale La zone viticole mitée



Le grand paysage

Paysage de roche et de plaine : Le site de Pampelonne s'incrit dans le contexte géologique de la Provence cristalline. Le relief du territoire des Maures, contrasté, oppose une plaine humide et riche dans laquelle s'immiscent des reliefs qui animent les paysages.

Massifs boisés ou plaine et coteaux viticoles: L'occupation des sols est directement liée à la géologie. Les roches dures arment les relief et sont colonisées par des boisements qui les soulignent. Les roches tendres forment les plaines et les coteaux qui sont le lieu privilégié d'expansion du vignoble.



Cartographie extraite de «Voyage à Pampelonne», Florian Bonino, Stéphanie Quério et Candice Barrière

Les entités boisées encadrant le site

Composition paysagère: Le massif du cap Pinet se caractérise par une densité bâtie importante. Cette différence de degré d'urbanisation entre le cap nord et le cap sud illustre bien le gradient d'anthropisation lisible sur la plage et l'arrière plage de Pampelonne dont la partie sud est plus naturelle.

Fonctionnement visuel : Les caps Camarat (au sud) et Pinet (au nord) sont des massifs boisés qui encadrent la plage de Pampelonne. Ces reliefs boisés, avancés sur la mer, barrent les vues et tendent à refermer les paysages de Pampelonne sur eux-mêmes, définissant une entité délimitée, un site. Dans de rares cas, pourtant, les vues s'échappent :

- en hiver, vers les Alpes enneigées au nord, lorsque le ciel est très dégagé ;
- vers l'ouest, et les reliefs de Ramatuelle, lorsque les premiers plans sont suffisamment dégagés, et en particulier, depuis la mer.

Principaux itinéraires de découverte : route de Tahiti, route du sémaphore

Itinéraires secondaires de découverte : sentier du littoral...

Images emblématiques : vue des Alpes enneigées par-dessus le cap Pinet, falaises et boisements du cap Camarat visibles au sud du site.

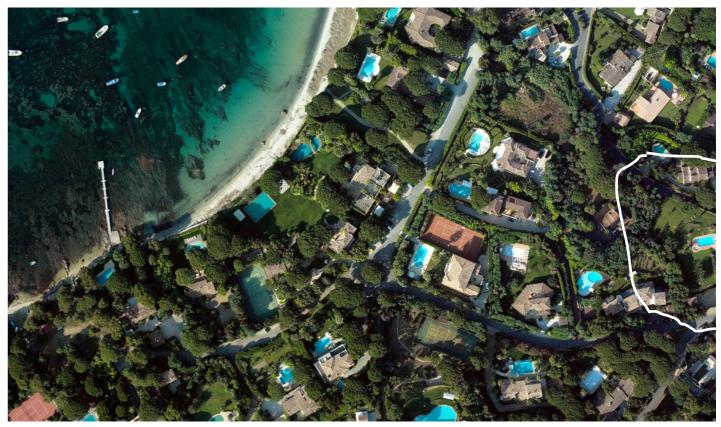
Points noirs : densité bâtie du cap Pinet annonçant l'aire urbaine de Saint Tropez.



Vue aérienne oblique (ballon): A gauche, la pinède dense annonce l'amorce du cap Camarat, la sentinelle postée au Sud de la plage de Pampelonne. A droite, ce sont les paysages de la zone agricole et naturelle (décrits page suivante).



Vue aérienne : L'amorce de la pinède naturelle du cap Camarat.



Vue aérienne : L'espace résidentiel du cap Pinet inséré dans la pinède.

La zone agricole et naturelle du Sud

Composition paysagère: Cette unité paysagère se compose d'un assemblage de parcelles cultivées (en majorité des vignes, mais aussi quelques champs et oliveraies) et de parcelles naturelles (bosquets, prés salés, friches...). Elle est traversée par deux cours d'eau: le Gros Vallat et l'Oumède. Ces cours d'eau marquent les paysages par les cortèges végétaux qui leur sont inféodés: ripisylves et bosquets de feuillus, remarquable dans un contexte arboré où dominent les pins. Les fossés qui drainent les terrains agricoles alentours sont ourlés de cannes de Provence et dessinent ainsi un maillage vert clair, emblématique de ces paysages.

Le bâti est présent sous la forme d'habitations isolées entourées par leur jardin. Elles constituent des points d'appels visuels, de loin en loin. Vers la mer, le sable affleure et la végétation se transforme. Les arbres sculptés par le vent, les tamaris, etc. évoquent fortement la mer avant même que cette dernière ne soit visible. Le cordon dunaire, parcouru de ganivelles et coiffé de massifs arbustifs, constitue, avec la plage, un complexe littoral de grande qualité paysagère.

Fonctionnement visuel: La présence récurrente de haies, de cannaies et de bosquets limite globalement la portée des vues. Ainsi, les vues fermées ou « courtes » alternent avec les vues ouvertes (contexte de vignoble). Le cordon dunaire, dernier obstacle visuel avant la plage, met en scène la découverte de la mer, l'effet de surprise.

Principaux itinéraires de découverte : chemin de Bonne Terrasse, chemin des Baraques

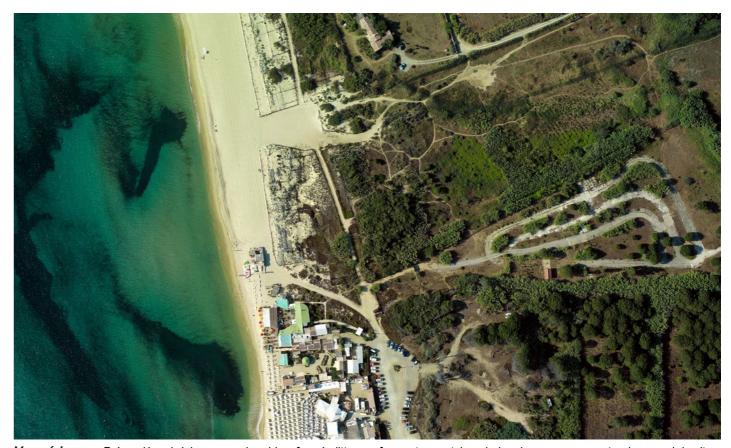
Itinéraires secondaires de découverte : chemin rural de l'Oumède, chemin des vignobles du Gros Vallat

Images emblématiques : le ruban arboré des ripisylves, les cannaies, les pinèdes, les arbres sculptés par le vent, le cordon dunaire.

Points noirs : la déchetterie, les aires de stationnement au sol mis à nu et à la végétation dégradée.



Vue aérienne oblique (ballon) : A gauche, s'amorce la pinède du cap Camarat. A droite, on distingue un second plan de vignobles et un premier plan dominé par les prés salés et les cannaies de Provence (vert clair).



Vue aérienne: Prés salés, pinèdes, zones humides, fourrés littoraux forment un patchwork de micro paysages naturels au sud du site.







Vues au sol : En haut, à gauche, un exutoire traversant l'espace dunaire, à droite, une zone humide et son cortège végétal caractéristique ; en bas, une prairie bordée de pinèdes et de cannaies.

La zone boisée et bâtie centrale

Composition paysagère: La première caractéristique de ce secteur est son caractère urbain qui détonne dans un environnement naturel et agricole. La typologie des voies de desserte (et en particulier le boulevard Patch avec ses trottoirs et ses jardinières) et la densité du bâti relèvent du vocabulaire de la ville.

Le caractère boisé est également prégnant ; la zone pavillonnaire s'est établie dans la langue boisée qui descend depuis les hauteurs de Ramatuelle, à l'ouest, vers la mer. Cette matrice boisée à base de pins crée une unité et constitue un environnement feutré pour le bâti.

Fonctionnement visuel : Les vues sont « courtes », arrêtées par des premiers plans bâtis ou arborés. Seul l'axe du Boulevard Patch offre une profonde perspective vers la mer.

Principaux itinéraires de découverte : route de l'Epi, boulevard Patch

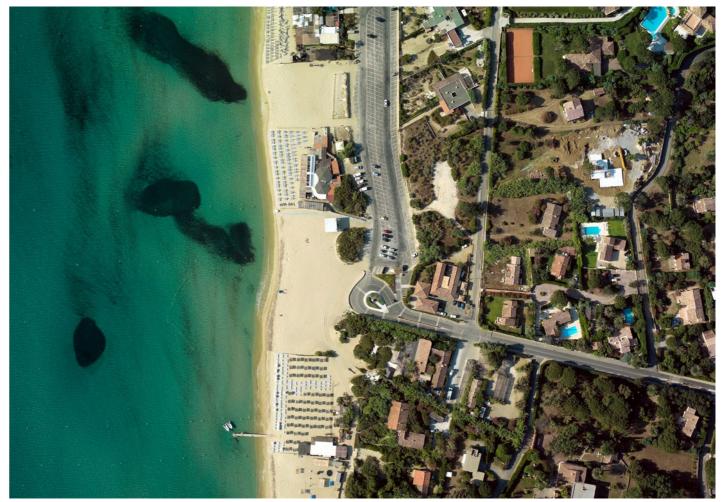
Itinéraires secondaires de découverte : chemin de l'Épi à Niou Largo

Images emblématiques : la perspective dans l'axe du boulevard Patch, la matrice de pins.

Points noirs : les espaces publics (mobilier, plantations...) extérieurs typé urbains contrastant avec le caractère naturaliste et agricole du site de Pampelonne, l'aire de stationnement Patch, le front urbain s'ouvrant sur la plage.



Vue aérienne oblique (ballon) : La zone pavillonnaire centrale est implantée sur une légère éminence boisée (pins).



Vue aérienne : La zone pavillonnaire centrale s'avance jusqu'à la plage.



Vue depuis la mer : les maisons intégrées dans la pinède à l'arrière du Club 55.

La zone viticole mitée

Composition paysagère: Cette unité est marquée par la prédominance de la vigne. Au sein de ces paysages très ouverts, les nombreuses habitations isolées constituent des points d'appels visuels récurrents. De la même manière, les coulées vertes qui accompagnent les ruisseaux de Beauqui et de Tahiti (ripisylves et boisements associés) captent les regards.

Contrairement à l'entité agricole et naturelle du sud, le bâti s'approche du littoral. Aux habitation, s'ajoutent les deux aires de camping, qui, en été, ont un impact visuel important et qui renforcent l'impression d'espace mité de cette unité paysagère.

Une large coulée verte arborée traverse l'unité paysagère d'ouest en est.

Fonctionnement visuel : Aux abords de cette coulée verte et à l'intérieur, les vues sont « courtes ». Au cœur des parcelles de vignes, les vues sont plus largement ouvertes, grâce au dégagement des premiers plans.

Principaux itinéraires de découverte : route des Tamaris, chemin des Moulins

Itinéraires secondaires de découverte : chemin de Saint Amé, chemin de Tahiti à Beauqui

Images emblématiques : vastes étendues de vignobles cloisonnées par des cannaies, la coulée verte arborée

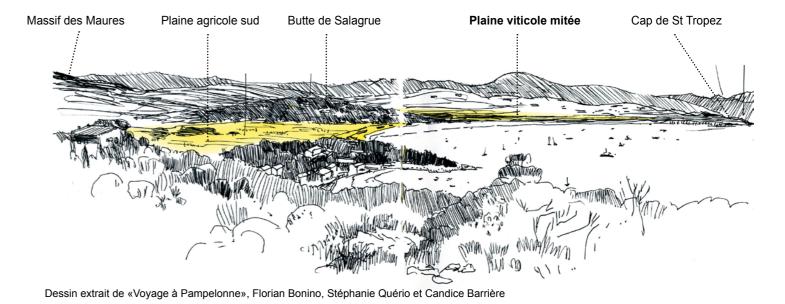
Points noirs : les aires de campings, notamment en front de mer, les aires de stationnement



Vue aérienne oblique (ballon): Les parcelles de vignes sont isolées les unes des autres par des espaces boisés et des parcelles bâties.



Vue aérienne : Les parcelles de vignes alternent avec les aires de camping ou de stationnement et les espaces bâtis.



Plage de Pampelonne vue depuis le cap Camarat : les deux plaines viticoles sont insérées dans un relief animé.

3. Le cordon dunaire - Etat des lieux et diagnostic

Secteur 1 : du Migon à l'Aquaclub

Secteur 2 : de l'Aquaclub à l'Orangerie

Secteurs 3 et 4 : de l'Orangerie au Club 55 et du Club 55 au camping Kon Tiki

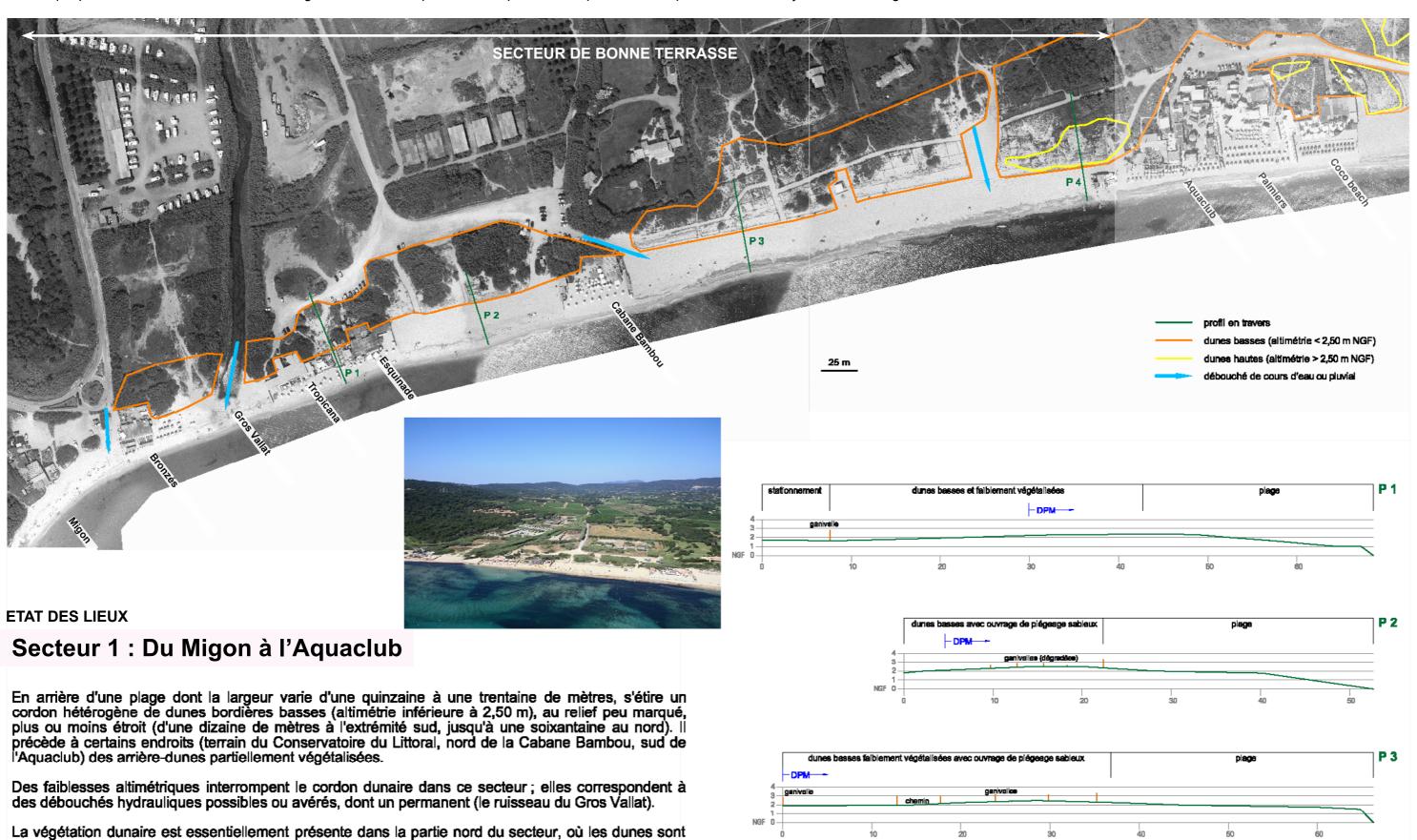
Secteur 5 : les campings

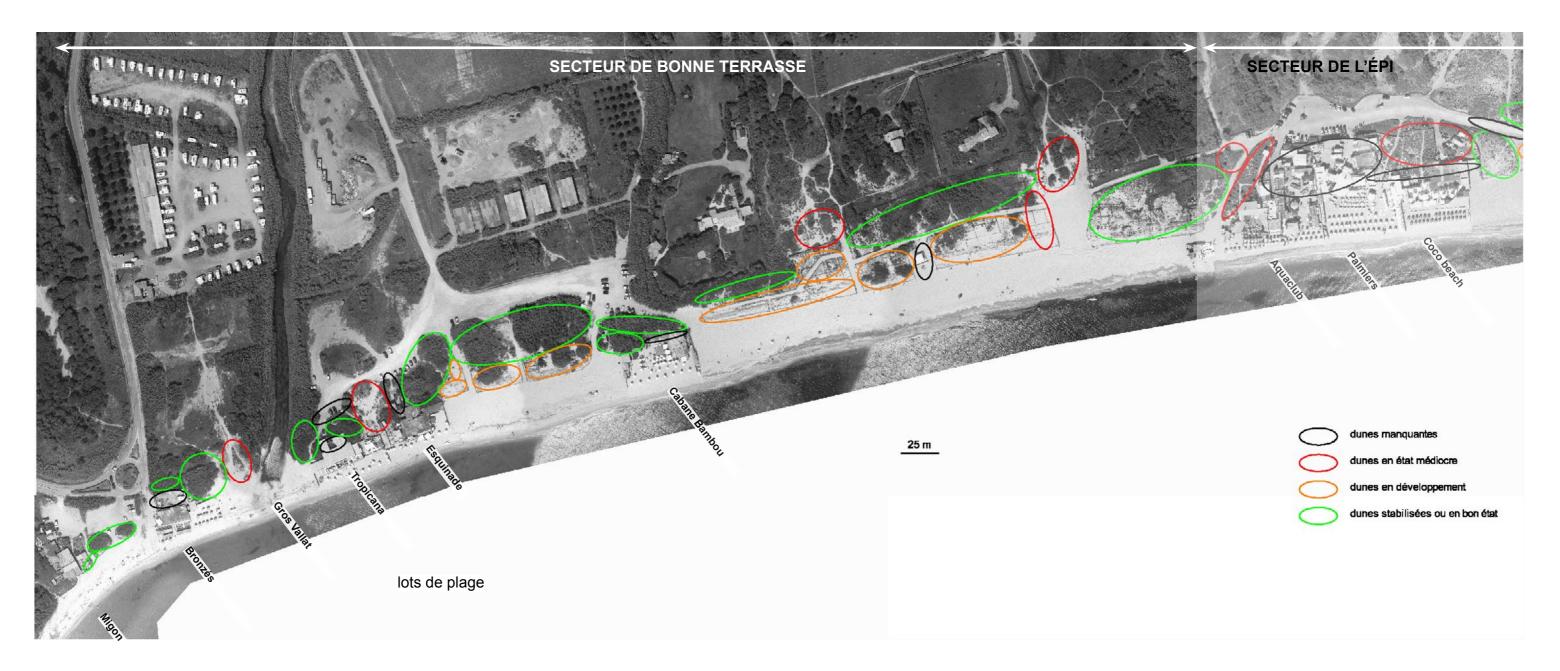
Secteurs 6 et 7 : du Pago Pago au Tahiti Beach et du Tahiti Beach à l'extrémité Nord de la plage



Remarque préliminaire : l'état des lieux et le diagnostic de la dune portent sur la partie de l'espace dunaire qui concentre la majorité des échanges sableux.

les plus développées. Divers ouvrages en ganivelles ont été mis en place depuis 10 ans env. pour les protéger.





DIAGNOSTIC

Secteur 1 : Du Migon à l'Aquaclub

Le cordon dunaire est moyennement développé ici mais est globalement satisfaisant. Du sud vers le nord, on distingue successivement :

- de petits chicots dunaires bas au nord de Migon, enserrés par une ligne de ganivelle de mise en défens, morcelés par la présence de 2 accès piétonniers séparés de 20 m; le cordon s'interrompt ensuite (débouché pluvial) pour reprendre au nord de l'emprise des Bronzés, dont une partie empiète manifestement sur le cordon dunaire
- sur le terrain de Conservatoire du littoral, le cordon dunaire est dégradé par une circulation piétonne diifuse qui l'incise au sud du Gros Vallat
- au nord de ce ruisseau, le cordon s'étire sur moins de 300 m de linéaire ; il est peu élevé, boisé mais morcelé par 5 passages piétonniers et l'emprise partielle du Tropicana, de l'Esquinade et de la Cabane Bambou. Entre ces deux lots de plage, des ouvrages en ganivelles ont été installés (mise en défens et maillages de piégeage sableux), mais sont vétustes ou inadaptés ; le couvert végétal (hors boisements) est en développement
- au nord de la Cabane Bambou, le cordon s'élargit progressivement, mais est morcelé par de nombreux cheminements et la présence de sanitaires ; les ouvrages en ganivelles sont bien présents mais en mauvais état ; le patrimoine végétal est satisfaisant, en particulier au nord, même si le diotis prédomine nettement

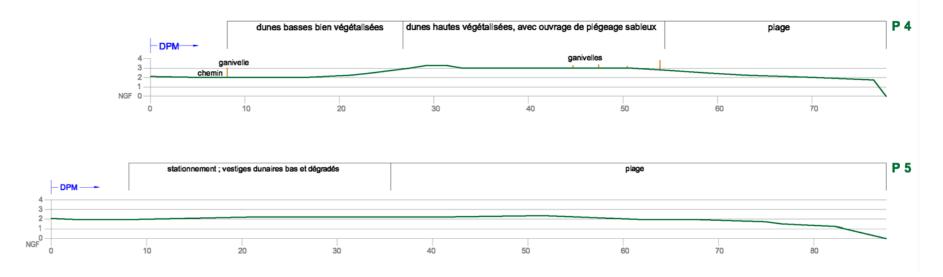
- une large échancrure du cordon maque la limite avec le secteur suivant (ruissellement temporaire ?).

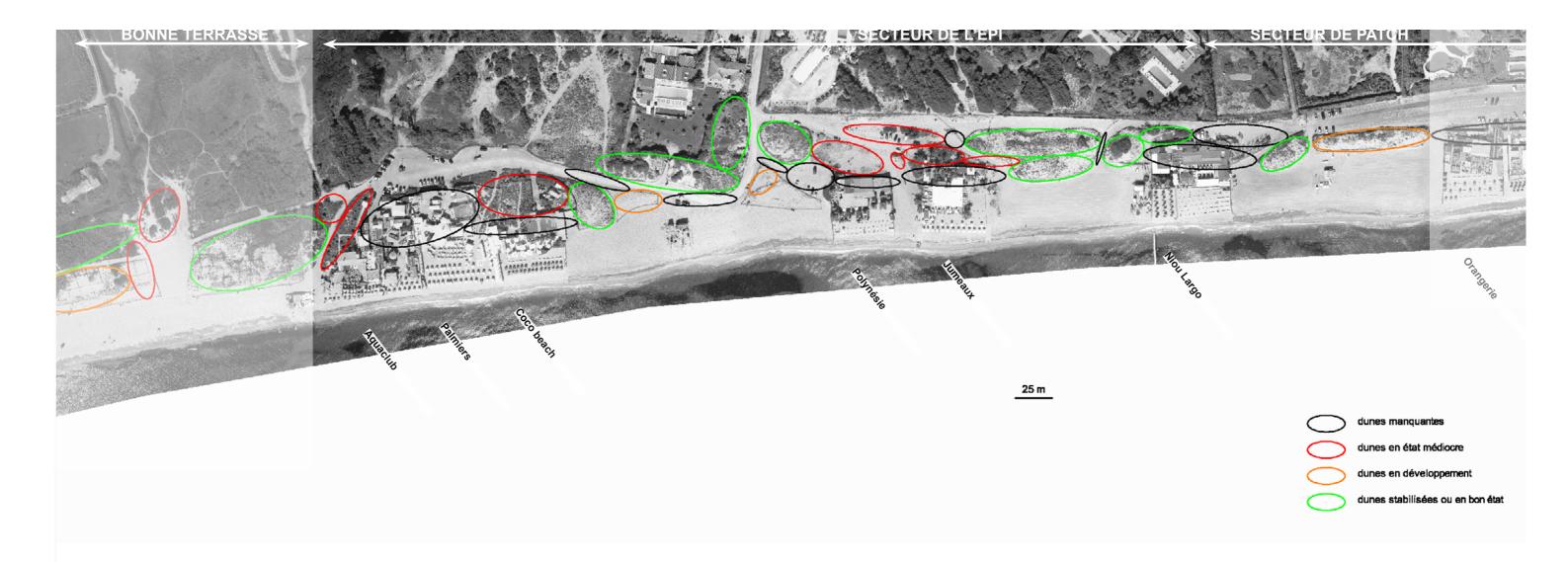


Secteur 2 : de l'Aquaclub à l'Orangerie

Le système sédimentaire (plage et dune) atteint ici sa pleine expansion : la largeur de la plage varie entre une vingtaine et une cinquantaine de mètres. Elle précède un cordon dunaire discontinu mais qui constitue néanmoins les plus beaux vestiges dunaires de Pampelonne ; il se fait plus présent, plus haut (atteignant presque 5 m au nord du Coco Beach), plus naturel (sauf à l'extrémité sud du parking Patch, où il apparaît plus "calibré"). La dune bordière atteint 50 m de largeur (par exemple au sud de l'Aquaclub, profil P4), le double si l'on y ajoute les arrières-dunes fixées.

Les faiblesses altimétriques se situent nettement au niveau des lots de plage Palmiers et Niou Largo, ainsi que derrière les Polynésie et Jumeaux (profil P5). La végétation est surtout bien représentée au niveau des arrière-dunes (à l'ouest du Coco Beach et du Polynésie). Les ouvrages en ganivelles sont moins présents que dans le secteur 1.





DIAGNOSTIC

Secteur 2 : de l'Aquaclub à l'orangerie

Le cordon dunaire atteint ici son développement maximal, mais il est davantage interrompu que celui du secteur 1. Du sud vers le nord :

- au sud de l'Aquaclub se localise une belle dune haute et bien végétalisée (sauf à proximité de la concession, où le sable est colonisé par une espèce envahissante, les griffes de sorcière) ; des ganivelles ont été mises en place pour la protéger (mise en défens) et pour raider à se développer (maillage de piégeage éolien, dont une partie n'a plus d'utilité aujourd'hui)
- le versant maritime des dunes est interrompu entre l'Aquaclub et les Palmiers, installés en partie dans l'axe du cordon ; les dunes qui subsistent en arrière du Coco Beach sont fortement anthropisées (dunes «jardinées») ; un parking les sépare d'un massif d'arrières-dunes de qualité
- le cordon réapparaît au nord du Coco Beach, sous la forme d'un chicot dunaire, «satellite» relictuel (isolé par la voirie) du massif dunaire qui ceinture une propriété privé ; il est prolongé par un ouvrage en ganivelles de mise en défens, amorce d'une future dune, avant de disparaître à nouveau : le haut de plage est occupé par la voirie sur une cinquantaine de mètres
- au sud du Polynésie, une petite dune mise en défens est prolongée vers la mer par un ouvrage en ganivelles mal positionné par rapport à l'axe général du cordon dunaire, à reprendre
- des lambeaux sableux anthropisés sont largement fragmentés par la présence des lots de plage (Polynésie et les Jumeaux) et les voies de circulation qui les desservent
- le cordon reprend sur une centaine de mètres entre les Jumeaux et le Niou Largo, sous la forme d'une dune au relief et à la végétation intéressants (simplement entaillée par un accès piétonnier)
- au nord du Niou Largo, implanté dans l'axe du cordon dunaire, subsiste une petite dune mise en défens, prolongée devant l'extrémité sud du parking Patch par un cordon plus calibré, probablement reconstitué, mis en défens lui aussi.



25 m





profil en travers

dunes basses (altimétrie < 2,50 m NGF)

dunes hautes (altimétrie > 2,50 m NGF)

débouché de cours d'eau ou pluvial

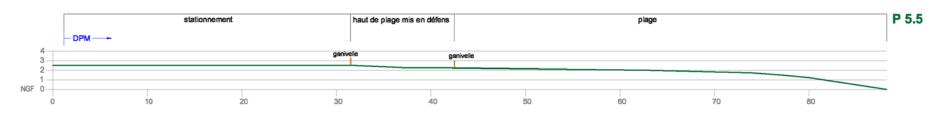
ETAT DES LIEUX

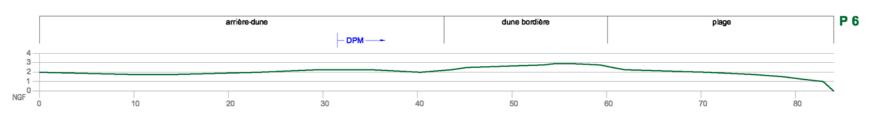
Secteur 3 : de l'Orangerie au Club 55

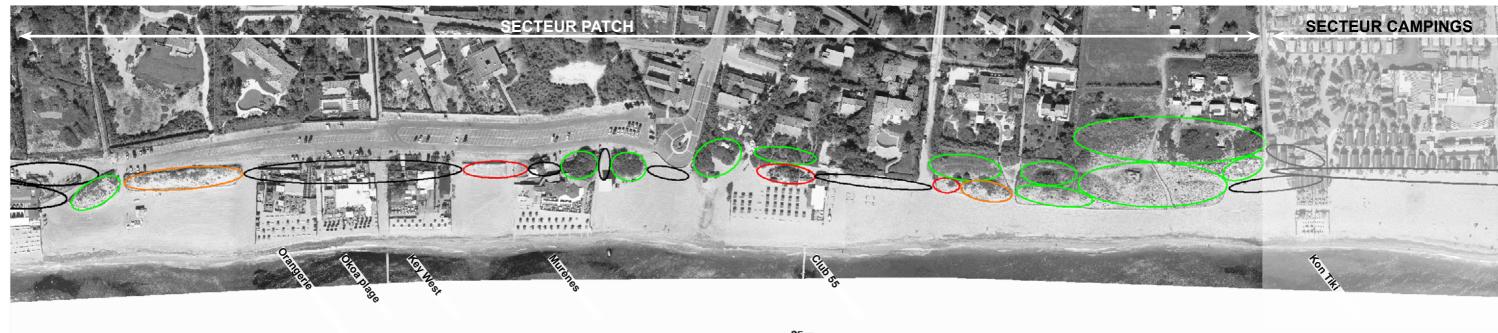
Au droit du parking Patch, la plage présente une largeur moyenne de 40 m. Elle s'élève régulièrement jusqu'à une altimétrie de 2,50 m, ce qui, avec les chicots dunaires coiffés de tamaris localisés de part et d'autre du poste de secours, suggère la présence aujourd'hui révolue d'un petit cordon dunaire, dans la continuité du secteur précédent. Un ouvrage en ganivelles a été mis en place dans une "dent creuse", au nord du lot de plage Key West (profil P5.5).

Secteur 4 : du Club 55 au camping Kon Tiki

Dans ce secteur la largeur de plage diminue du sud vers le nord, de 40 m à 20 m. Cela peut être mis en relation avec la différence de faciès entre la partie sud de ce secteur, où ne subsistent que quelques îlots dunaires au niveau du Club 55, et la partie nord, où l'urbanisation plus en retrait a permis la conservation d'un cordon de dunes bien établi sur un linéaire de 200 m au sud du camping. Ce cordon encore assez homogène, de largeur comprise entre 20 et 30 m, a une altimétrie moyenne de 3 m NGF (profil P6), et un développement de la végétation intéressant, notamment l'arrière-dune, fixée.







25 m



DIAGNOSTIC

Secteur 3 : de l'orangerie au Club 55

Ce secteur correspond au parking Patch, et est caractérisé par l'absence globale de cordon dunaire, qui devait exister auparavant dans l'axe traversant l'arrière des lots de plages présents ici (l'orangerie, Ocoa Plage et Key West), à deux exceptions près :

- le haut de plage au nord du Key West a été équipé d'une ligne de ganivelle de mise en défens, prélude à la formation d'une dune, sur un linéaire d'une quarantaine de mètres
- une dune relictuelle subsiste au niveau du poste de secours, tronçonnée en deux parties par l'accès menant à celui-ci ; fixées par des tamaris, elles sont mises en défens par une ligne de ganivelle.

Secteur 4 : du Club 55 au camping Kon Tiki

Ce secteur est composé de trois parties :

- au sud, une étroite imbrication entre l'emprise du Club 55, de petites dunes relictuelles boisées, et le débouché d'un cours d'eau ; un vestige dunaire en mauvais état est également visible au sud immédiat du Sporting Club au centre, sur un linéaire d'environ 70 m, l'avancée de l'urbanisation s'est faite au détriment d'un probable cordon dunaire, qui n'existe donc pas aujourd'hui
- au nord, un vaste cordon dunaire peu élevé mais homogène, au développement végétal très intéressant, sur un linéaire supérieur à 200 m; il est relativement peu fragmenté par les chemins d'accès à la plage, et est protégé par une simple ligne de ganivelle de mise en défens; il se prolonge vers l'arrière par des dunes grises (fixées) bien établies.





profil en travers

dunes basses (altimétrie < 2,50 m NGF)

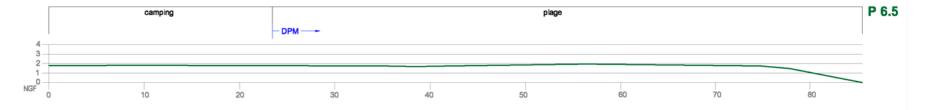
dunes hautes (altimétrie > 2,50 m NGF)

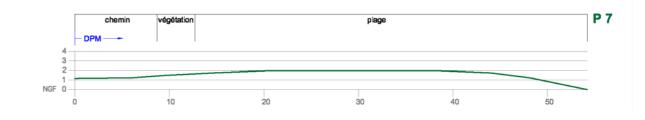
débouché de cours d'eau ou pluvial

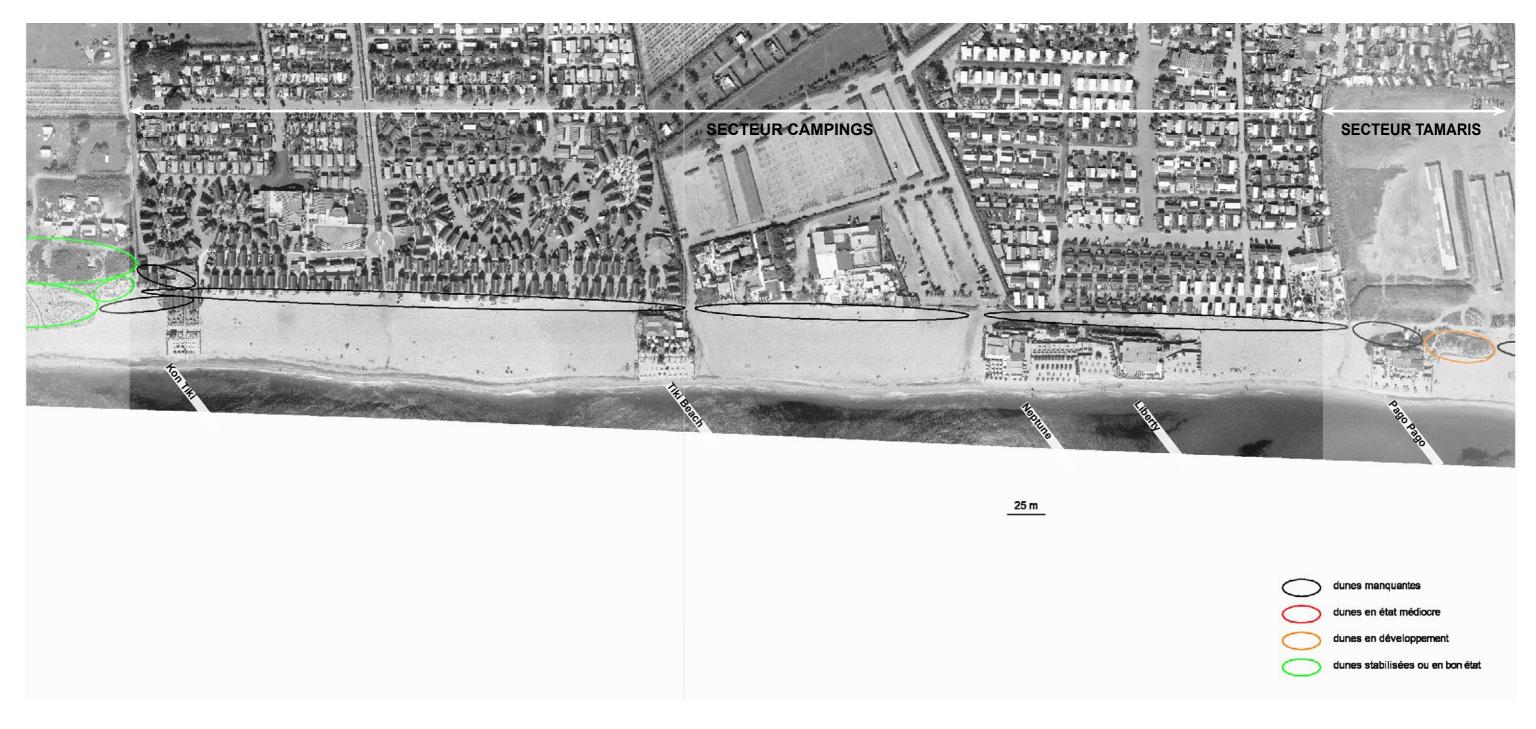
ETAT DES LIEUX

Secteur 5 : les campings

La totalité de ce secteur est caractérisé par l'absence complète de dunes, la rectitude et la platitude du relief du haut de plage, dont l'altimétrie moyenne est proche de 2 m NGF (profils P6.5 et P7). Plusieurs débouchés pluviaux (ruissellement des campings) incisent légèrement le haut de plage, sur lequel des regards indiquent la présence de réseaux dans le sable.



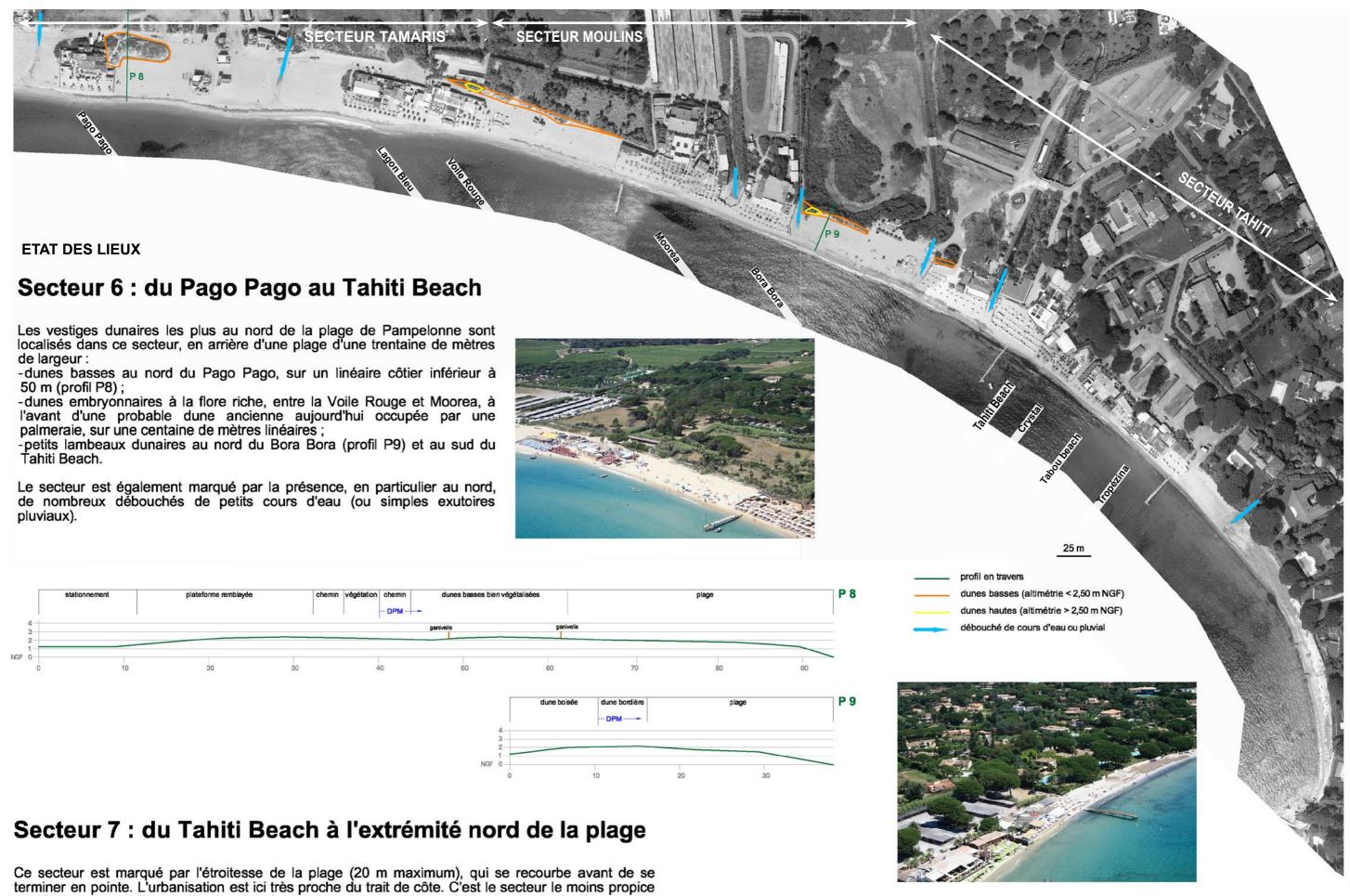




DIAGNOSTIC

Secteur 5 : les campings

D'une extrémité à l'autre de ce secteur, soit un linéaire de 800 m, à la monotonie de l'alignement des bungalows des campings correspond la platitude du relief, et l'absence de transition végétale entre la plage (la plus large de Pampelonne) et l'urbanisation ; plus aucune trace du cordon dunaire qui devait exister ici auparavant.



Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 38

au développement d'un cordon dunaire, dont on ne retrouve pas trace ici.



- potentiel végétal dunaire de Pampelonne
- ailleurs reste à signaler deux étroits vestiges dunaires, l'un d'une cinquantaine de mètres, au nord du Bora Bora et du ruisseau qui le longe (flore intéressante), l'autre, d'une quinzaine de mètres, au sud du Tahiti Beach, qui n'est en fait qu'un petit bourrelet sableux colonisé par des griffes de sorcière Le reste du secteur est dépourvu de reliefs dunaires.

Secteur 7 : du Tahiti Beach à l'extrémité nord de la plage

Secteur le plus étroit de Pampelonne, il est caractérisé par la proximité de l'urbanisation, en contact direct avec la plage ; la configuration des lieux n'est pas propice au développement d'un cordon dunaire.

Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 39

4. Les espèces protégées - Herbier photographique

« Herbier » des espèces à enjeux de Pampelonne



« Herbier » des espèces à enjeux de Pampelonne

Les espèces protégées



Tamaris africain (Tamaris africana)



Myosotis des dunes (Myosotis pusilla)

Ces deux espèces bénéficient d'une protection à l'échelon national.







Trois espèces de romulée rencontrées sur l'arrière plage de Pampelonne :

- romulea ramiflora
- romulea columnae subsp rolliiromulea subsp columnae

Ces trois espèces bénéficient d'une protection régionale en PACA.

Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 43







La scrophulaire très rameuse (Scrophularia ramosissima) connaît son unique station de France continentale à Pampelonne.

Sa protection (à l'échelon régional) revêt donc un caractère particulièrement emblématique.

Ces quatre espèces bénéficient d'une protection régionale en PACA.



Lis des dunes (Pancratium maritimum)



Liseron des dunes (Calystejia soldanella)



Panicaut des dunes (Eryngium maritimum)

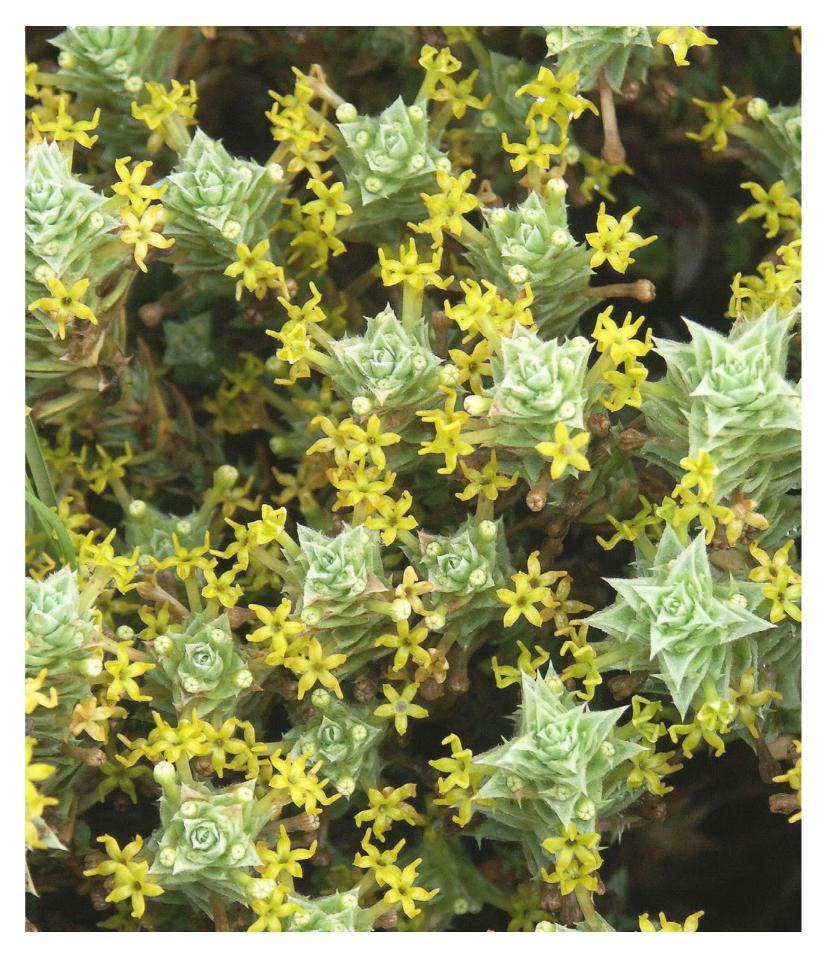


Epiaire des dunes (Stachys maritima)



Crucianelle des dunes (Crucianella maritima)

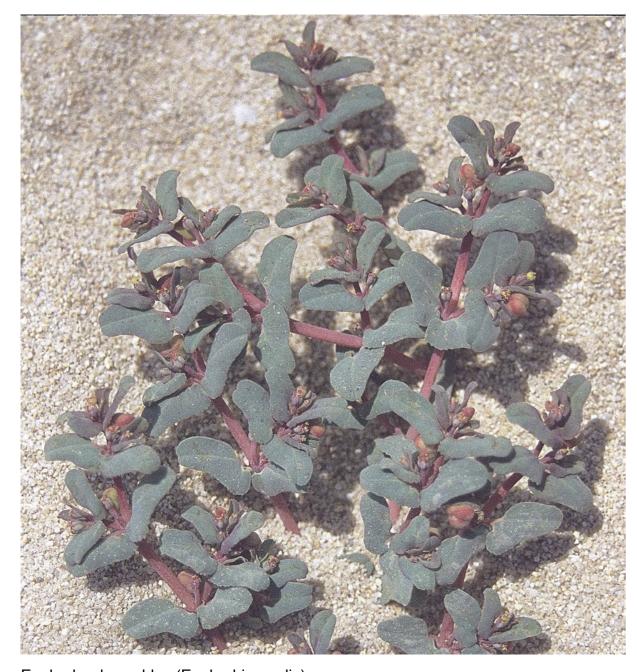
Cette plante, apparentée à la garance tinctoriale, est protégée à l'échelon régional.





Armérie précoce (Armeria arenaria praecox), plante protégée à l'échelon régional.







Euphorbe des sables (Euphorbia peplis)

Plantes rampantes et peu spectaculaires. Le première est protègée à l'échelle nationale, la seconde à l'échelle régionale.



Corrigiole à feuilles de telephium (Corrigiola telephiifolia).



Corrogiola telephiifolia, une espèce discrète protégée à l'échelle régionale.

5. Le site de Pampelonne - un écosystème dynamique

Du gneiss au sable de la plage Les agents de l'érosion La rose des vents de Pampelonne Les courants orbitaux Les courants d'undertow Les courants de downwelling

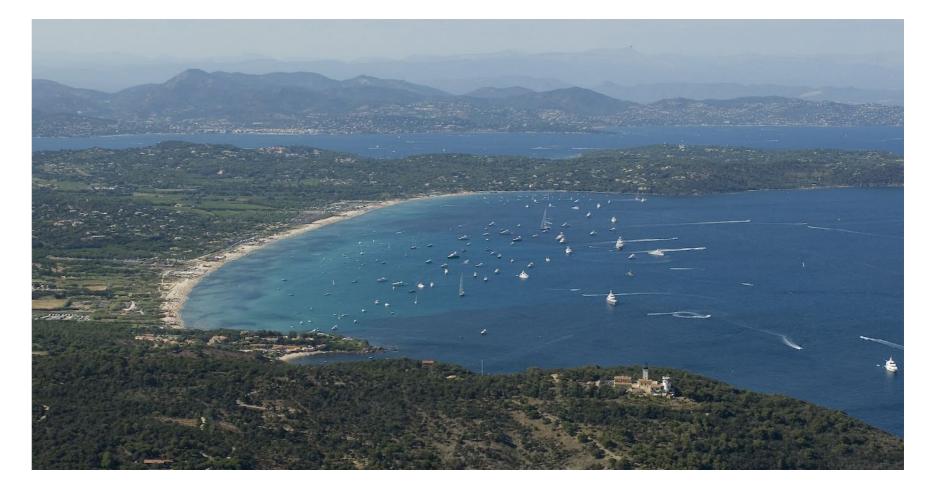
Les courants de dérive

L'action déterminante des courants marins à Pampelonne

Les courants de retour et l'implantation de l'herbier de posidonie

Bilan sédimentaire de la Baie de Pampelonne et évolution du trait de côte

La vitalité de l'herbier de posidonie



Du gneiss au sable de plage :

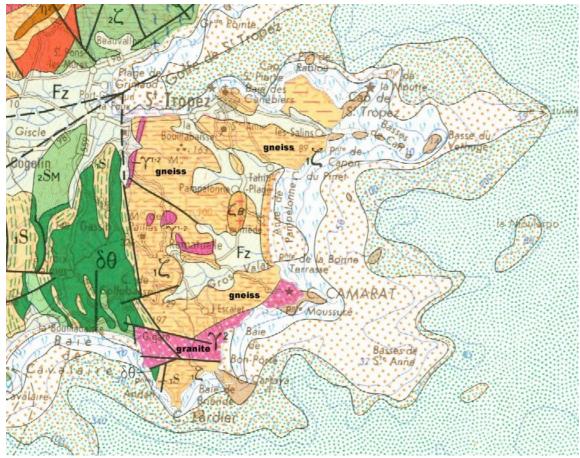
Contrastant avec la Provence calcaire qui l'entoure, le massif des Maures est constitué de roches cristallophylliennes : roches métamorphiques et granitiques. La région orientale de la presqu'île tropézienne est marquée, par l'émergence de batholithes granitiques et par l'affleurement de gneiss œillés qui ne sont autres que des granites métamorphisés : granites déformés sous la contrainte de fortes pressions et de fortes températures. Les minéraux qui constituent les granites et les gneiss de la presqu'île tropézienne sont des quartz, des feldspaths plagioclases, des feldspaths potassiques et des micas.

L'altération des granites et des gneiss produit des arènes granitiques riches en grains de quartz. Ces arènes comprennent aussi des grains de feldspath et des paillettes de mica, qui, au contraire des cristaux de quartz, s'altèrent en libérant des minéraux argileux.

Dans la plaine de Ramatuelle, le sol est ostensiblement constitué de sables argileux qui résultent de la désagrégation et de l'altération des roches mères sous jacentes : gneiss principalement.

Les fossés de drainages des champs de vignes accumulent des sables quartzeux les eaux de ruissellement emportant facilement vers la mer les argiles et les micas.

A l'observation, les sables de la plage de Pampelonne sont manifestement issus des roches locales. Ils n'intègrent pas d'éléments exogènes qui auraient pu être acheminés par des courants marins jusqu'à Pampelonne.



Carte géologique de Ramatuelle

Les agents de l'érosion :

Les ruisseaux littoraux de la baie de Pampelonne fonctionnent comme des oueds à écoulements saisonniers. Ils représentent la seule source d'approvisionnement en sable de la baie.

L'érosion étant peu active sur les bassins versants de ces ruisseaux, il est patent que la baie de Pampelonne ne bénéficie pas d'apports sédimentaires importants et que le volume des sables qu'elle renferme doit être assez constant, au gré des petites pertes et des petites acquisitions qu'elle connaît.

Les exploitants de la plage de Pampelonne ne manquent pas de montrer leur inquiétude lorsque « leur » plage est dévastée par des pluies torrentielles et des tempêtes associées à de puissants vents d'est.

Après chaque tempête, la reconstitution du cordon sableux de la plage hante tous les esprits minés par la crainte que le sable emporté en mer ne revienne jamais plus sur la grève.

La compréhension des mécanismes naturels qui régissent l'érosion et la sédimentation de la plage permettent d'avoir une approche rationnelle du problème.

Les vents, la houle et les courants marins agissent sur les sédiments meubles de la frange littorale qu'ils transportent.

L'orientation, la durée et l'amplitude des vents qui soufflent sur la presqu'île de St Tropez représentent des paramètres fondamentaux des mouvements sédimentaires dans la mesure où ils induisent les houles et les courants marins.

La rose des vents de Pampelonne :

L'analyse de la rose des vents de Pampelonne (données recueillies par le sémaphore du cap Camarat de 1951 à 1960) nous permet de distinguer 4 vents primordiaux sur la presqu'île de St Tropez.

On doit distinguer :

Le Mistral provenant du nord-ouest et les vents soufflant depuis le nord-est (Levant grec) et l'est (Levant / Vent blanc). Ces vents sont associés aux écarts de pressions atmosphériques qui s'observent d'un point à un autre de la surface du globe.

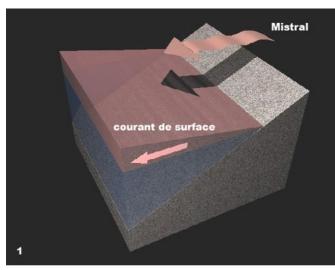
Le Ponant soufflant depuis le sud-ouest. Il s'agit d'une brise de mer qui survient le plus souvent en début d'après midi durant la belle saison. Elle succède à un léger vent d'est de matinée. Cette brise peut gagner en intensité lorsqu'elle se combine au réveil du mistral (Ponant mistralé).

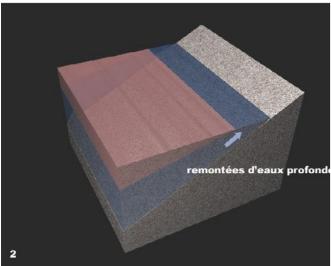
L'étude de la distribution saisonnière des vents de la presqu'île indique que le Mistral est prépondérant en hiver (novembre à Janvier) quand bien même les vents d'est font très bonne

figure en cette saison. Dés le début du réchauffement printanier (mars-avril) le Mistral s'estompe. Ce sont les vents d'est qui dominent alors. On enregistre un début de montée en présence du Ponant dés cette époque. La belle saison (de mai à août) est caractérisée par la prépondérance du Ponant au détriment des vents de nord-est et d'est qui souffle modestement mais fréquemment en matinées estivales. L'automne (septembre - octobre) se traduit par une baisse de fréquence du Ponant au profit d'un renforcement du Levant de nord-est.

Mistral et Levant sont les vents qui se montrent les plus puissants avec des coups de vents qui peuvent atteindre des pointes à plus de 120 km/h. Les Levants sont responsables de 63% des coups de vents soufflant à plus de 60 km/h, contre 26% pour le Mistral.

Le Mistral soufflant depuis la terre, il n'engendre pas de houles qui touchent les rives orientales de la presqu'île de St Tropez. Le long des rivages provençaux, il a pour habitude de chasser vers le large les eaux de surface ce qui a pour effet d'engendrer des remontées d'eaux froides depuis les profondeurs (phénomène de up welling). Ainsi sous le souffle du Mistral, la température des eaux de surface peut-elle chuter brutalement jusqu'à 14°C en été!





Les effets du Mistral sur la température de l'eau

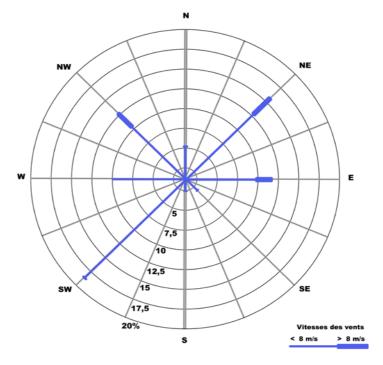
Dans la baie de Pampelonne la friction du Mistral avec la surface de l'eau produit des petits courants de surface et vraisemblablement un léger courant de dérive littorale orienté nord-sud le long de la plage. L'intensité de ce courant restant modeste y compris par vent fort, celui-ci n'entraîne pas de particules de sable dans son sillage. Le Mistral reste donc sans effet important sur les profils de plage.

Le Ponant peut générer une forte houle lors des fins d'après midi de la belle saison. S'il est vrai que cette houle frappe de plein fouet le littoral occidental de la presqu'île tropézienne, la plage de Pampelonne en est protégée.

Il est entendu que se sont les vents d'est qui représentent les principaux agents de déplacement des dépôts sableux dans la Baie de Pampelonne.

Quatre types de courants marins générés par le vent et par la houle interviennent dans la mobilisation du sédiment sableux :

Il faut distinguer les courants orbitaux, les courants undertow, les courants de downwelling et les courants de dérive littorale



Rose des vents de Pampelonne

Les courants orbitaux :

L'énergie de la houle est logiquement communiquée aux molécules d'eau à la surface d'une mer agitée. Contrairement à ce que l'on peut imaginer, les molécules d'eau ne se déplacent pas de façon linéaire dans le sens de la vague. A chaque passage de vague, elles effectuent un mouvement giratoire dont le diamètre décroît assez rapidement avec la profondeur, puisqu'à une profondeur équivalente à la moitié de la longueur d'onde des vagues (qui correspond à la distance qui sépare 2 vagues l'une de l'autre) ce mouvement giratoire cesse.

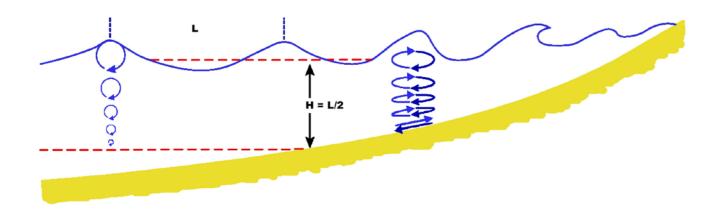
Chacun sait qu'à l'approche des rivages (dés que le fond se trouve à une profondeur équivalente à la moitié de la longueur d'onde des vagues), le comportement des vagues se modifie. Celles-ci prennent de la hauteur, leur longueur d'onde diminue alors que leur vitesse augmente.

Le mouvement giratoire des molécules d'eau en est lui aussi affecté. Il s'écrase progressivement avec la profondeur au point de se transformer en 2 mouvements de translation opposés : l'un vers la rive, l'autre vers le large. Les molécules d'eau effectuent des mouvements oscillatoires de va et vient sur le fond qui ont pour effet de mettre en suspension les particules situées sur le fond (grains de sable par exemple) en les entraînant à leur tour dans un mouvement de va et vient.

Pendant les tempêtes, les déplacements de particules vers le large étant moins rapides mais plus longs que ceux qui sont orientés vers la rive, il en résulte au final un déplacement net des particules vers le large.

Par mer belle, sous un régime de petites vagues, la résultante des mouvements oscillatoires correspond à un déplacement des particules en direction inverse, c'est à dire vers le rivage.

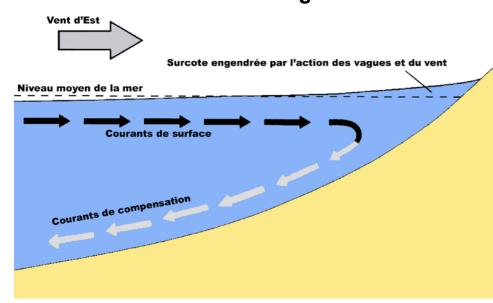
Les courants orbitaux participent donc à l'établissement des profils de plage d'hiver et d'été par transferts de matières depuis la plage jusqu'aux petits fonds pendant les tempêtes, et depuis les petits fonds jusqu'à la plage par mer apaisée.



Les courants d'undertow :

Lorsque de grosses vagues s'écrasent sur le rivage à une cadence élevée, se produit une accumulation d'eau qui élève le niveau de la mer (surcote) sur la frange littorale. Les courants d'undertow encore appelés courants « de retour » ou courants « de compensation » sont des courants de rééquilibrage qui évacuent le surplus d'eau vers le large. Ces courants sont perpendiculaires aux rivages. Ils circulent au ras du fond en entraînant vers le large les sédiments qui se trouvent sur leur itinéraire. Ces courants qui peuvent être assez puissants sous la pression de train de vagues soutenues, ne s'expriment pas au delà de la zone des vagues déferlantes.

Les courants de downwelling :



Le frottement du vent sur la surface de la mer pousse les couches d'eau superficielles contre le rivage en entraînant une surélévation du niveau marin qui se surajoute à celle qui est produite par le déferlement des vagues.

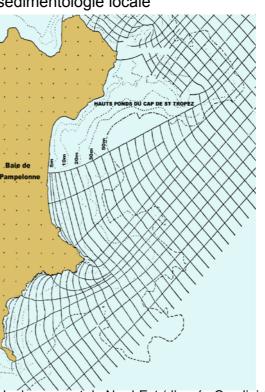
L'amplitude de la surcote directement engendrée par la poussée éolienne est largement plus importante que celles associées aux déversements de vagues. Il en résulte que les courants de compensation « downwelling » sont nettement plus puissants que les courants d'undertow et qu'ils s'écoulent en direction du large bien au delà de la zone de déferlements des vagues. Ces courants de downwelling circulent eux aussi sur le fond. Leur orientation est perpendiculaire ou oblique par rapport aux rivages.

Les courants de dérive :

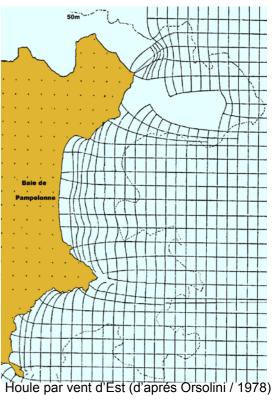
La réflexion des houles qui percutent les rivages à l'oblique, engendre des mouvements d'eau qui sont parallèles au rivage. Ce sont des courants de dérive littorale.

L'action déterminante des courants marins à Pampelonne :

Dans la baie de Pampelonne, il est évident que sont les vents de nord-est et d'est qui régulent la sédimentologie locale







En situation de tempêtes exceptionnelles, lorsque la direction de la houle coïncide avec celle du vent, les courants de downwelling et d'undertow s'écoulent en synergie. Sur la côte varoise, il n'échappe pas que les puissants vents d'est sont souvent concomitants de situations dépressionnaires avec épisodes pluvieux. La situation dépressionnaire amplifiant les surcotes engendrées par les vagues et le vent, il en découle que les courants de retour sont dynamisés par ces conditions atmosphériques.

Lorsque les courants de retour se montrent particulièrement puissants, ceux-ci sont susceptibles d'emporter au large les sédiments dont ils se chargent. Il est possible que ces sédiments en suspension se soustraient définitivement au stock de sédiment qui entre en jeu dans la mise en place des plages pendant la belle saison.

Dans le « vase clos » que représente la baie de Pampelonne, les « évacuations » de sédiments vers le large qui surviennent lors des grosses tempêtes d'hiver ou d'équinoxe doivent être compensées par des apports alluvionnaires pour que soit naturellement conservé un stock de sable « utile » qui soit profitable au maintien des surfaces de plage.

En situation de vent d'est la houle frappe le rivage à la perpendiculaire alors qu'en situation de vent de nord-Est elle l'aborde selon un angle d'une vingtaine de degré qui a pour incidence majeure de donner le jour à un courant de dérive littoral orienté du nord au sud.

Ce courant de dérive littorale est amplifié par l'appel d'eau que les courants de compensations (undertow et downwelling) engendrent dans le sud de la plage en chassant des masses d'eau considérables vers le large. Il a pour effet de ronger l'extrémité nord de la plage de Pampelonne en entraînant le sable de cette portion de plage vers les sud, au plus grand désespoir des exploitants qui sont installés au nord de la plage.

Par opposition, le courant de dérive littorale qui prend naissance sous l'effet de la houle de sud-est est un courant susceptible d'engraisser en sédiment la portion nord de la plage de Pampelonne. Or, la rose des vents locale met en évidence la discrétion des vents de sud-est tandis que les vents de nord-est sont clairement tapageurs.

Les années qui connaissent des tempêtes de nord-est et d'est particulièrement violentes, avec frappes alternées des houles qu'elles engendrent, se soldent logiquement par une réduction des surfaces de plage du secteur nord. Lorsque ces tempêtes sont accompagnées de fortes pluies, la destruction des cordons de plage est aggravée par le gonflement des oueds littoraux qui emportent tout sur leur passage (situation de l'automne 2008).

Les courants de retour et l'implantation de l'herbier de posidonie :

Les herbiers de posidonies sont bien établis sur les rivages de la Méditerranée. Sous des eaux relativement transparentes qui sont éloignées des estuaires, les posidonies peuvent s'établir entre 1 m et 40 m de profondeur, tout particulièrement sur substrats meubles. La plupart des baies de la presqu'île de St Tropez sont marquées par la présence de plages qui sont prolongées en mer par des lobes sableux parfaitement apparents sur photographies aériennes. Potentiellement, ces espaces sableux situés à faibles profondeurs conviennent parfaitement à la Posidonie. Le labourage des fonds marins par les courants de retour «undertow» et «downwelling» expliquent que ces petits fonds sableux puissent rester vierges de posidonies.

Dans les secteurs relativement épargnés par ces courants de fond, la posidonie peut s'implanter dans 1 m d'eau. Indépendamment des facteurs limitant liés à la nature du substratum, la limite supérieure de l'herbier reflète la vigueur d'expression des courants.

Dans les baies comme celles de Cavalaire et de Cavalière qui connaissent des entrées de houles relativement uniformes et perpendiculaires aux rivages sous des directions de propagation de secteur est à sud-est, l'intensité des courants de retour est assez constante. Seules les portions ouest de ces baies connaissent des courants plus forts en étant davantage exposées aux forces de frappe générées par le vent d'est et sa houle. L'implantation de l'herbier de posidonie dans ces baies rend parfaitement compte de cette situation sur un substrat sableux homogène.

La limite supérieure de l'herbier y est quasi équidistante de la ligne de rivage. Du fait de l'existence de courants de retour légèrement plus forts à l'ouest des baies, la limite de l'herbier y est légèrement repoussée vers le large.

Existence et orientations des courants de retour sont révélés par la physionomie de l'herbier. En effet, l'herbier intègre des chenaux de circulation des courants qui se distinguent parfaitement sur les photographies aériennes entre les touffes de posidonies.





Dans le cas de la baie de Pampelonne, on n'observe pas une équidistance de la limite supérieure de l'herbier par rapport à la ligne de rivage. L'herbier s'éloigne assez brutalement du rivage passé le tiers nord de la baie où il s'établit en moyenne à -7 m de profondeur. Au delà, il gagne progressivement la profondeur de -15 m qui correspond à son éloignement optimal du rivage sur le site.

A l'extrême nord de la baie de Pampelonne, les chenaux de courants de retour ne sont pas apparents sur photographies aériennes. Cela indique que cette portion de littoral est relativement épargnée par les fortes houles et par les courants de retour.

Les hauts fonds qui entourent le cap de St Tropez brisent effectivement la houle d'est, mais surtout celle de nord-est avant que celles-ci n'atteignent les rivages nord de la baie.

Cette protection vis à vis des fortes houles s'amoindrit dans le secteur de la « Toison d'or » où les chenaux de courants commencent à se distinguer sur les marges de l'herbier.

L'herbier situé en face du Kon-Tiki, sur le rehaussement topographique de la «sèche de Salagru», comportent de nombreux chenaux bien marqués qui témoignent d'un renforcement des courants de retour dans ce secteur.

Les chenaux de courants peuvent encore s'observer sur les franges de l'herbier par -15 m de fond, à environ 1000 m du rivage. Cette observation rend bien compte de la puissance des courants de retour dans ce secteur de la baie lorsque se manifestent de violentes tempêtes.

Le plan de vagues de la baie de Pampelonne sous vent de nord-est, permet de comprendre que les fortes houles qui évitent ou qui rebondissent sur les hauts fonds du cap de St Tropez, se focalisent sur les rivages sud de la baie en y concentrant toute leur énergie. Ainsi, les courants de retour y sont-ils extrêmement puissants au point de repousser les limites de l'herbier jusqu'à 1000 m du rivage. Les contours des fonds sableux et la limite supérieure de l'herbier dans la baie de Pampelonne relèvent donc de la puissance des courants marins de retour.

Dans deux baies voisines de celle de Pampelonne, ouvertes elles-aussi vers l'est et encadrées au nord par un cap qui détourne la houle de nord-est (baie de Bon-Porté/ cap Camarat et baie de Bougnon / pointe des Issambres), s'observent les mêmes figures de répartition des fonds sableux au large des plages. On y constate aussi un recul ostensible de l'herbier vers le large en secteur sud.

Ces observations confirment que les courants de fonds déterminent largement la nature des fonds marins dans la baie de Pampelonne.

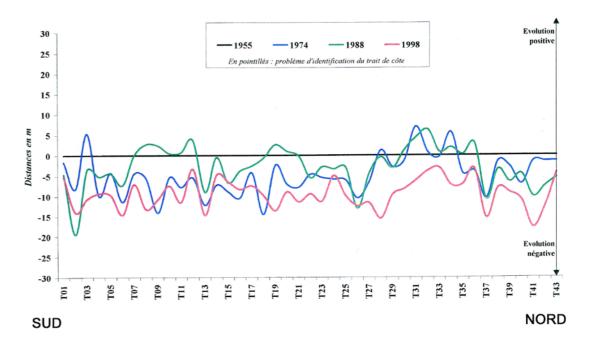
Bilan sédimentaire de la Baie de Pampelonne et évolution du trait de côte :

L'étude de la topographie sous-marine de la baie de Pampelonne, telle qu'elle apparaît sur la carte marine levée en 1897 et telle qu'elle apparaît sur des relevés bathymétriques récents (relevés de l'Observatoire marin), met en évidence une grande stabilité des fonds marins jusqu'à nos jours.

Cette stabilité topographique des fonds marins laisse supposer un trait de côte peu modifié depuis un siècle.

Une étude de l'évolution du trait de côte réalisée à partir de photographies aériennes pour la période de 1955 et 1998 (Observatoire marin), fait cependant apparaître une tendance au recul du trait de côte à Pampelonne (illustration ci-dessous).





De notre point de vue, ce recul du trait de côte peut être imputé à 3 facteurs qui sont représentés par :

- 1) La dégradation anthropique de la dune et de sa végétation qui a engendré une baisse générale de la topographie de la plage fixée.
- 2) La montée des eaux marines. En effet, des mesures effectuées depuis 1884 par le marégraphe de Marseille indiquent que le niveau moyen de la mer Méditerranée est monté de 11 cm au cours du dernier siècle (soit une hausse moyenne de 1,1 mm / an). Il est évident que cette montée des eaux accentue la force d'érosion de la mer par tempêtes de vent d'est sous de basses pressions atmosphériques.

Les mesures altimétriques des niveaux océaniques réalisées par satellite depuis 1992 (programme Topex-Poseïdon) indique un taux d'élévation des océans plus important, puisqu'il est établi à environ 3 mm par an. Sous l'inexorable montée des eaux, il est évident que la force d'érosion des tempêtes ira en s'accentuant, tout en faisant reculer le trait de côte.

3) L'augmentation de la puissance des tempêtes. Dans le contexte du réchauffement global qui détermine une accélération des échanges thermiques à la surface de la planète, la fréquence des tempêtes et leur puissance moyenne, iront en s'accentuant. L'érosion du littoral en sera d'autant plus marquée.

Dans le cas où la violence des tempêtes serait à la hausse à Pampelonne depuis un demisiècle (nous ne disposons pas de mesures permettant de l'attester), la puissance des courants de compensation et tout particulièrement celle des courants de « downwelling » iraient en s'accentuant. En corrélation avec cette augmentation d'intensité des courants « downwelling », une fuite croissante de sédiments vers le large pourrait être envisagée. Celle-ci ne pourrait que favoriser une réduction des superficies de plage.

La reconquête du milieu dunaire par la végétation et la protection de l'herbier de posidonie, constituent les mesures les plus simples de préservation de la plage, en stabilisant le substrat meuble sur de grandes superficies.

Dans l'absolu, l'édification de barrages conçus pour freiner la puissance du courant de dérive littoral nord-sud, pourrait réduire l'érosion du secteur nord de la plage lorsque se manifestent de grosses tempêtes de vents d'est.

Pour être épargnées par les violentes tempêtes que réserve le futur, les constructions littorales de Pampelonne devront être établies en situations surélevées et en arrière de cordons de dunes dont l'épaisseur et la hauteur devront être renforcées.

La vitalité de l'herbier de posidonie :

Dans la baie de Pampelonne, sous eaux cristallines et à l'abri de pollutions importantes, les contours de l'herbier de posidonie sont stables. Il est entendu que ce sont les courants de compensations intervenant lors des tempêtes de vent d'est qui déterminent les limites supérieures de l'herbier.

L'herbier de posidonie relève d'un intérêt écologique prépondérant. Il abrite une multitude d'organismes : algues, invertébrés, vertébrés. On connaît sa capacité d'oxygénation des petits fonds marins en saison chaude, lorsque la montée en température des eaux réduit leur teneur en oxygène.

D'autre part, en relation avec ce qui a été développé précédemment, il doit être entendu que l'herbier de posidonie agit sur la fixation du substrat marin au même titre que de nombreuses plantes qui fixent les dunes, en milieu aérien. En réduisant la vitesse des courants marins qui le traversent, l'herbier piège les particules en suspension dans l'eau et réduit la puissance d'érosion des courants marins.

Le piégeage des particules se traduit par un rehaussement des dépôts sédimentaires. Comme en milieu dunaire, les racines et les rhizomes des plantes constituent une sorte de résille naturelle qui maintient le substrat en place.

Même si les posidonies ne peuvent pas s'implanter sur les étendues de sable balayées par de violents courants marins, elles contribuent notoirement à stabiliser et raffermir les fonds meubles de la frange littorale. Ce faisant, elles fortifient les soubassements et les basses pentes des dômes de sable engloutis dont les plages représentent les parties émergées.



Les chenaux de courants de retour induits par les vents dominant d'est et de nord-est et les zones de régression des herbiers de Posidonies

Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 57

On sait aussi que l'accumulation des feuilles mortes de posidonies sur les plages, assure leur protection vis à vis de l'érosion par les vagues, alors que leur présence dans les eaux des petits fonds, augmentant largement la viscosité de l'eau, réduit aussi la puissance érosive de la houle. Pour toutes les raisons qui viennent d'être évoquées la posidonie est une pièce maîtresse des écosystèmes littoraux. Elle mérite largement son statut d'espèce protégée.

La cymodocée est une autre phanérogame marine protégée présente dans la baie de Pampelonne. Elle forme des herbiers extrêmement diffus et ténus sur les grandes étendues sableuses de la baie, sinon entre les colonies de posidonies.

Les différentes inspections menées sur l'herbier de posidonies sous l'égide de l'Observatoire marin rapportent l'existence d'un herbier vigoureux.

Une prospection réalisé en 2008 confirme que les eaux turbides rejetées par l'émissaire de Bonne Terrasse, condamnent inexorablement l'herbier de posidonie dans les parages immédiat de l'exutoire, à une profondeur de - 36 m qui se trouve être une profondeur limite pour le développement de la posidonie, si ce n'est en eaux particulièrement claires. On ne peut donc pas déclarer sans précautions que l'émissaire en question porte gravement atteinte au milieu marin et à l'herbier de posidonie.

La principale source d'inquiétude quant au maintien d'un herbier de posidonies vigoureux dans la baie, tient à la présence des algues invasives appartenant au genre Caulerpa. Ces espèces d'origine australienne peuvent faire dépérir les touffes de posidonies en les prenant d'assaut. Caulepa racemosa forme précisément une colonie importante en périphérie de l'émissaire de Bonne Terrasse, en se substituant à la posidonie.

Une campagne de prospection menée en juin 2002 dans la baie de Pampelonne, concluait que le grand nombre de colonies de Caulerpa taxifolia qui y étaient recensées, rendait désormais impossible l'éradication de cette algue envahissante.

Le rapport intitulé « Suivi de l'invasion des algues introduites C. taxifolia et C. racemosa en Méditerranée – Ecomers – mars 2008 » informe que fin décembre 2007, la surface affectée par la présence de Caulerpa taxifolia dans le Var dépassait 6 040 ha pour un linéaire côtier de 70 km.

Concernant la baie de Pampelonne proprement dite, les dernières prospections datant de 2000 et de 2002 rapportent :

- pour le secteur nord de la baie (2000) : 1700 m de linéaire côtier colonisés pour 310 000 m² touchés ;
- pour le secteur compris entre le sud de la Baie et le cap Camarat (2002) : 2 500 m de linéaire côtier colonisés pour 1 250 000 m² touchés.

Comme de nombreuses plantes invasives, les Caulerpas colonisent d'autant plus vigoureusement les milieux dans lesquels elles s'introduisent, que ces derniers sont dégradés. Un écosystème équilibré laissant peu de niches écologiques vacantes est beaucoup plus difficilement colonisé par les intrus.

Nous savons que les dégradations de l'herbier de posidonies dues aux labourages des fonds marins par les ancres d'amarrage des navires, favorisent incontestablement l'expansion des Caulerpas.

La fréquentation nautique de la baie de Pampelonne étant très importante en été, avec qui plus est, la présence de navires de forts tonnages, il est indispensable de concevoir des solutions d'amarrages individuels et collectifs pour stopper les dégradations de l'herbier et bloquer du même coup l'expansion néfaste des caulerpas.

Aujourd'hui, il importe peu de consacrer du temps et de l'énergie à un inventaire exhaustifs des espèces présentes dans l'herbier de posidonie de la baie de Pampelonne, où résident des espèces protégées comme la grande nacre (Pinna nobilis) et l'hippocampe moucheté (Hippocampus ramulosus), si rien n'est entrepris dans de brefs délais pour limiter les dégradations de l'herbier induites par les ancrages anarchiques des navires. Des mesures d'amarrage respectueuses des fonds marins doivent être réfléchies et mises en place au plus tôt, avant que ne s'observent des dégradations irréversibles du milieu marin.

6. Les établissements existant avant 1986 dans la bande des 100 mètres

Loisirs nautiques Sporting Club Tropézina Tabou Beach Club Tahiti Crystal Beach Club

Bora Bora

Moorea

La Voile Rouge

Le Lagon Bleu

Pago Pago

Le Liberty

Le Neptune

Tiki Beach

Kon Tiki

Club 55

Les Murènes

Key West

Ocoa Plage

L'Orangerie

Nioulargo

Les Jumeaux

Polynésie

Coco Beach

Club les Palmiers

L'Aquaplage

Cabane Bambou

L'Esquinade

Tropicana

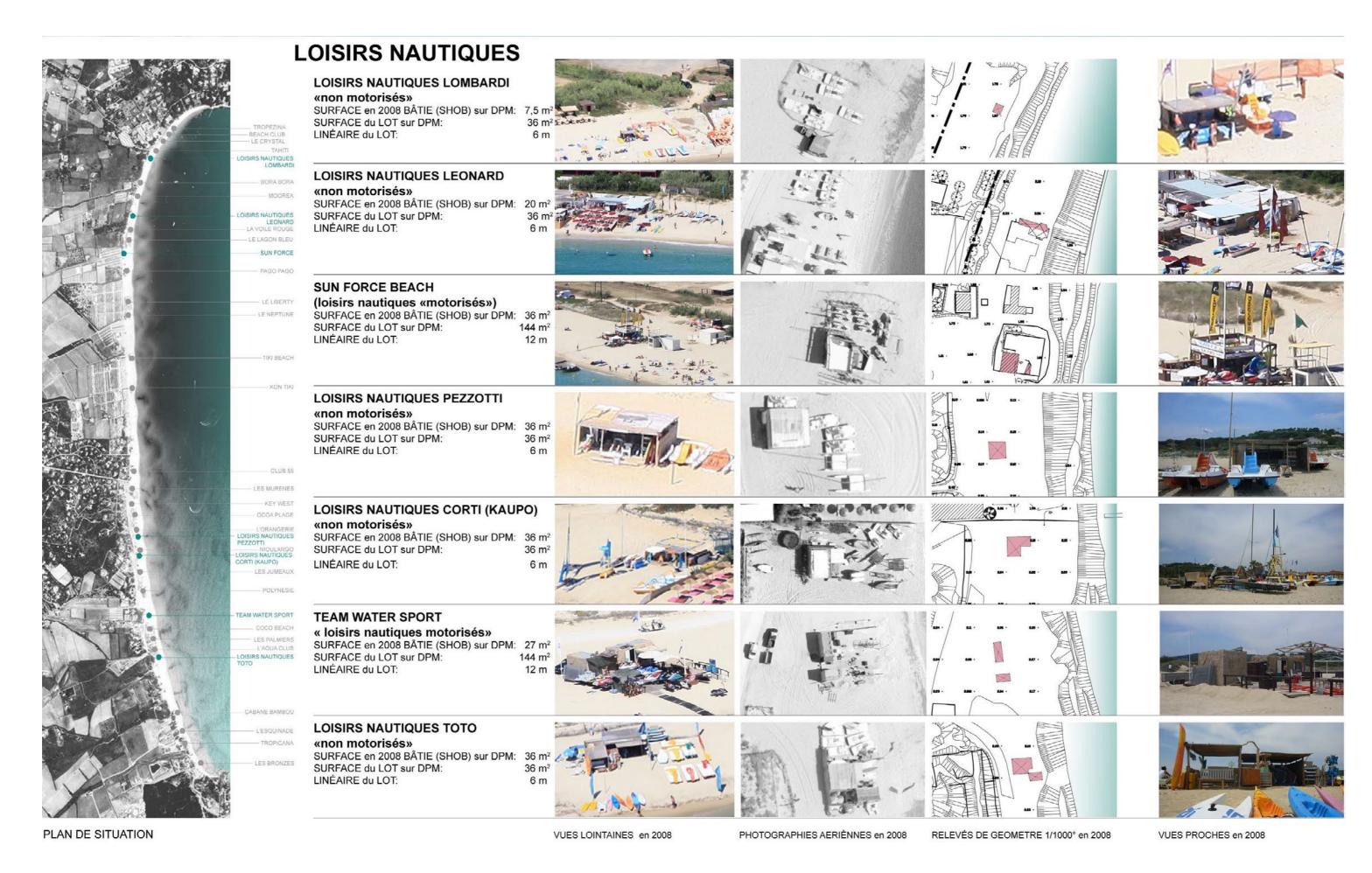
Les Bronzés



Constructions présentes dans la Bande des 100 mètres. Hors DPM et zone urbaine. Etablissement lié à l'activité balnéaire sur terrains communaux (le Migon)

Constructions présentes dans la Bande des 100 mètres. Hors DPM et zone urbaine. Etablissements liés à l'activité touristique

Constructions présentes dans la Bande des 100 mètres. Hors DPM et zone urbaine. Etablissements non liés à l'activité touristique



Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 60

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL TAHITI LOMBARDI BORA BORA MOOREA LEONARD LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU SUN FORCE PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH SPORTING CLUB KEY WEST OCOA PLAGE NIOULARGO CORTI (KAUPO) LES JUMEAUX POLYNESIE TEAM WATER SPORT COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB CABANE BAMBOU L'ESQUINADE TROPICANA LES BRONZES

PLAN DE SITUATION

SPORTING CLUB LOT N° CDATE DE CREATION : 1968

DESCRIPTIFS:

Volume : 2 volumes de type algeco placés pour la saison été

et 3 pergolas

Façade : Préfabriqués non habillés

Matériaux: Préfabriqué, bois et canisse pour pergolas

Couleurs : Blanc, marron

Hauteurs : un niveau 2.5 m environ

Mobiliers: Parasol blancs, tables bois, trampoline

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: SURFACE CONCÉDÉE sur DPM: LINÉAIRE CONCÉDÉE: 30 m² 1480 m² 40 m²



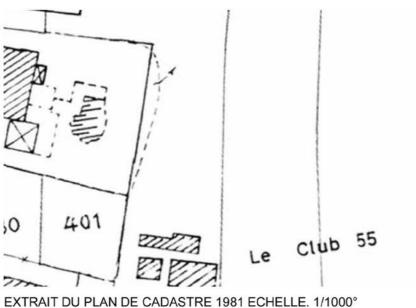


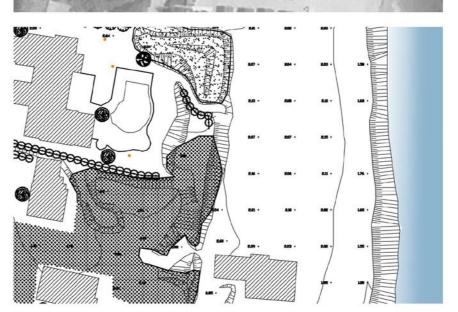












RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL BORA BORA MOOREA -LA VOILE ROUGE - LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH KON TIKI LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB CABANE BAMBOU TROPICANA LES BRONZES

PLAN DE SITUATION

TROPEZINA LOT N° 1DATE DE CREATION : 1976

PAROLE D'ACTEUR :

«Clientèle internationale très habituelle qui se retrouve pour partager repas et bains de mer. Exploitation depuis 32 ans»

DESCRIPTIFS:

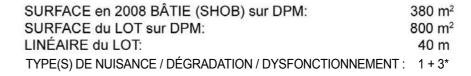
<u>Volume :</u> Volume très compact sur tout le linéaire du lot de plage, avec terrasse sur pilotis surmontée d'une pergolas

Façade : Grandes ouvertures dissimulées derrière les pergolas

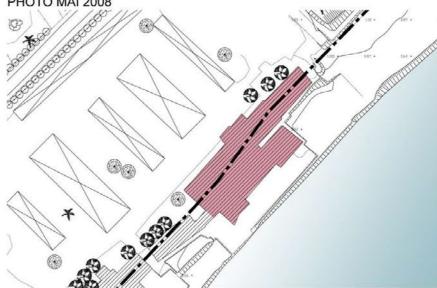
Matériaux: Bardage bois horizontal

Couleurs: Blanc Hauteurs: 3, 4m

Mobiliers: Parasols blancs









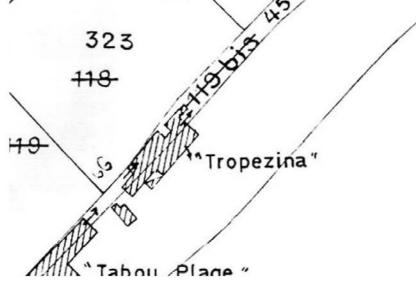




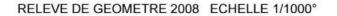








EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°



^{* 1 :} proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 62

TROPEZINA BEACH CLUE LE CRYSTAL BORA BORA MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH CLUB 55 LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB CABANE BAMBOU L'ESQUINADE LES BRONZES

PLAN DE SITUATION

TABOU BEACH CLUB LOT N° 2 DATE DE CREATION : 1950

PAROLE D'ACTEUR : «Ambiance familiale, conviviale, clientèle locale, régionale car fréquentation hors saison et en haute saison clientèle internationale. Bon rapport qualité/prix. Etablissement géré par de jeunes professionnels du tourisme et de la restauration»

DESCRIPTIFS:

Volume: Deux constructions séparées sur tout le linéaire du lot de plage,

toitures 2 pans

Façade: bardage bois horizontal

Matériaux: bois, tôles ondulées couleur tuile, plastique

Couleurs: marron blanc Hauteurs: 1 niveau, 3m

Mobiliers: Matelas & parasols verts

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 310 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 1140 m²
LINÉAIRE du LOT: 50 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT: 1*



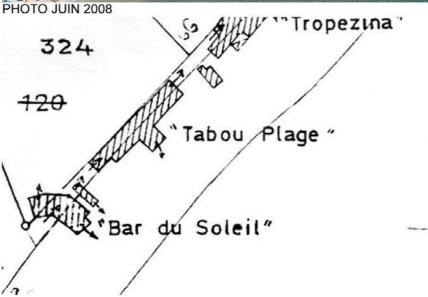




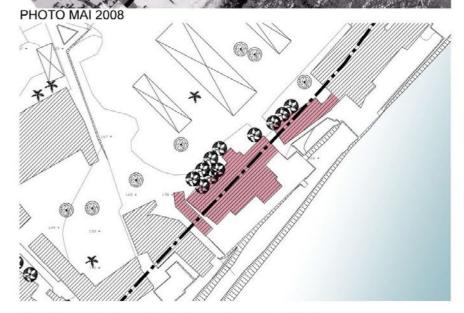








EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°



RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

* 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

TROPEZINA LE CRYSTAL BORA BORA MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH KON TIKI CLUB 55 LES MURENES OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB CABANE BAMBOU L'ESQUINADE -TROPICANA LES BRONZES

PLAN DE SITUATION

TAHITI LOT N° 3 DATE DE CREATION : 1952-1953

PAROLE D'ACTEUR :

«Excellente image et une bonne notoriété. Réputation sans tâche. Honnête et sérieux, à l'écoute et au service de la clientèle. Prestation de qualité, cuisine inventive réalisée à partir de produits frais. Ambiance chic, décontractée, détendue et conviviale»

DESCRIPTIFS:

Volume: Trois volumes compacts distincts, toitures 1 & 4 pans

Façade : Grande terrasse et pergolas en façade

Matériaux: Maçonnerie et bois Couleurs : Blanc, jaune et marron

Hauteurs: 3,4m

Mobiliers: Matelas & parasols oranges

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 400 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 2940 m²
LINÉAIRE du LOT: 100 m

TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :







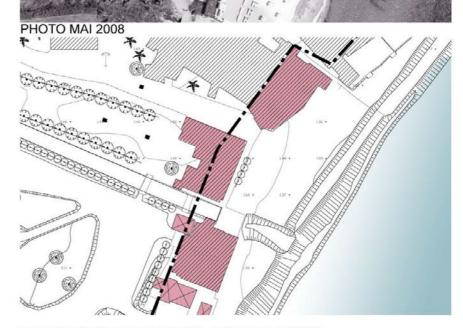








EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°



RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

* 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 64

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL BORA BORA MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH KON TIKI LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB ABANE BAMBOU L'ESQUINADE TROPICANA LES BRONZES

PLAN DE SITUATION

CRYSTAL BEACH CLUB LOT N° 3bis DATE DE CREATION : 1950

PAROLE D'ACTEUR :

«Petite plage très agréable, entièrement réaménagée et adaptée à une clientèle recherchant à la fois un lieu serein et une ambiance décontractée et familiale»

DESCRIPTIFS:

Volume : Trois volumes distincts de caractères différents

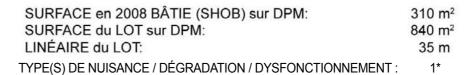
Façade : La terrasse est surélevée

Matériaux: Bardage bois horizontal, tuiles, tôles ondulées, plastique

Couleurs: Blanc, beige, marron

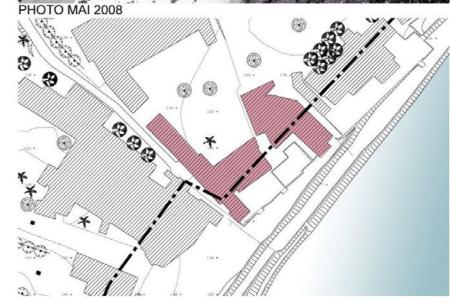
Hauteurs: 1 niveau

Mobiliers: Bleu, Beige, contemporain











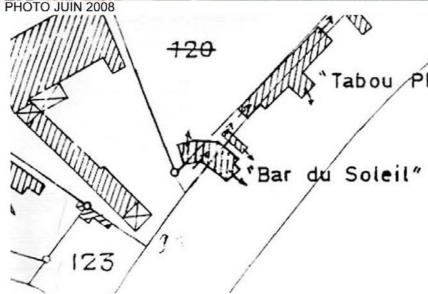














^{* 1 :} proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL BORA BORA MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH KON TIKI CLUB 55 LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB L'ESQUINADE LES BRONZES

PLAN DE SITUATION

BORA BORA LOT N° 4 DATE DE CREATION : fin des années 50

PAROLE D'ACTEUR:

«Etablissement implanté dans un espace naturel, convivial et de qualité. Ambiance antillaise et exotique, ainsi que divers services à la clientèle (nettoyage plage, service de boisson et plats rapides, plagistes, boutiques)»

DESCRIPTIFS:

<u>Volume :</u> Volume compact centré sur la limite arrière du lot de plage. <u>Façade :</u> Grande terrasse et pergolas en façade, surmontée de deux

frontons à chaque extrémité Matériaux: Bardage bois horizontal

Couleurs: Rose, blanc

Hauteurs: 3,4m

PHOTO JUIN 2008

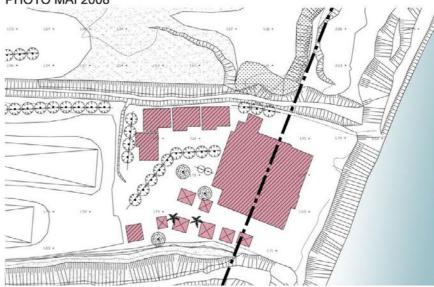
670

EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

Mobiliers: Transats en plastique, matelas & parasols Bleu ciel

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 280 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 1080 m²
LINÉAIRE du LOT: 40 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :

















^{* 1 :} proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

Bora - Bora "

Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 66

TROPEZINA BEACH CLUB - LE CRYSTAL TAHITI BORA BORA MOOREA LA VOILE ROUGE - LE LAGON BLEU LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH KON TIKI CLUB 55 LES MURENES OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE COCO BEACH L'AQUA CLUB CABANE BAMBOU TROPICANA LES BRONZES PLAN DE SITUATION

MOOREA LOT N° 5 DATE DE CREATION : 1958

PAROLE D'ACTEUR :

«Accueil, sérieux, agréable clientèle de 30 à 70 ans. En clair très professionnel»

DESCRIPTIFS:

<u>Volume</u>: Un petit volume sur la limite du DPM avec une toiture à 2 pans et un autre en limite du lot de plage dans l'alignement d'un bâtiment hors DPM Façade: Cachée par une grande terrasse voilée

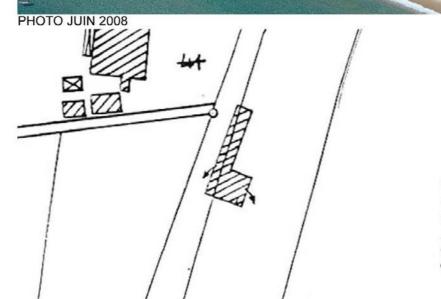
Matériaux: Roseaux, bardage bois horizontal et vertical, maçonnerie

Couleurs: Marron, beige, blanc

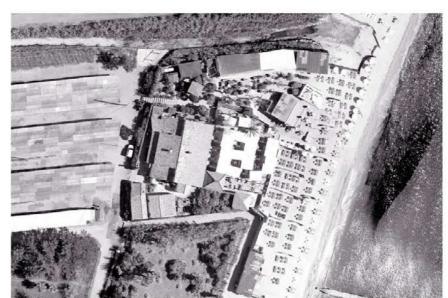
Hauteurs: 3,4m

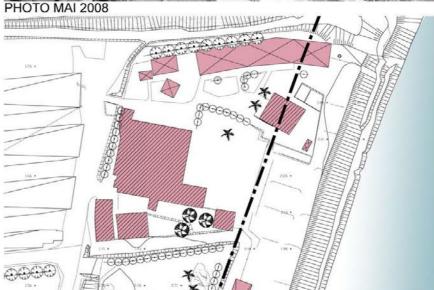
Mobiliers: Mobiliers bois, transats en plastique, matelas marrons, parasols blancs & marron





SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 150 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 1100 m²
LINÉAIRE du LOT: 80 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :















EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

* 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

LA VOILE ROUGE - Bâti démoli suite au jugement du 25/03/2011 DATE DE CREATION : 1963

Le lot de plage est supprimé mais les bâtiments sont existants sur le DPM en 2008



TROPEZINA BEACH CLUB

LE CRYSTAL

BORA BORA

LA VOILE ROUGE

LE LAGON BLEU

PAGO PAGO

LE LIBERTY

TIKI BEACH

KON TIKI

CLUB 55

LES MURENES

KEY WEST

OCOA PLAGE

L'ORANGERIE

NIOULARGO

POLYNESIE

COCO BEACH

CABANE BAMBOU

L'ESQUINADE

LES BRONZES

MOOREA

Volume : Plusieurs volumes étroits et allongés, grand linéaire de bâti

Façade: Petite terrasse et pergolas

Matériaux: Bois, maçonnerie, roseaux, tôle ondulée, préfabriqué

Couleurs : Blanc Hauteurs : 3, 4m

Mobiliers: Transats en plastique, matelas & parasols rouges

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:

180 m²

SURFACE du LOT sur DPM:

LINÉAIRE du LOT:

TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT : 1+4*

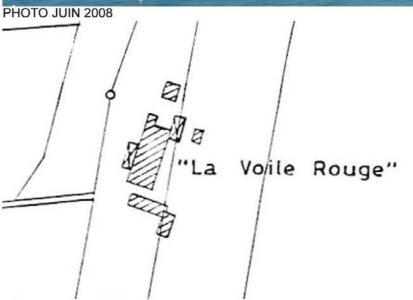






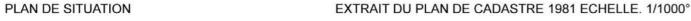








RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°



^{* 1 :} proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 68

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL TAHITI BORA BORA MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH KON TIKI CLUB 55 LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE LES PALMIERS CABANE BAMBOU L'ESOUINADE LES BRONZES

PLAN DE SITUATION

LE LAGON BLEU LOT N° 7 DATE DE CREATION : avant 1980

PAROLE D'ACTEUR:

«Aspect naturel et original. Vue panoramique sur la mer. Ambiance conviviale et familiale avec une clientèle d'habitués et ciblée entre 30 et 60 ans avec une forte proportion d'étrangers fidèles à la cuisine de la France et de Provence»

DESCRIPTIFS:

Volume : Un volume simple à 2 pans en bac acier avec de petits volumes

hétéroclytes accolés

Façade : Petite terrasse et pergolas

Matériaux: Préfabriqué, bardage bois vertical et horizontal

Couleurs : Blanc, marron

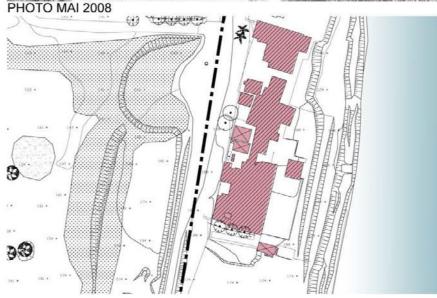
Hauteurs: 3, 4m

Mobiliers: transats en plastique blanc, matelas & parasols bleu ciel

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 240 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 1400 m²
LINÉAIRE du LOT: 40 m

TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT: 1+4*







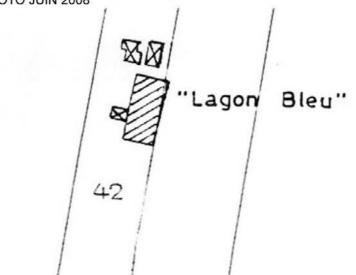












EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

* 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL TAHITI **BORA BORA** MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH CLUB 55 LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE -I ES PAI MIERS L'AQUA CLUB CABANE BAMBOU -L'ESOUINADE LES BRONZES

PLAN DE SITUATION

PAGO PAGO LOT N° 8 DATE DE CREATION: 1969

PAROLE D'ACTEUR :

«Les gens disent: petite plage romantique. Cabane du pêcheur, simplicité, calme, parasol. Vue mer, bruit de la mer, pas de musique. Ambiance agréable, déjeuner les pieds dans le sable, bonne cuisine, fraîcheur légumes frais, poissons frais, tarte maison. Un peu de fleurs géranium, plantes sauvages à l'arrivée».

DESCRIPTIFS:

Volume : Petit volume étroit implanté au fond & au centre du lot de plage

Façade : Petite terrasse et pergolas, ouvertures moyennes

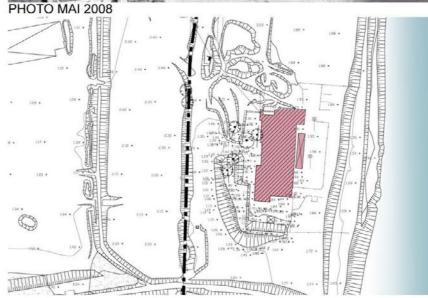
Matériaux: Bardage bois vertical Couleurs: Marron, jaune, blanc

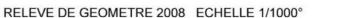
Hauteurs: 3, 4m

Mobiliers: Transats en plastique, matelas bleu & blanc, parasols oranges

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 200 m² SURFACE du LOT sur DPM: 1720 m² LINÉAIRE du LOT: 40 m TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT: 1+4*





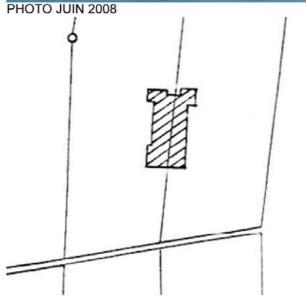












EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

* 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 70

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL TAHITI BORA BORA MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH CLUB 55 LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB CABANE BAMBOU -L'ESQUINADE LES BRONZES

PLAN DE SITUATION

LE LIBERTY LOT N° 9 DATE DE CREATION: 1959

PAROLE D'ACTEUR :

«Etablissement à la décoration naturelle. Se fond dans le paysage de Pampelonne, véritable richesse du lieu»

DESCRIPTIFS:

Volume : Volume compact simple sur une moitié du linéaire du lot de plage,

toiture 2 pentes

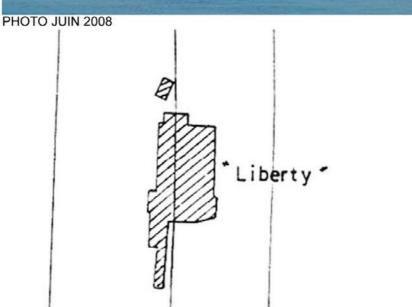
Façade: Grandes baies vitrées, terrasse surélevée

Matériaux: Bois, maçonnerie Couleurs: Bleu, blanc, marron

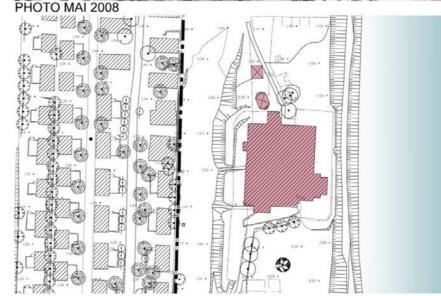
Hauteurs 3, 4m

Mobiliers: matelas & parasols bleu & blanc

















EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

^{* 1 :} proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL BORA BORA MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE NEPTUNE TIKI BEACH CLUB 55 LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE COCO BEACH LES PALMIERS CABANE BAMBOU L'ESQUINADE LES BRONZES PLAN DE SITUATION

LE NEPTUNE LOT N° 10 DATE DE CREATION : fin des années 60

PAROLE D'ACTEUR :

«Propre, installation de plage de bonne qualité avec confort recherché les clients. Egalement surveillance de la baignade. Nous privilégions les produits de la mer et travaillons exclusivement avec les vignerons locaux»

DESCRIPTIFS:

<u>Volume</u> : Plusieurs volumes accolés sur la moitié du linéaire du lot de plage avec un mode constructif différent pour chacun

Façade: façades hétérogènes, grande terrasse en bois surélevée

Matériaux: Bois, maçonnerie

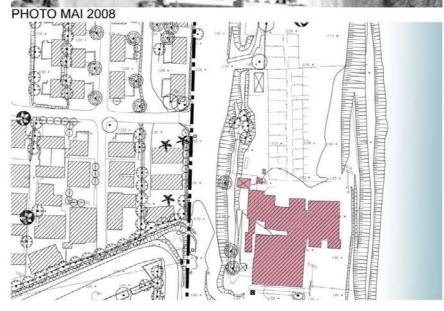
Couleurs: Vert, blanc, marron

Hauteurs: 3, 4m

Mobiliers: Transats en plastique, matelas & parasols bleu & jaunes

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 230 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 2280 m²
LINÉAIRE du LOT: 60 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT: 1 + 4*







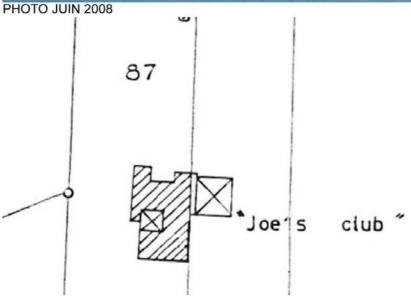












EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 72

^{* 1 :} proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL BORA BORA MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH KON TIKI LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB CABANE BAMBOU L'ESQUINADE LES BRONZES

PLAN DE SITUATION

TIKI BEACH LOT N° 11 DATE DE CREATION : fin des années 70

PAROLE D'ACTEUR :

«Décor éxotique. Ambiance décontractée et familiale. Accueil personnalisé, les pieds dans l'eau»

DESCRIPTIFS:

<u>Volume</u>: 4 volumes compacts imbriqués, toitures 4 pans <u>Façade</u>: En retrait derrière plusieurs huttes, ouverte <u>Matériaux</u>: Bardage bois horizontal, bambous, paillon

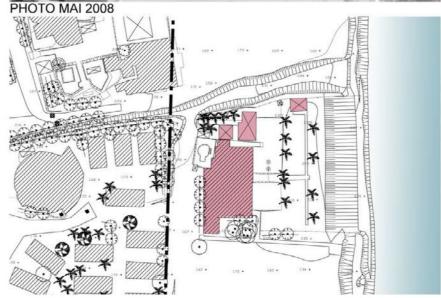
Couleurs: Marron, jaune

Hauteurs: 1 niveau, environ 3,4m

Mobiliers: Tables & chaises en bois, matelas et parasols blancs & rouges

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 250 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 2240 m²
LINÉAIRE du LOT: 35 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT: 1*







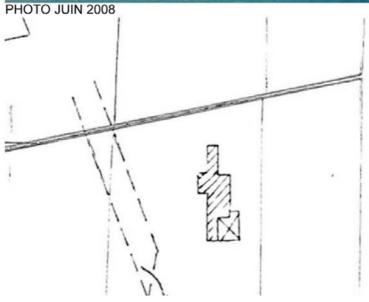












EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

^{* 1 :} proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL BORA BORA MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH CLUB 55 LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB L'ESQUINADE

PLAN DE SITUATION

KON TIKI LOT N° 12 DATE DE CREATION: FIN DES ANNEES 70

PAROLE D'ACTEUR :

«Décor éxotique. Ambiance décontractée et familiale. Accueil personnalisé, les pieds dans l'eau»

DESCRIPTIFS:

Volume : 3 huttes juxtaposées en façade, toitures deux pentes

Façade: Linéaire, avec grandes ouvertures

Matériaux: Bois, brandes pour la toiture, bois et bambous,

Couleurs: Marron, naturel

Hauteurs: 1 niveau 4,5 m environ

Mobiliers: Transats en plastique, tables & chaises en bois

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 320 m² SURFACE du LOT sur DPM: 2240 m² LINÉAIRE du LOT: 35 m TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT



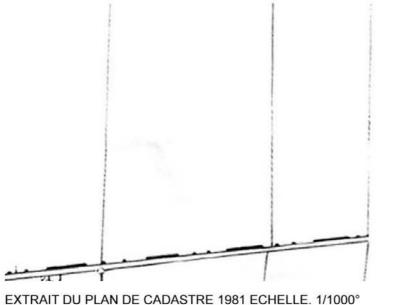


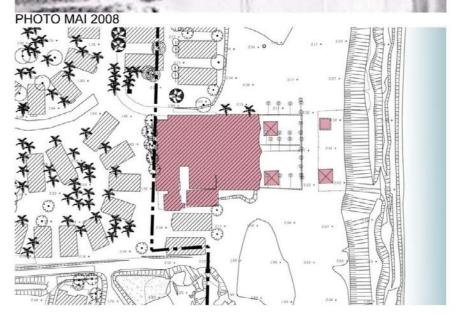












RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

* 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL TAHITI **BORA BORA** MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH CLUB 55 LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB CABANE BAMBOU -L'ESQUINADE TROPICANA PLAN DE SITUATION

CLUB 55 LOT N° 13 DATE DE CREATION : 1955

PAROLE D'ACTEUR :

« Grande notoriété internationale, lieu phare de la côte d'azur. Environnement naturel, tamaris et roseaux.
Bois flotté et voiles de bateaux. Couleur bleu ciel et blanc. Clientèle: chefs d'état stars du showbiz, familles anonymes, très souvent des leaders dans leurs activités»

DESCRIPTIFS:

Volume: Perpendiculaire à la plage toiture à deux pentes

Façade: Pergolas en façade

Matériaux: Bois flotté, voile, roseaux

Couleurs: Blanc, bleu

Hauteurs: 1 niveau 3m environ

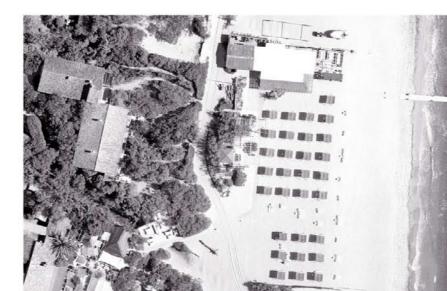
Mobiliers: Transats bois, matelas rayé bleu ciel & blanc

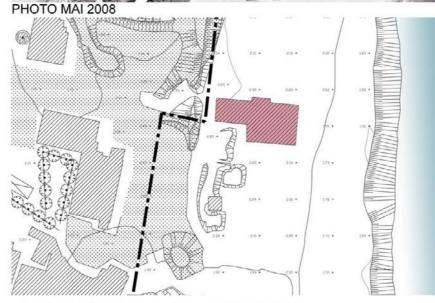
SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM:

SURFACE du LOT sur DPM: LINÉAIRE du LOT: 2640 m² 60 m

140 m²

TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :





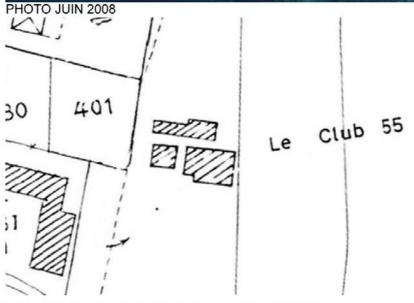






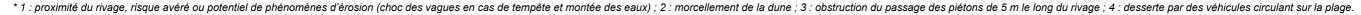






EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°



TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL TAHITI **BORA BORA** MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH KON TIKI CLUB 55 LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE LES PALMIERS L'ESQUINADE ES BRONZES PLAN DE SITUATION

LES MURENES LOT N° 14 **DATE DE CREATION: 1956**

PAROLE D'ACTEUR :

«De qualité, en accord avec l'environnement. Clientèle internationale et fidèle depuis plus de 20 ans»

DESCRIPTIFS:

Volume: Bâti allongé et étroit avec une terrasse en avancée surmontée d'une pergolas, 2 toitures à 6 pans de forme hexagonale en bardeaux bitumés

Façade: Bardage bois

Matériaux: Bois et maçonnerie, tôles ondulées & cannisses

Couleurs: Blanc, bleu

PHOTO JUIN 2008

Hauteurs: 1 niveau 3m environ

Mobiliers: Transats en plastique, matelas et parasols bleu & blanc



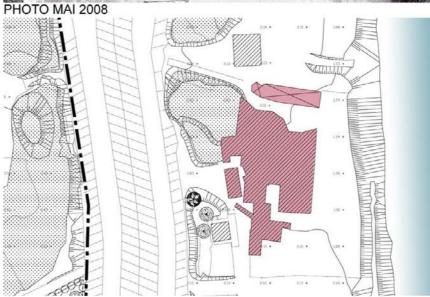


Les Murènes



SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 200 m² SURFACE du LOT sur DPM: 2880 m² LINÉAIRE du LOT: 50 m TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :

















^{* 1 :} proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL TAHITI BORA BORA MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH KON TIKI LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB CABANE BAMBOU L'ESQUINADE TROPICANA PLAN DE SITUATION

KEY WEST LOT N° 15 DATE DE CREATION: 1960

PAROLE D'ACTEUR :

«Ambiance chaleureuse et familiale. Habillée de bois, solide maison blanche, entourée de larges terrasses en teck. Bordée de galets et de palmiers, allée de bois»

DESCRIPTIFS:

Volume: Compact, bâti sur tout le linéaire, toitures à un, deux et quatre pans Façade: Grandes baies vitrées et bardage bois et terrasses couvertes bois Matériaux: Terrasse teck, bardeaux bitumés en toiture & tôles ondulées

Couleurs: Gris, blanc Hauteurs: 1 niveau 3m environ Mobiliers: Matelas au sol.bleus gris

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 300 m² SURFACE du LOT sur DPM: 2000 m² LINÉAIRE du LOT: 40 m TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT : 1*









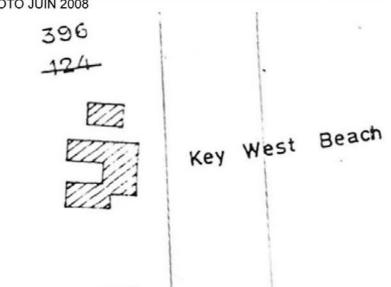












EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

^{* 1 :} proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL BORA BORA MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH KON TIKI LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB -L'ESQUINADE PLAN DE SITUATION

OCOA PLAGE LOT N° 16 **DATE DE CREATION: ANNEES 70**

PAROLE D'ACTEUR :

«Ambiance chic, décontractée, familiale avec une pointe de fête»

DESCRIPTIFS:

Volume: Construction sur tout le linéaire, toiture une pente, pergolas

Façade: discrète derrière des pergolas, bardage bois Matériaux: Bois, tôles endulées, Clôture en roseaux

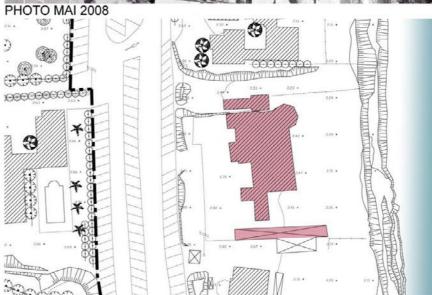
Couleurs: Blanc, bleu

Hauteurs: 1 niveau 3m environ

Mobiliers: Matelas roses au sol, chaises baroques

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 270 m² SURFACE du LOT sur DPM: 2080 m² LINÉAIRE du LOT: 40 m TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :









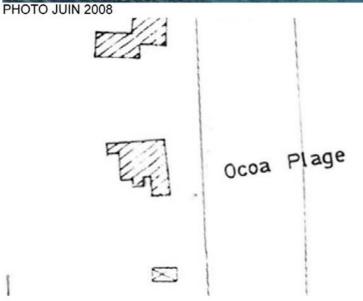












EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°



* 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL TAHITI BORA BORA MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH KON TIKI CLUB 55 LES MURENES OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB CABANE BAMBOU PLAN DE SITUATION

L'ORANGERIE LOT N° 17 **DATE DE CREATION: 1965**

PAROLE D'ACTEUR :

«Plage familiale. Qualité de l'accueil et qualité du service ainsi que de la cuisine. Clientèles de tous âges et internationales»

DESCRIPTIFS:

Volume: Un volume bâti auquel ont été rajoutées des cabanes et des terrasses. Les toitures sont à une ou deux pentes.

Façade: Bardage bois

Matériaux: Bois, paille, clôtures en brandes

Couleurs: Blanc, beige

PHOTO JUIN 2008

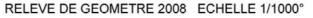
Hauteurs: un niveau 3m environ

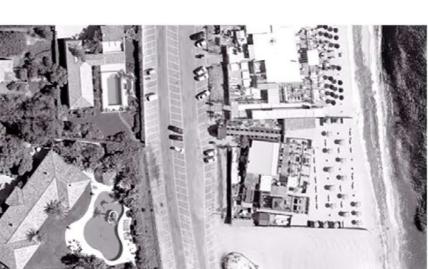
Mobiliers: Transats en plastique, matelas et parasols rouge

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 165 m² SURFACE du LOT sur DPM: 2160 m² LINÉAIRE du LOT: 40 m TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT :











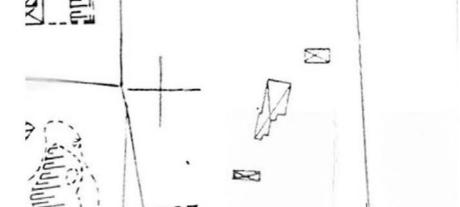












EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

* 1 : proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL BORA BORA MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH KON TIKI LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB CABANE BAMBOU L'ESQUINADE TROPICANA PLAN DE SITUATION

NIOULARGO LOT N° 18 DATE DE CREATION : ANNEES 70

PAROLE D'ACTEUR :

«Plage élégante, bien intégrée au cadre, utilisant des matériaux nobles.

Décor raffiné, qualité des finitions, respect des normes et du site. Proximité de la mer.

Personnel accueillant et polyglotte»

DESCRIPTIFS:

<u>Volume:</u> Plusieurs volumes accolés sur tout le linéaire, toits 1, 2, 4 pans

en tôles ondulées et bardeaux bitumés en majorité

 $\underline{\textbf{Façade:}} \ \textbf{En retrait derrière les terrasses couvertes}, \textbf{bardage bois horizontal}$

Matériaux: Bois, paille, roseaux, clôtures en brandes

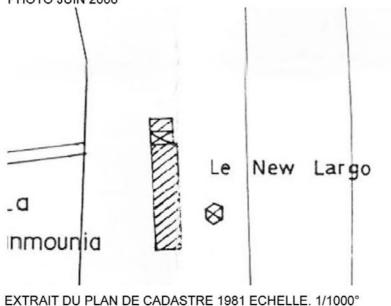
Couleurs: Blanc, marron et vert pour la toiture

Hauteurs: 1 niveau 3m environ

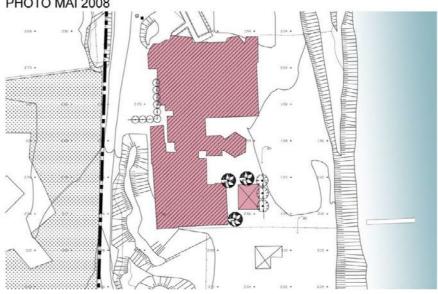
Mobiliers: Tables & chaises en bois, parasols blancs

TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT : 1+2+4*





















^{* 1 :} proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

BEACH CLUB LE CRYSTAL TAHITI **BORA BORA** MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH CLUB 55 LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE LES PALMIERS L'AQUA CLUB CABANE BAMBOU -L'ESQUINADE TROPICANA LES BRONZES PLAN DE SITUATION

LES JUMEAUX LOT N° 19 DATE DE CREATION : 1977

PAROLE D'ACTEUR :

«Familial; élégance et discrétion cultivées de bon aloi. Imprégnation culturelle (art contemporain) Siège des divers fectivals et conférences de presse. Image de la tradition des «bain de mer» »

DESCRIPTIFS:

Volume: Un seul gros volume compact, toit à deux pentes avec pergolas en

eripnerie

Façade: Grandes baies vitrées et hublots, bardage horizontal bois,

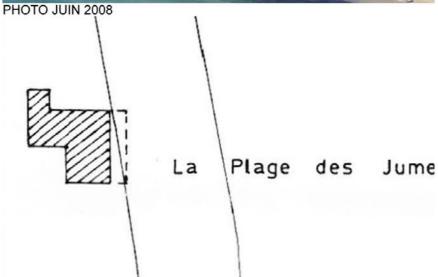
décoration bateau.

Matériaux: Bois, vitrage Couleurs: Bleu clair, blanc

Hauteurs: 1 niveau 3m environ

Mobiliers: Tables & chaises bois, matelas & parasols blancs et bleus



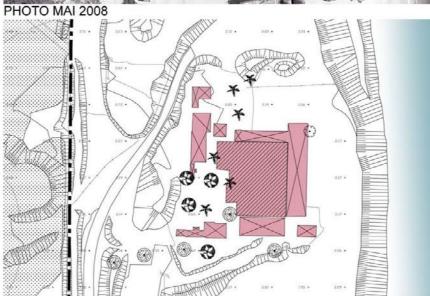


EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 340 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 2400 m²
LINÉAIRE du LOT: 40 m

TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT: 1+4*

















^{* 1 :} proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

TROPEZINA BEACH CLUB TAHITI **BORA BORA** MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH CLUB 55 LES MURENES OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB CABANE BAMBOU L'ESQUINADE TROPICANA ES BRONZES

POLYNESIE LOT N° 20 DATE DE CREATION : DEBUT ANNEES 70

PAROLE D'ACTEUR :

« Equilibre et respect de la nature comme une préoccupation principale. Garant d'un site naturel remarquable. Esprit vacances par les services rendus, l'accueil et la tranquilité. Cuisine de qualité et à la portée de la clientèle. Affaire entièrement familiale. Equipe inchangée depuis de longues années pour pérenniser le lieu, la sécurité, la détente, le dépaysement»

DESCRIPTIFS:

Volume: Un seule volume sur tout le linéaire, toit 2 pentes très faibles

en tôles ondulées & bardeaux bitumés

Façade: Dissimulée derrière de nombreuses paillottes

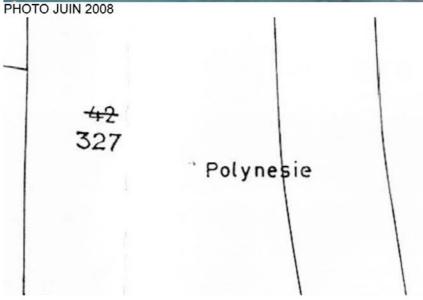
Matériaux: Bois, bambous tressés, brandes Couleurs: Orange, marron, blanc

Hauteurs: 1 niveau 3m environ

Mobiliers: Transats, tables & chaises en bois, matelas & parasols

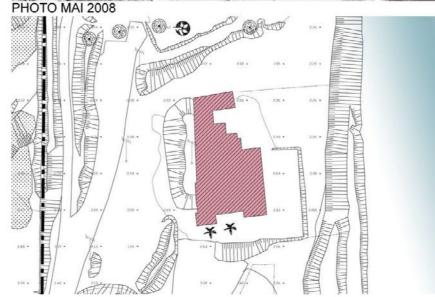
oranges & blancs





SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 490 m² SURFACE du LOT sur DPM: 2760 m² LINÉAIRE du LOT: 40 m TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT : 1+4*





RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°













PLAN DE SITUATION EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

^{* 1 :} proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL TAHITI **BORA BORA** MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH CLUB 55 KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB CABANE BAMBOU L'ESQUINADE LES BRONZES PLAN DE SITUATION

COCO BEACH LOT N° 21 DATE DE CREATION : 1982

PAROLE D'ACTEUR :

«Caractère familial. Accessible à tous. Ambiance calme et sereine. Image de qualité de son accueil,

de son écoute des clients et de respect de leur souhait de profiter d'un espace aménagé dans la quiétude avec un service discret et compétent. Pensé pour que les vacanciers profitent d'un espace naturel d'où le caractère surfait a été banni »

DESCRIPTIFS:

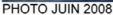
<u>Volume:</u> 1 gros volume avec un toit à deux pentes, implanté sur un côté du lot de plage.

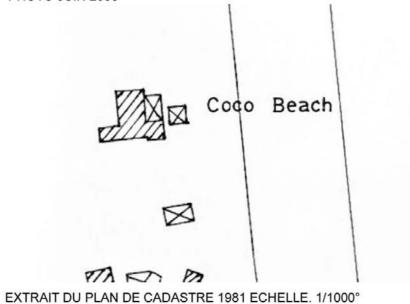
<u>Façade:</u> discrète avec des baies vitrées <u>Matériaux:</u> Bardages bois, maçonnerie Couleurs: Dominante blanc, un peu de jaune

Hauteurs: 1 niveau 3m environ

Mobiliers: Transats en plastique,tables & chaises en bois, matelas et parasols blanc & bleu



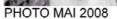


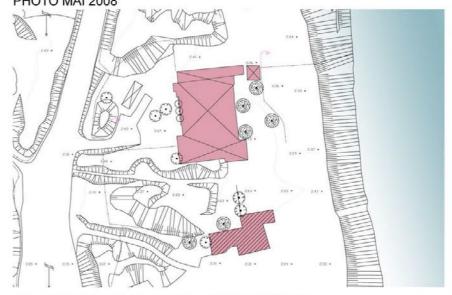


SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 400 m^2 SURFACE du LOT sur DPM: 2280 m^2 LINÉAIRE du LOT: 40 m

TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT : 1+2+4*







RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°











^{* 1 :} proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL TAHITI BORA BORA MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU - PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH KON TIKI LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB CABANE BAMBOU L'ESQUINADE -TROPICANA PLAN DE SITUATION

CLUB LES PALMIERS LOT N° 22 DATE DE CREATION : avant 1980

PAROLE D'ACTEUR :

«Notoriété internationale avec clientèle exigeante et «selecte» .

Coté exclusif, cadre très chic, excellente cuisine, produits de qualité, service soigné, souci du détail. Ambiance raffinée, décoration épurée. Accueil personalisé. Propreté.»

DESCRIPTIFS:

<u>Volume:</u> 4 gros volumes séparés de formes différentes & plusieurs petites cabanes,les toits sont à 1, 2 ou 4 pentes

Façade: Séparées mais homogènes dans le traitement

Matériaux: Maçonnerie, résine & bois

Couleurs: Blanc et beige Hauteurs: 1 niveau

Mobiliers: Transats en plastique, beige et blanc

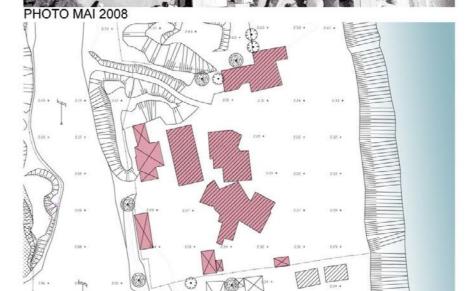
SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 360 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 2750 m²
LINÉAIRE du LOT: 50 m

TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT : 1+2+4*



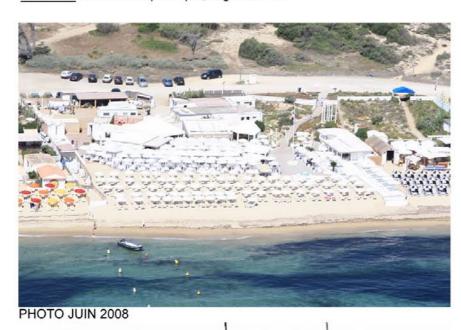






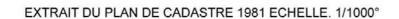






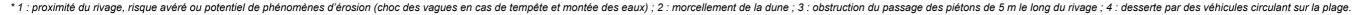


 ∇Z



 $\nabla \lambda$

RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°



TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL BORA BORA MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH KON TIKI CLUB 55 LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB L'ESQUINADE TROPICANA LES BRONZES PLAN DE SITUATION

L'AQUA PLAGE LOT N° 23 DATE DE CREATION : 1962

PAROLE D'ACTEUR :

«Etablissement gardant son aspect «plage». Accueil chalereux avec clientèle d'habitué. Végétation adaptée contribue au caractère convivial. Propreté, sécurité et caractère très familial. Esthétique des bâtiments correspond à l'environnement»

DESCRIPTIFS:

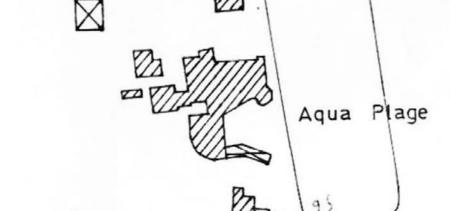
<u>Volume</u>: Plusieurs volumes de formes différentes sur tout le lot. Les toits sont à deux pentes en tuiles, tôles ondulées & bardeaux bitumés. <u>Façade</u>: En arrière des terrasses couvertes

Matériaux: Maçonnerie, tuiles, bois, toiles & bardeaux bitumés, plastique Couleurs: Bleu, vert, blanc, tuile & gris...

Hauteurs: 1 niveau, 3m environ

Mobiliers: Transats, chaises & tables en plastique et en bois blanc, parasols rouges, oranges ou jaunes

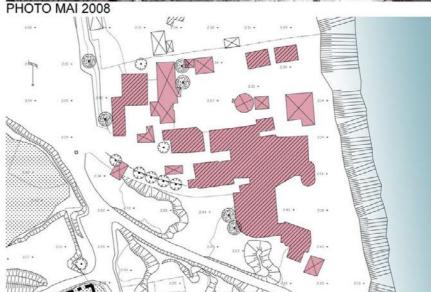




EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 580 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 3360 m²
LINÉAIRE du LOT: 60 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT : 1+2+4*

















^{* 1 :} proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL BORA BORA MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH KON TIKI CLUB 55 KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE COCO BEACH LES PALMIERS L'ESQUINADE LES BRONZES PLAN DE SITUATION

CABANE BAMBOU LOT N° 24 DATE DE CREATION : 1967

PAROLE D'ACTEUR :

«Image authentique de notre région. Plage familiale. Accueil et service de qualité Cuisine provençale les pieds dans le sable. Clientèle locale et internationale»

DESCRIPTIFS:

 $\underline{\text{Volume:}} \ \text{Plusieurs volumes juxtaposés, perpendiculaires à la plage, avec des toits à une ou deux pentes en tuile et tôles ondulées.}$

<u>Façade:</u> Une partie est en bardage bois, une autre en maçonnerie.

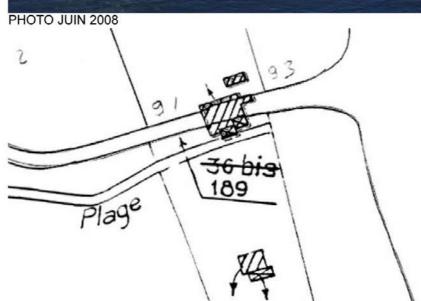
Matériaux: Bois, maçonnerie, tuiles, roseaux.

Couleurs: Bleu, blanc, marron, vert.

Hauteurs: 1 niveau, 3m environ

Mobiliers: Transats, chaises & tables en plastique et en bois blanc, matelas rayés blancs et bleus, parasols blancs







SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 250 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 2250 m²
LINÉAIRE du LOT: 50 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT: 1*

















^{* 1 :} proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL **BORA BORA** MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH KON TIKI CLUB 55 LES MURENES KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE **NIOULARGO** LES JUMEAUX COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB CABANE BAMBOU L'ESQUINADE -TROPICANA

PLAN DE SITUATION

L'ESQUINADE LOT N° 25 DATE DE CREATION : A PARTIR DE 1972

PAROLE D'ACTEUR :

«Etablissement familial et tranquille, clientèle locale et fidèle »

DESCRIPTIFS:

Volume: Rectangulaire, toit à deux pentes en tôle ondulée

<u>Façade</u>: Une grande coque de bateau avec mâts et voiles en premier plan sert de terrasse, ambiance «pirates»

Matériaux: Le bois reste dominant, maçonnerie pour le bâti, clôtures en bois

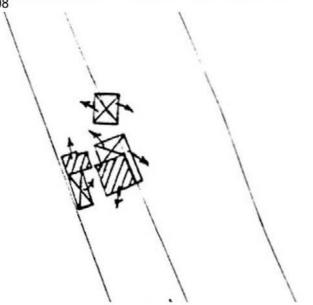
Couleurs: Orange, bleu & marron Hauteurs: 1 niveau, 3m environ

Mobiliers: Transats, chaises et tables en plastique blanc, matelas &

parasols jaunes





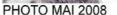


EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°

SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 330 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 1400 m²
LINÉAIRE du LOT: 40 m

TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT: 1+2*







RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°











^{* 1 :} proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

TROPEZINA BEACH CLUB LE CRYSTAL TAHITI **BORA BORA** MOOREA LA VOILE ROUGE LE LAGON BLEU PAGO PAGO LE LIBERTY LE NEPTUNE TIKI BEACH CLUB 55 KEY WEST OCOA PLAGE L'ORANGERIE NIOULARGO LES JUMEAUX POLYNESIE LES PALMIERS L'AQUA CLUB CABANE BAMBOU L'ESQUINADE

PLAN DE SITUATION

TROPICANA LOT N° 26 DATE DE CREATION : A PARTIR DE 1970

PAROLE D'ACTEUR :

«Familial / simplicite / authenticité, situé dans un cadre avec verdure. Ambiance de plage simple, traditionnelle des bains de mer. Elégance avec touche particulière pour l'accueil»

DESCRIPTIFS:

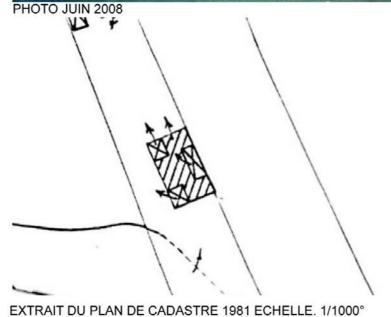
<u>Volume:</u> Allongé, toit deux pentes en tôle ondulée couleur tuile <u>Façade:</u> Linéaire, en avant sur la plage, grandes ouvertures vitrées et rythmées, bardage bois..

Matériaux: Bois, vitrage tôle & toiles tendues

Couleurs: Orange et blanc Hauteurs: 1 niveau, 3m environ

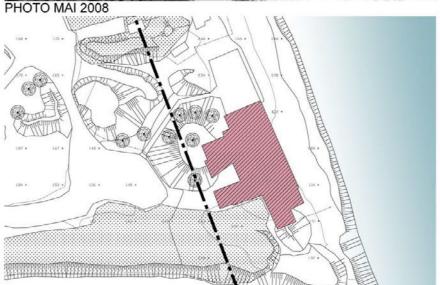
Mobiliers: Transats en plastique, tables & chaises en bois, matelas & parasols oranges & blancs

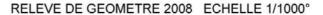




SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 370 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 1440 m²
LINÉAIRE du LOT: 40 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT: 1*

















^{* 1 :} proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

LES BRONZES LOT N° 27 DATE DE CREATION : 1966 PAROLE D'ACTEUR :

«Etablissement familial, ou la convivialité et la gentillesse sont les atouts majeurs»

DESCRIPTIFS:

TROPEZINA BEACH CLUB

LE CRYSTAL TAHITI

BORA BORA

LA VOILE ROUGE

LE LAGON BLEU

PAGO PAGO

LE LIBERTY

LE NEPTUNE

TIKI BEACH

KON TIKI

CLUB 55

LES MURENES

KEY WEST

OCOA PLAGE

L'ORANGERIE

NIOULARGO

COCO BEACH LES PALMIERS L'AQUA CLUB

L'ESQUINADE
TROPICANA

LES BRONZES

PLAN DE SITUATION

MOOREA

<u>Volume</u>: Simple, toit à deux pentes, pergolas avec store, caravane et mobil home à l'arrière

Façade: En retrait derrière la terrasse, vitrage et bardage bois.

Matériaux: Bois, paille, tôle ondulée, toile

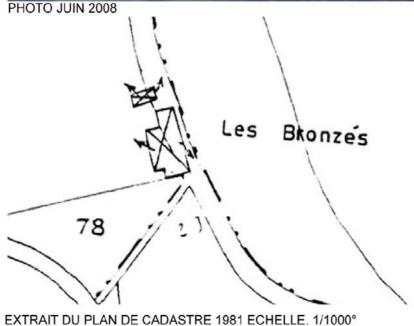
Couleurs : Blanc, bois

Hauteurs: 1 niveau, 3m environ

Mobiliers: Transats en plastique, matelas et parasols rouges, tables &

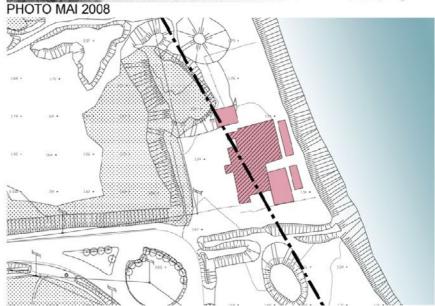
chaises en bois et tissus jaune





SURFACE en 2008 BÂTIE (SHOB) sur DPM: 150 m²
SURFACE du LOT sur DPM: 1480 m²
LINÉAIRE du LOT: 40 m
TYPE(S) DE NUISANCE / DÉGRADATION / DYSFONCTIONNEMENT: 1*

















^{* 1 :} proximité du rivage, risque avéré ou potentiel de phénomènes d'érosion (choc des vagues en cas de tempête et montée des eaux) ; 2 : morcellement de la dune ; 3 : obstruction du passage des piétons de 5 m le long du rivage ; 4 : desserte par des véhicules circulant sur la plage.

SNACK BUVETTE _CAMPING: LA TOISON D'OR CAMPING: KON TIKI SECTION AI N° 355 SECTION ALNº 356 L'EPI PLAGE SECTION AI N° 281 SECTION AI N° 414

PLAN DE SITUATION

CONSTRUCTIONS PRESENTES DANS LA BANDE DES 100 M, HORS DPM ET ZONE URBAINE Etablissement lié à l'activité balnéaire sur terrains communaux: Le Migon

DESCRIPTIFS:

Volume : Plusieurs volumes juxtaposés, perpendiculaires à la plage, avec des toits à une ou deux pentes en tuile

et tôles ondumées.

Façade: essentiellement du bardage bois. Matériaux: Bois, tuiles, tôles ondulées. Couleurs: Marron, rouge, blanc. Hauteurs: 1 niveau, 3 m environ.

Mobiliers: chaises et tables en bois, parasol blanc.

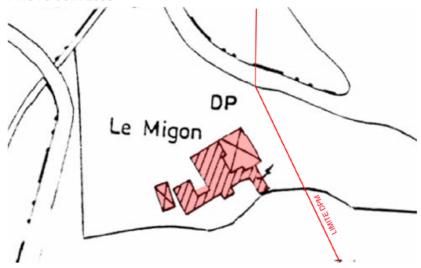
Emprise dans la bande des 100 m hors DPM

sur terrains communaux: SURFACE en 2008: 434 m²

SURFACE prouvée avant 1986 : 322 m²



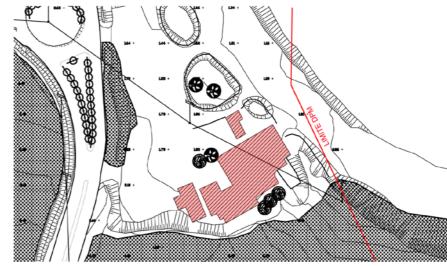
PHOTO JUIN 2008



EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/1000°



PHOTO MAI 2008



RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°







SNACK BUVETTE surface prouvée avant 1986 : 0 m² YAPÉ YAPÉ STEFANO FOREVER -section ai N°355 bâtie dans la bande -SECTION AI N°356 des 100 m hors DPM: L'EPI PLAGE SECTION AI N°281 SECTION AI N°414

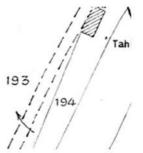
CONSTRUCTIONS PRESENTES DANS LA BANDE DES 100 M, HORS DPM ET ZONE URBAINE Etablissements liés à l'activité touristique.

SNACK BUVETTE section AD n°193 bâtie dans la bande des 100 m hors DPM: surface en 2008: 72 m²







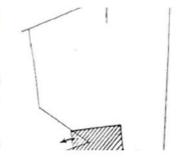


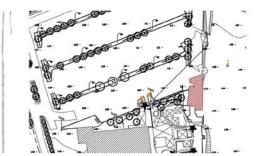


bâtie dans la bande des 100 m hors DPM: surface en 2008: 94 m² surface prouvée avant 1986 : 0 m²





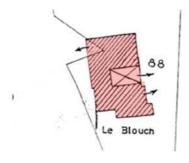


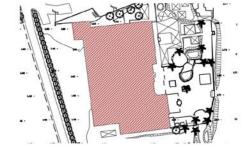


surface en 2008: 1334 m² surface prouvée avant 1986 : 1 137m²





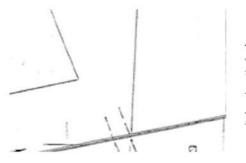


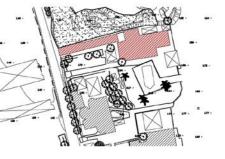


DIVO CLUB BEACH bâtie dans la bande des 100 m hors DPM: surface en 2008: 281 m² surface prouvée avant 1986 : 0 m²









PLAN DE SITUATION

PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

PLAN DE CADASTRE 1981

RELEVE DU GEOMETRE 2008

SNACK BUVETTE YAPÉ YAPÉ STEFANO FOREVER DIVO CLUB BEACH STEFANO FOREVER DIVO CLUB BEACH STEFANO FOREVER ZANZIBAR SECTION AI N° 355 SECTION AI N° 356 -L'EPI PLAGE SECTION AI N° 281 SECTION AI N° 414

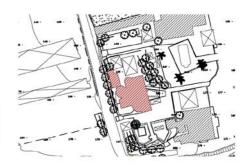
CONSTRUCTIONS PRESENTES DANS LA BANDE DES 100 M, HORS DPM ET ZONE URBAINE Etablissements liés à l'activité touristique.

PIRATE BEACH bâtie dans la bande des 100 m hors DPM: surface en 2008: 173 m² surface prouvée avant 1986 : 0 m²





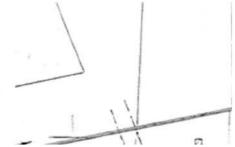




bâtie dans la bande des 100 m hors DPM: surface en 2008: 202 m² surface prouvée avant 1986 : 0 m²







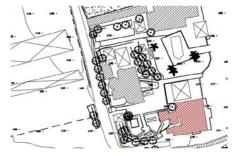


PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

PLAN DE CADASTRE 1981

RELEVE DU GEOMETRE 2008

PLAN DE SITUATION

SNACK BUVETTE CAMPING: LA TOISON D'OR CAMPING: KON TIKI SECTION AI N° 355 SECTION AI N° 356 L'EPI PLAGE SECTION AI N° 414

PLAN DE SITUATION

CONSTRUCTIONS PRESENTES DANS LA BANDE DES 100 M, HORS DPM ET ZONE URBAINE Etablissement lié à l'activité touristique: Camping: La toison d'or

DESCRIPTIFS:

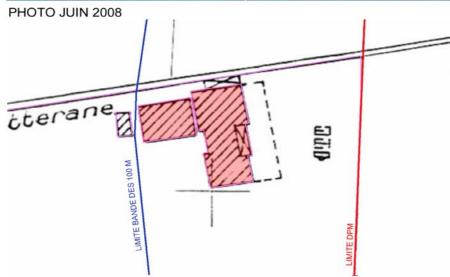
Volume : Deux volumes accolés, avec des toits à deux pentes en tuile et bungalows individuels.

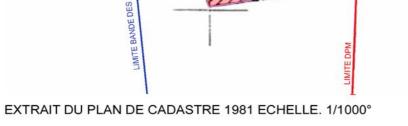
Façade: essentiellement du bardage bois naturel et peint.

Matériaux: Bois, tuiles, tôles ondulées. Couleurs: Marron, rouge, blanc, vert. Hauteurs: 1 niveau, 2.50 m à 3 m environ.

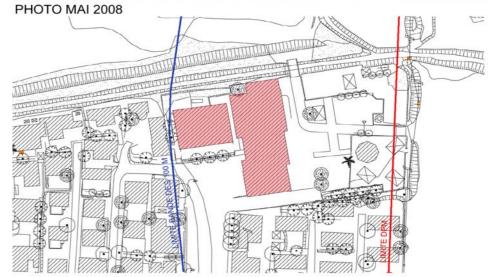
Emprise dans la bande des 100 m hors DPM sur terrains communaux: SURFACE en 2008: 551 m² SURFACE prouvée avant 1986 : 496 m²

















RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°

SNACK BUVETTE CAMPING: LA TOISON D'OR CAMPING: KON TIKI SECTION AI N° 355 SECTION AI N° 281 SECTION AI N° 414 LE MIGON

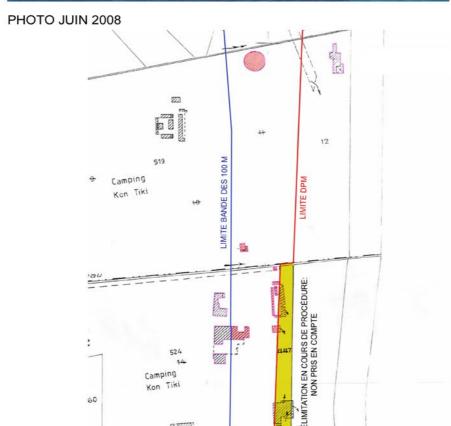
IN DE SITUATION

CONSTRUCTIONS PRESENTES DANS LA BANDE DES 100 M, HORS DPM ET ZONE URBAINE Etablissement lié à l'activité touristique: Camping: Kon tiki

DESCRIPTIFS:

Volume : Plusieurs volumes juxtaposés, perpendiculaires à la plage, avec des toits à une ou deux pentes en tuile et tôles ondumées et bungalows individuels.





EXTRAIT DU PLAN DE CADASTRE 1981 ECHELLE. 1/2000°

Façade: essentiellement du bardage bois naturel et peint.

Matériaux: Bois, béton, pisé, tuiles, tôles ondulées,

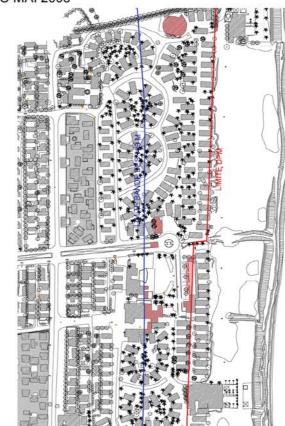
toiture type toit de chaume.

Couleurs : Marron, rouge, vert pâle, blanc et bleu.

Hauteurs: 1 niveau, 2.50 à 3 m environ.



PHOTO MAI 2008



RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/2000°







SNACK BUVETTE CAMPING: LA TOISON D'OR CAMPING: KON TIKI SECTION AI N° 355 SECTION AI N° 356 L'EPI PLAGE SECTION AI N° 281

IN DE SITUATION

CONSTRUCTIONS PRESENTES DANS LA BANDE DES 100 M, HORS DPM ET ZONE URBAINE Etablissement lié à l'activité touristique: L'EPI PLAGE

DESCRIPTIFS:

Volume : Un cabanon, avec des toits à une pente

et piscines avec plage piscine. Façade: bardage bois peint.

Matériaux: Bois, pierre, tôles ondulées.

Couleurs : blanc et bleu.

Hauteurs: 1 niveau, 2.50 à 3 m environ.

Emprise dans la bande des 100 m hors DPM:

Emprise piscine en 2008: 102 m² Emprise piscine en 1981: 102 m²



PHOTO JUIN 2008

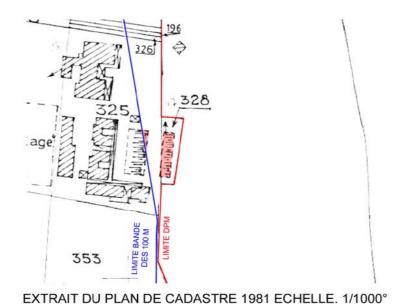
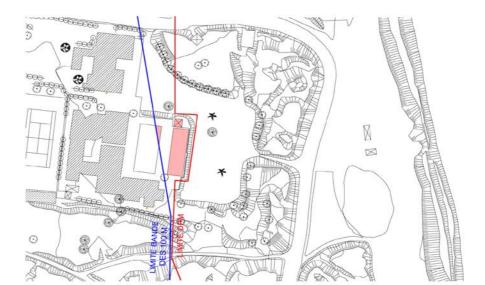


PHOTO MAI 2008



RELEVE DE GEOMETRE 2008 ECHELLE 1/1000°







SNACK BUVETTE CAMPING: TOISON D'OR YAPÉ YAPÉ SECTION AI N°355 L'EPI PLAGE SECTION AI N°281 SECTION AI N°414 LE MIGON IN DE SITUATION

CONSTRUCTIONS PRESENTES DANS LA BANDE DES 100 M, HORS DPM ET ZONE URBAINE Constructions non liées à l'activité touristique

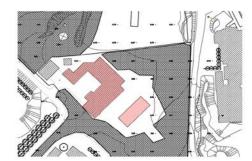
SECTION AI N° 355

bâtie dans la bande des 100 m hors DPM: surface en 2008: 451 m² emprise piscine en 2008: 112 m² surface prouvée avant 1986 : 383 m emprise piscine en 1981: 112 m²







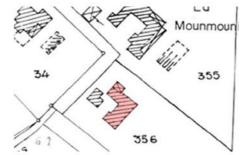


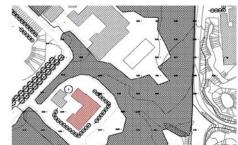
SECTION AI N° 356

bâtie dans la bande des 100 m hors DPM: surface en 2008: 184 m² surface prouvée avant 1986 : 185 m²









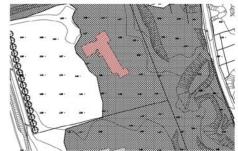
SECTION AI N° 281

bâtie dans la bande des 100 m hors DPM: surface en 2008: 200 m² surface prouvée avant 1986 : 117 m²









SECTION AI N° 414

bâtie dans la bande des 100 m hors DPM: surface en 2008: 436 m² surface prouvée avant 1986 : 285 m²





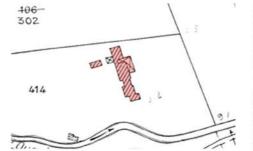




PHOTO JUIN 2008

PHOTO MAI 2008

PLAN DE CADASTRE 1981

RELEVE DU GEOMETRE 2008

7. L'accessibilité du Domaine Public Maritime - Etat des lieux et diagnostic

Accès et aires de stationnement



Accès et aires de stationnement

Chemin des Baraques

- Piquage sur la RD 93 : léger surplomb par rapport aux premiers plans des vignobles et l'arrière-plan de la mer
- **Séquence 1 :** vues ouvertes sur la plaine viticole, arrière plan boisé du cap Camarat, points d'appel visuels des habitations et jardins isolés.
- **Séquence 2**: ambiances naturelles littorales (pinèdes, sable affleurant, arbres sculptés par le vent...), vues fermées par les cannaies et les pinèdes, présence de l'eau (proximité du Gros Valat, présence de ponts...).
- Déboucher / aire de stationnement : aires de stationnement publiques de Bonne Terrasse (aire sur terrain compacté, intégrée dans le relief dunaire, bordée de bourrelets de végétation dunaire et de cannaies ; cette aire de forme réduite et de taille allongée est relativement bien intégrée même si elle constitue une atteinte à l'intégrité de la dune ; elle est très poussiéreuse en été) et de Gros Vallat (aire intégrée dans le relief dunaire, bordée de bourrelets de végétation dunaire et de cannaies, sa grande surface et sa fréquentation par les camping-cars la rendent particulièrement prégnante).
- Accès à la plage : itinéraires formant des chemins creux dans la dune.



Accès à la plage via la dune

Accès PMR existant

Nota : La barrière est située en amont de la deuxième séguence.

Chemin des Baraques

Ce chemin est situé dans la zone de transition entre l'entité agricole et naturelle et l'entité boisée et urbanisée de Salagrue. Plus précisément, il est adossé à la lisière qui ferme les vues vers le nord et favorise les vues vers le vignoble.

- **Séquence 1**: vues ouvertes sur la plaine viticole, arrière plan boisé du cap Camarat, point d'appel visuel des habitations et jardins isolés.
- Déboucher / aire de stationnement : voir ci-dessous.

Route de l'Epi

- Séquence 1 : vues fermées par les rives boisées de la route (pinède de Salagrue), rythme des maisons isolées.
- **Séquence 2**: ambiance naturelle littorale (sable affleurant, arbres sculptés par le vent...), vues fermées par les cannaies et les pinèdes, perspective vers la mer. Le traitement de cette voie est très dur (bordure béton hautes, îlot de giration massif).
- Déboucher / aire de stationnement : Aires de stationnement privées de Baraques-sud (vaste terrain partiellement végétalisé -prairie rase dégradée par la fréquentation automobile- à demi occupé par de lourdes structures d'ombrage, très visible depuis la route de l'Epi) et de Baraques-nord (bénéficiant du couvert d'une belle pinède, cette aire de stationnement est bien intégrée au paysage littoral).
- Accès à la plage : Cheminements formant des tranchées dans la dune.

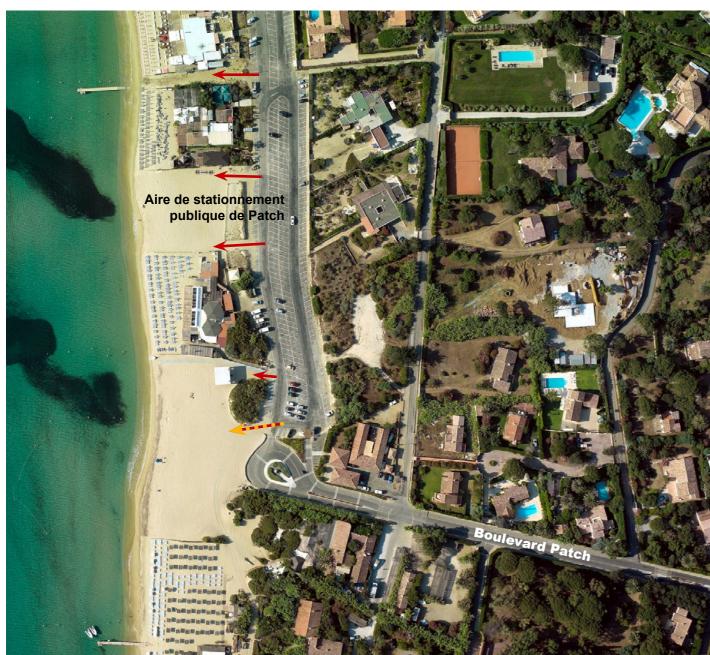


Acc

Accès à la plage via la dune Accès PMR existant Barrière régulant l'accès à la plage

Boulevard Patch

- **Séquence 1**: long « travelling » avec la mer en ligne de mire, où l'ambiance très urbaine (bâti et mobilier urbain) prédomine par rapport à l'ambiance marine.
- **Déboucher / aire de stationnement :** aire de stationnement publique de Patch (surface en enrobé avec marquage au sol à la peinture, absence de végétalisation, typologie paysagère urbaine, cette aire directement ouverte sur la plage est très prégnante).
- Accès à la plage : cheminements diffus sur toute la longueur de l'aire de stationnement, le cordon dunaire résiduel ne constituant pas un obstacle physique important, particulièrement au sud.



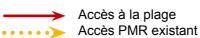
Accès à la plage
Accès PMR existant

Nota : Il n'y a pas de barrière de régulation en amont sur le Boulevard Patch.

Route des Tamaris

- Séquence 1 : vues ouvertes sur la plaine viticole, point d'appel visuel des habitations et jardins isolés.
- **Séquence 2**: ambiances péri-urbaine (densité des habitations et des bungalows du camping) et marine (pinèdes, cannaies, affleurements de sable...), perspective vers la mer.
- Déboucher / aire de stationnement : les deux aires de stationnement (Tamaris-sud publique et Tamaris-nord privée) sont de vastes terrains partiellement végétalisés -prairie rase dégradée par la fréquentation automobile à demi occupé par de lourdes structures d'ombrage, ces terrains, partiellement ouverts sur la voie d'accès à la plage sont très prégnant, malgré les rideaux interrompus de cannaies. Elle présentent un caractère dégradé et inhospitalier.
- Accès à la plage : cheminements diffus sur toute la longueur de l'aire de stationnement de Tamaris-sud, déboucher ponctuel via la route du côté de Tamaris-nord.





Barrière régulant l'accès à la plage

Chemin des Moulins

Accès «privatisé» à la plage

- Séquence 1 : vues fermées par les rives boisées de la route (corridor boisé), vues ouvertes sur la plaine viticole, rythme des maisons isolées.
- Séquence 2 : immersion dans la plaine viticole après le passage du ruisseau de Beaugui, vues largement ouvertes.
- Séquence 3 : ambiance littorale (sable affleurant, arbres sculptés par le vent...), vues fermées par les cannaies et les pinèdes, perspective vers la mer.
- Déboucher / aire de stationnement : les deux aires de stationnement privées (Mooréa et Bora Bora) sont des terrains nus, compactés, complètement couverts par de lourdes structures d'ombrage; ces terrains, cernés par d'épais ourlets de cannes de Provence, sont relativement peu visibles depuis les voie d'accès ; pour autant, en perception immédiate, ces aires de stationnement ne s'intègrent pas harmonieusement dans les paysages littoraux.
- Accès à la plage : seuls trois cheminements, dont deux traversent l'enceinte d'établissements de plage. permettent d'accéder à la plage. Le passage des paysages viticoles arrière-littoraux à la plage est brutal, en l'absence d'espace dunaire clairement identifiable.

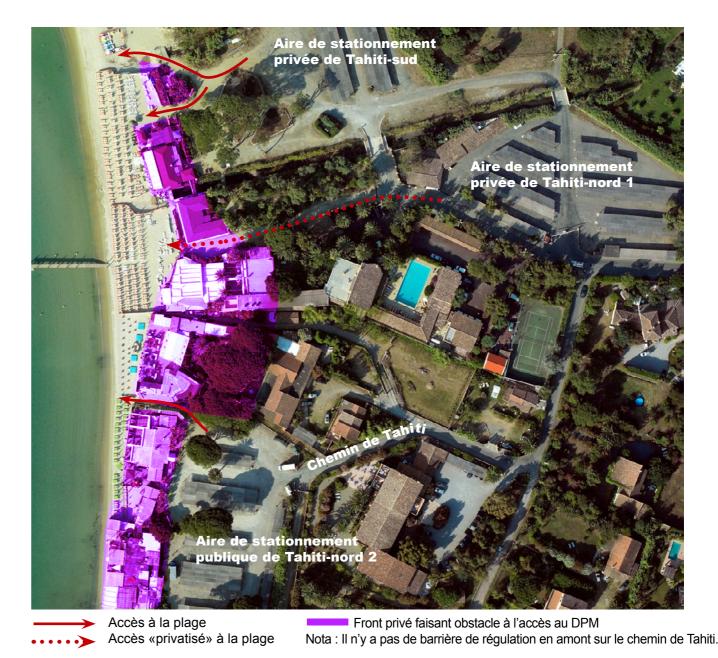


Front privé (bâti et jardins) faisant obstacle à l'accès au DPM

Nota: Il n'y a pas de barrière de régulation en amont sur le chemin des Moulins.

Route de Tahiti

- Séquence 1 : vues fermées par les rives boisées de la route, ponctuellement ouvertes vers le vignoble, rythme des maisons le long de la voie.
- Déboucher / aire de stationnement : les deux aires de stationnement privée (Tahiti-sud et Tahiti-nord 1) sont des terrains nus, compactés, complètement couverts par de lourdes structures d'ombrage; ces terrains, cernés par d'épais ourlets de cannes de Provence, une trame arborée diffuse et du bâti, sont relativement peu visibles depuis les voie d'accès ; pour autant, en perception immédiate, ces aires de stationnement ne s'intègrent pas harmonieusement dans les paysages littoraux. L'aire de stationnement publique présente le même aspect de base (sols nu et structures d'ombrage), pourtant, la qualité des ombrières en bois et la présence ponctuelle d'arbre participe à une meille intégration dans les paysages littoraux.
- Accès à la plage : seuls quatre cheminements, dont trois traversent l'enceinte d'un établissement de plage, permettent d'accéder à la plage. L'observateur baigne dans une ambiance de villégiature balnéaire, urbaine, depuis les aires de stationnement jusqu'à la plage : nul gradient paysager n'est perceptible.



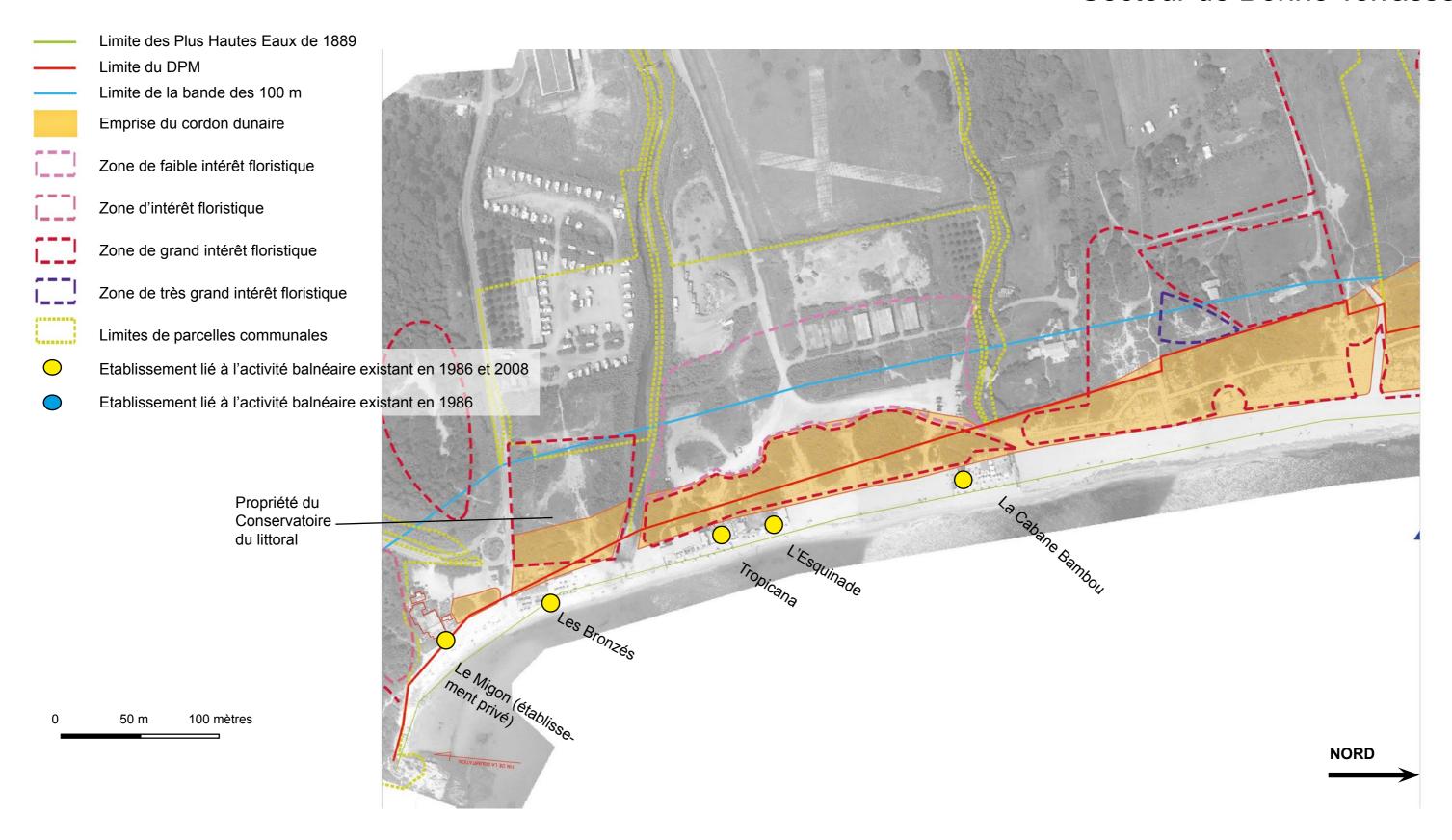
8. Synthèse cartographique des enjeux par secteur

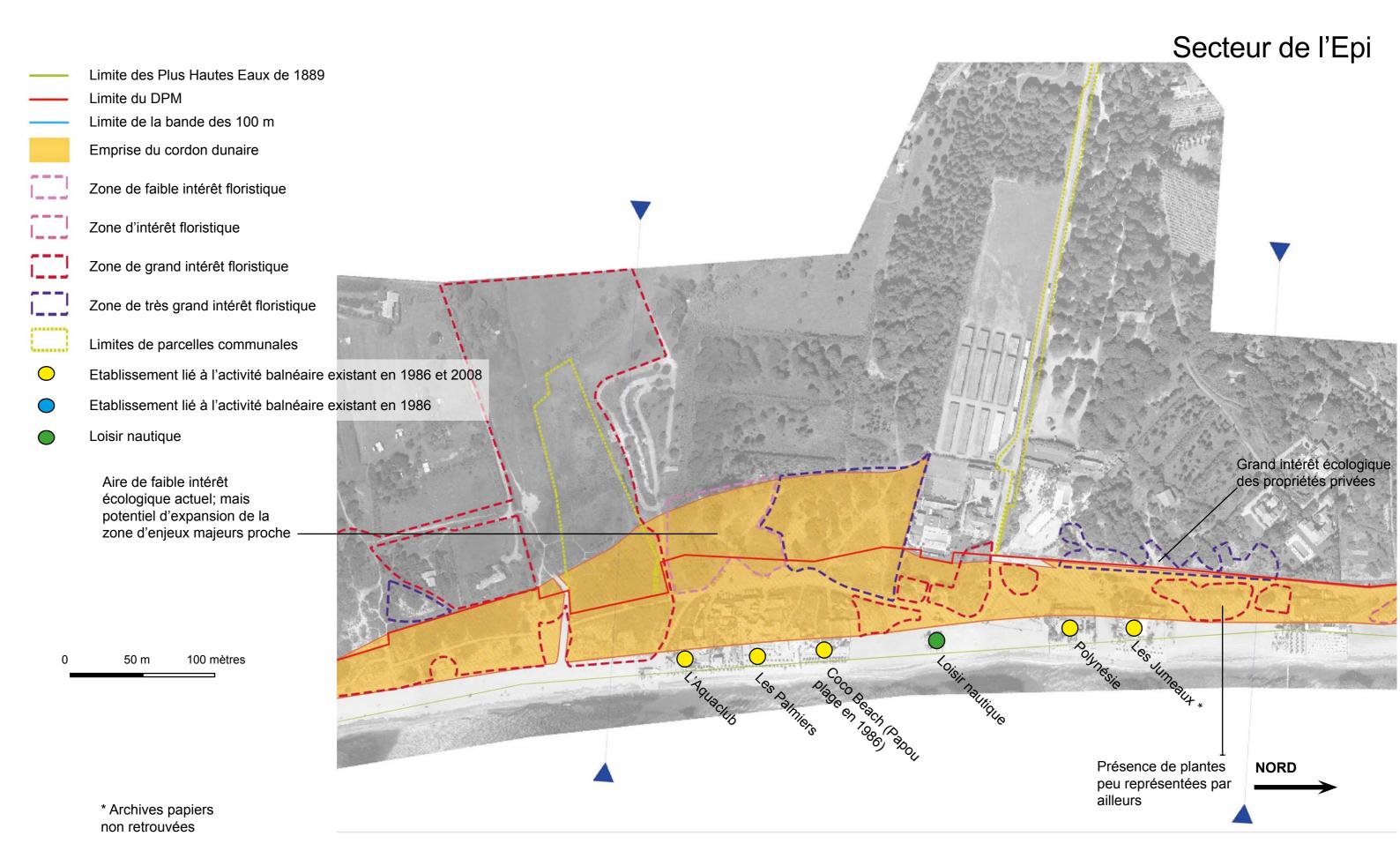
Secteur de Bonne Terrasse Secteur de l'Epi Secteur de Patch Secteur des campings Secteur des Tamaris Secteur des Moulins Secteur de Tahiti



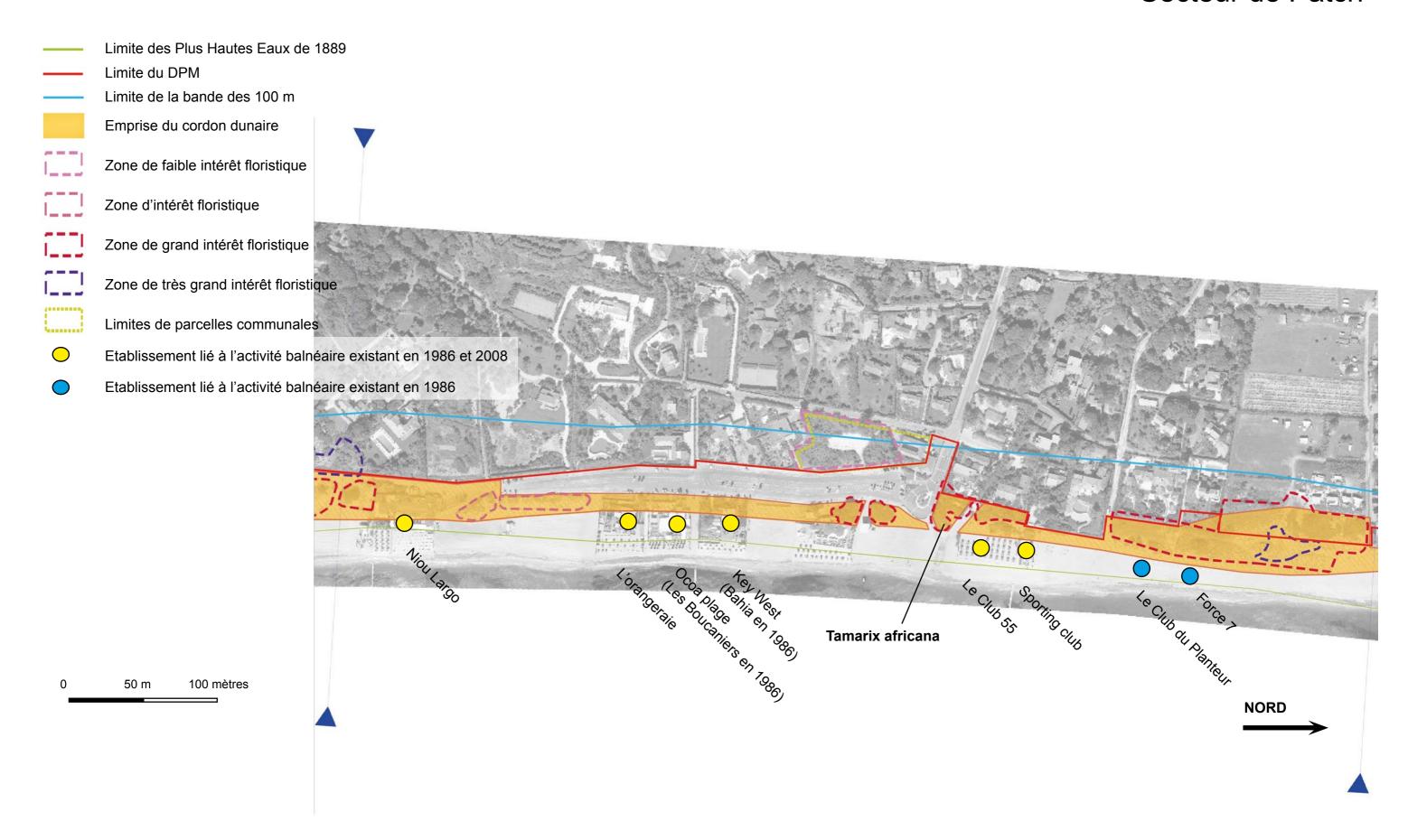
Synthèse cartographique des enjeux par secteurs

Secteur de Bonne Terrasse





Secteur de Patch

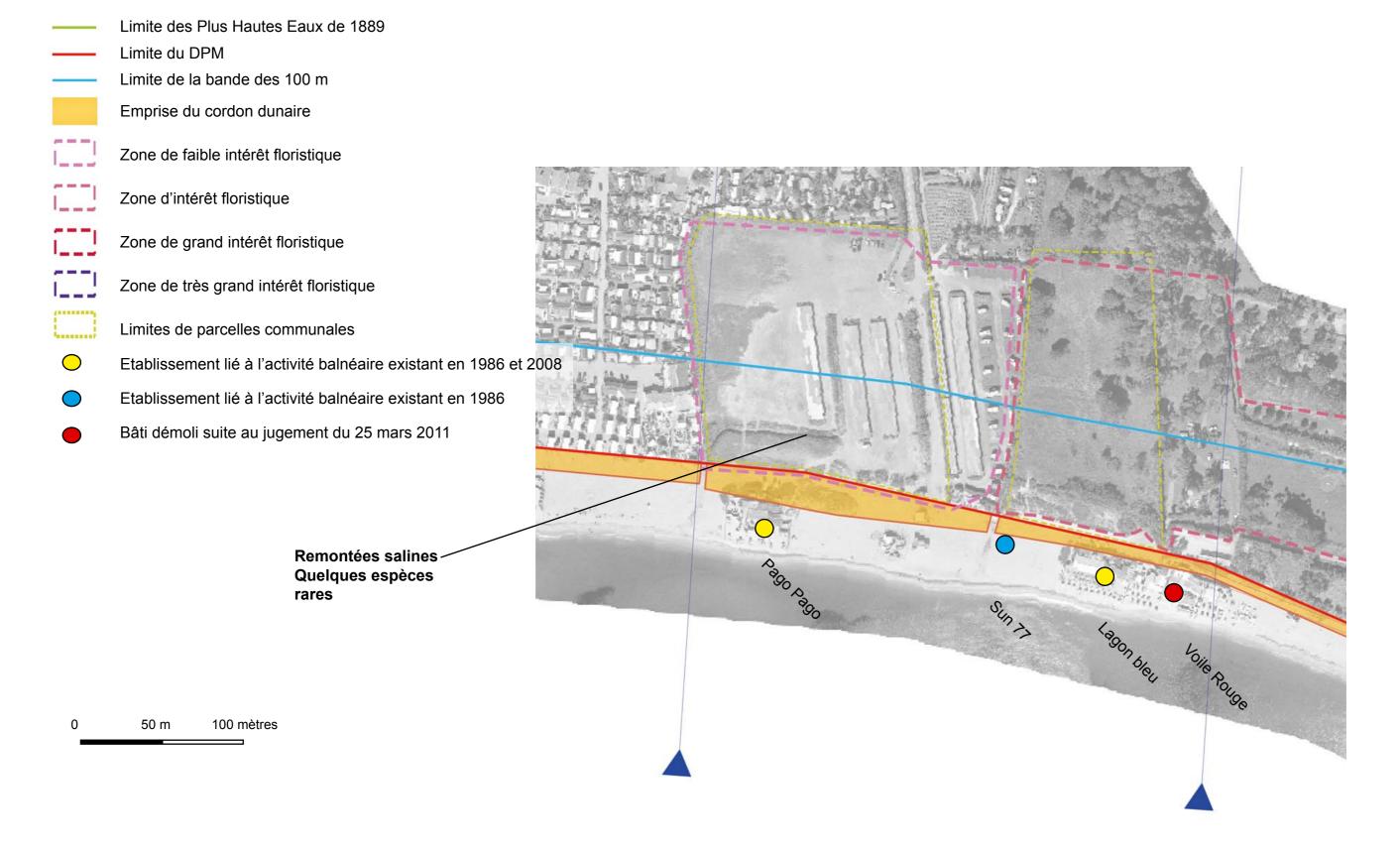


Limite des Plus Hautes Eaux de 1889

Secteur des Campings

Limite du DPM Limite de la bande des 100 m Emprise du cordon dunaire Zone de faible intérêt floristique Zone d'intérêt floristique Zone de grand intérêt floristique Zone de très grand intérêt floristique Limites de parcelles communales Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986 et 2008 Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986 100 mètres * Archives papiers non retrouvées **NORD**

Secteur des Tamaris



Secteur des Moulins

Limite des Plus Hautes Eaux de 1889

Limite du DPM

Limite de la bande des 100 m

Emprise du cordon dunaire

Zone de faible intérêt floristique

Zone d'intérêt floristique

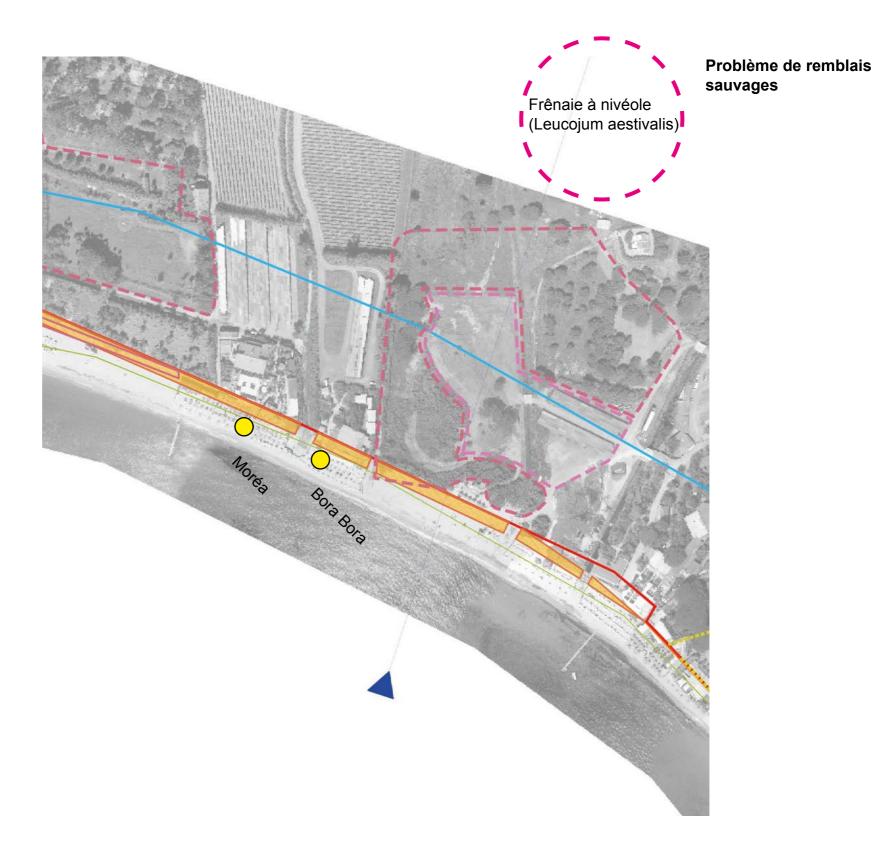
Zone de grand intérêt floristique

Zone de très grand intérêt floristique

Limites de parcelles communales

Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986 et 2008

Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986



50 m 100 mètres

Limite des Plus Hautes Eaux de 1889Limite du DPM

Limite de la bande des 100 m

Emprise du cordon dunaire

Zone de faible intérêt floristique

Zone d'intérêt floristique

Zone de grand intérêt floristique

Zone de très grand intérêt floristique

Limites de parcelles communales

Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986 et 2008

Etablissement lié à l'activité balnéaire existant en 1986

100 mètres

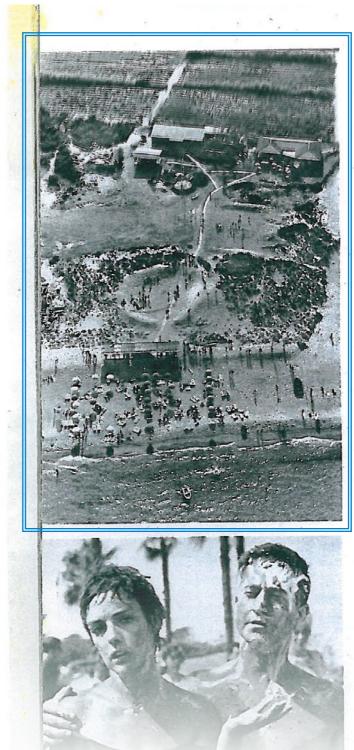
Secteur de Tahiti

NORD

9. Illustrations - les grands enjeux de l'implantation du bâti vis à vis du milieu naturel







Comme autrefois les Phe niciens guittant Carthage trois mille transluges de Saint-Tropez sent partis ten: der une colonie, à huit kilo: metres : « l'Epi-Plage », club privé. La république tropé: zienne a perdu le meilleur d'elle-même. La plupart de ces trois mille ont un nom comme Françoise Sagan Sacha Distel, Bettina, Bri gitte Bardot. le prince de Luxembourg - ou celui de leur père, comme Gauthier Malraux ou Vincent et Francois Debré.

■ Mais « l'Epi-Plage » n'exige pas de ses membres la fortune ou la naissance. Epi signifie Epicerie, ancien nom d'une boîte de Saint-Germain-des-Près. Une certaine manière de lancer à table la moutarde au visage de son voisin suffit à lever, pour le nouveau venu, la barrière de roseau de « l'Epi-Plage ».

Règles à observer pour avoir le style « Epi »: ne pas se montrer avant seize heures. Eviter. d'être toujours bien rasé et peigné. S'allonger au soleil mais ne pas dormir : parler (jamais politique). Un bain- par jour et encore pas tous les jours. Déjeuner de hors-d'œuvre dès 16 h 30. Transistor évidemment interdit, ainsi que le slip bleu à rayures blanches qui fait fureur sur la Côte. On peut arriver par terre dans une voiture rouge de sept millions ou par mer à bord du dernier chriscraft personne ne lève la tête.

■ Quand le soleil se couche, « l'Epi » change et la plage devient un night club. Les étoiles au plafond sont vraies et tout est possible : manger l'entrecôte avec ses doigts ou étaler la sauce béarnaise sur le dos de sa danseuse. Ces traditions libérales sont nées la nuit de l'inauguration, quand un monsieur barbu d'allure respectable jeta brusquement un plat de spaghetti DEUX HECTARES
DE SABLE
POUR JOUER À
LA TARTE
A LA CRÈME



Page 70 du Paris Match du 13 août 1960, une illustration - photographie encadrée - d'un article sur Pampelonne montre à la fois l'épaisseur du cordon dunaire au niveau de l'Epi et les dégradations qui lui sont causées du fait de l'implantation du bâti et des activités qui en découlent.



L'ancienne dune et l'arrière-plage agricole de Pampelonne dans le secteur des Moulins

TEMPETE SUR LE LITTORAL

oitures et enseignes envolées, routes du bord de mer inondées, arbres arrachés, bateaux en difficulté : les côtes aroises ont souffert, hier. Les secteurs les plus touchés ont été ceux de Hyères et du golfe de Saint-Tropez. Les légâts matériels sont importants, mais on ne déplore aucune victime.

▶ Page 5, l'article de Christine PERIS



Dans le Var Matin du 18 décembre 1997, les dommages causés par la tempête à certains établissements de plage apparaissent clairement.









Photographies réalisées le 5 octobre 2008 dans le secteur de l'Epi (source : commune de Ramatuelle) : les véhicules stationnent au coeur de l'emprise du codron dunaire, en limite de la plage, à proximité immédiate du rivage



En 2008, il apparaît clairement que les établissements de plage du secteur de l'Epi sont implantés dans l'emprise originelle du cordon dunaire. Les activités connexes induisent également des dégradations (stationnement, piétinement, introduction d'espèces végétales nuisibles : les «pestes végétales»...) (source : Commune de Ramatuelle).



Sur ce cliché de 2008, il apparaît clairement que l'érosion de la plage, dans le secteur Nord, est telle que certains bâtiments ont les pieds dans l'eau, avec, pour conséquence, des dégradations matérielles et une limitation de l'accès au Domaine Public Maritime (source : Groupement ALEP).



Sur cette photographie aérienne prise en décembre 2008, il apparaît que lors d'un coup de vent d'est, de graves dommages sont infligés aux établissements de plage implantés près du rivage (secteur nord) (source : Commune de Ramatuelle).



Cette photographie aérienne prise en décembre 2008 montre que lorsque les précipitations sont abondantes (souvent couplées avec du vent d'est et des apports d'eau par la mer), les zones humides de l'arrière plage sont inondées (source : Commune de Ramatuelle).

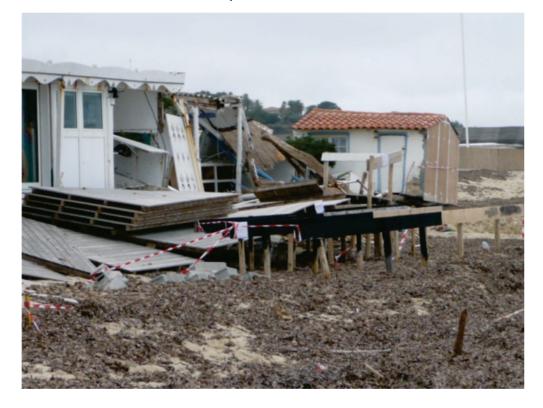
La plage en hiver sous l'effet des tempêtes

Les bâtiments d'exploitation actuels situés sur la partie de la plage susceptible d'être submergée lors des tempêtes

AQUA CLUB



AQUA CLUB



OCOA PLAGE



KEY WEST



Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 118

LES MURENES



NEPTUNE



LES MURENES



LIBERTY



10. Enquête auprès des gestionnaires des établissements de plage et des aires de stationnement

Le questionnaire
Les établissements ayant répondu au questionnaire
Les «paroles de gestionnaires»
Les constructions et les aménagements
Les accès
Les transports, les déplacements
Les besoins complémentaires
L'intérêt du Schéma d'aménagement
de la plage de Pampelonne
Les avantages et les inconvénients du site

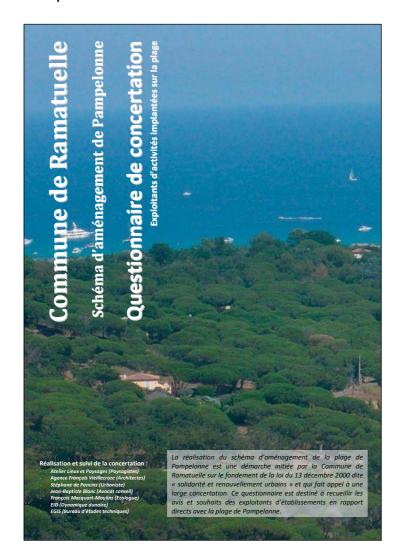


Au titre de la concertation (effectuée en application de l'article L. 300-2 du Code de l'Urbanisme), et conformément à la délibération du Conseil Municipal de la commune de Ramatuelle de prescription du Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne, un questionnaire a été adressé aux exploitants des établissements de plage et des stationnements pour mieux connaître :

- leur activité ;
- leur structure ;
- leurs attentes;
- leurs projets.

Il en ressort les éléments de synthèse présentés ci-après.

Le questionnaire



Présentation générale

En 2006, deux nouveaux décrets sont venus compléter et préciser la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 « d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral » :

- le décret n° 2006-608 du 26 mai 2006 relatif aux concessions de plage,
- le décret n° 2006-1741 du 23 décembre 2006 relatif aux schémas d'aménagement prévus par l'article L.146-6-1 du code de l'urbanisme.

Sur cette base, la commune s'est engagée dans l'élaboration d'un Schéma d'Aménagement sur le fondement de l'article L.146-6-1 du Code de l'Urbanisme qui dispose que :

« Afin de réduire les conséquences sur une plage et les espaces naturels qui lui sont proches de nuisances ou de dégradations sur ces espaces, liées à la présence d'équipements ou de constructions réalisés avant l'entrée en vigueur de la loi n° 86-2 du 3 janvier 1986 précitée, une commune (...) peut établir un schéma d'aménagement.»

Conformément à l'article R.146-3, ce schéma :

- Définira les conditions d'aménagement des plages et des espaces naturels qui leur sont proches ainsi que les modalités de desserte et de stationnement des véhicules.
 Il fixe les mesures permettant d'améliorer l'accès au domaine public maritime, de réduire les dégradations constatées et d'atténuer les nuisances;
 Déterminera, dans la bande des 100 mètres mentionnée au III de l'article L.146-4,
- Déterminera, dans la bande des 100 mètres mentionnée au III de l'article L.146-4, les équipements ou constructions dont le maintien ou la reconstruction peuvent être autorisés par dérogation aux articles L.146-1 à L.146-6, ainsi que leur implantation.
 Il indique ceux qui doivent être démolis et fixe les conditions de la remise en état du site :
- Définira dans un chapitre distinct les prescriptions qui pourront être imposées aux bénéficiaires des autorisations prévues à l'alinéa précédent afin que ces équipements et constructions ne dénaturent pas le caractère du site et ne compromettent pas la préservation des paysages et des milieux naturels.

Dans ce contexte, un groupement de bureaux d'études a été retenu par la commune de Ramatuelle pour élaborer ce Schéma. Ce groupement, dont la société ALEP Paysagistes à Cadenet (84) est mandataire, souhaite notamment établir un «Diagnostic de Pampelonne » avec l'aide de ses exploitants aux fins de déterminer certains éléments du futur schéma d'aménagement.

A ce titre, vous êtes appelés à remplir le présent questionnaire portant sur certains éléments que le schéma d'aménagement est susceptible d'affecter.

Ce questionnaire demeure, en tout état de cause, totalement facultatif.

Cependant votre attention est attirée sur le fait que les réponses apportées sont de nature à affecter la réalisation dudit schéma et donc sont susceptibles d'affecter directement les droits et/ou les conditions d'exploitation des futurs délégataires du service public de plage dans l'avenir, à l'expiration des conventions et actes actuellement en vigueur.

Il vous appartient de prendre le plus grand soin dans la rédaction de vos réponses et de vous faire assister, le cas échéant, de toute personne ou conseil de votre choix.

Le présent questionnaire comporte cinq parties

- 1°) Partie générale commune à l'ensemble des établissements,
- 2°) Partie destinée aux établissements de plages, 3°) Partie destinée aux exploitants de parcs de stationnement,
- 4°) Partie destinée aux établissements antérieurs au 3 janvier 1986
- 5°) Partie finale.

Ce questionnaire doit être remis en Mairie de Ramatuelle ou adressé par voie postale, de préférence par courrier recommandé, <u>avant le 15 septembre 2008</u> (*le cachet de la poste faisant foi*) à l'attention de :

Groupement de concertation et de réalisation du schéma d'aménagement de Pampelonne

> Hôtel de Ville 83350 Ramatuell

> > 3

_	La présente partie de	ce questionnaire doit être remplie po	ur l'ancambla dec avuloitants et vi
(\mathring{n})	leur identification com		ii reisemble des exploitants et vi.
		une filiale d'une autre société ou cisez sur papier libre les éléments é basée à l'étranger.	
1.1 Préci	sez votre raison sociale et	les différents éléments d'identifi	cation
Dénomination	complète		
Dénomination	commerciale		
Sigle	_		
Forme juridiq	ше		
	_		
Siège social	_		
	_		
	_		
	_		
N° Inscription (RCS/RM)	ou d'immatriculation		
Nom et qualité	du dirigeant social		
1.2 Précis	sez la période d'exploitati	on de l'établissement	
Date de créati	on de la structure		
	de l'exploitation a-t-elle été continue		
depuis sa date			
cas d'activité s			
		Date de début d'activité	Date de fin d'activité
	Précisez pour l'année 2006		
	Précisez pour l'année 2007		
	Précisez pour l'année 2008 (à titre prévisionnel)		

In jour de semaine : - personnes - véhicules terrestres - bateaux - hélicoptères In jour de week-end : - Personnes - véhicules terrestres - bateaux - hélicoptères Elle est la surface minimale indispensable à l'activité de l'établissement (m²)? - Bâti - Terrasse - Locaux techniques - Autres El est le linéaire de front de mer indispensable à votre activité (m²) ?	- personnes - véhicules terrestres			
- véhicules terrestres - bateaux - hélicoptères Un jour de week-end: - Personnes - véhicules terrestres - bateaux - hélicoptères Elle est la surface minimale indispensable à l'activité de l'établissement (m²)? - Bâti - Terrasse - Locaux techniques - Autres	- véhicules terrestres			
- bateaux - hélicoptères In jour de week-end: - Personnes - véhicules terrestres - bateaux - hélicoptères Elle est la surface minimale indispensable à l'activité de l'établissement (m²)? - Bâti - Terrasse - Locaux techniques - Autres				
- hélicoptères In jour de week-end : - Personnes - véhicules terrestres - bateaux - hélicoptères Elle est la surface minimale indispensable à l'activité de l'établissement (m²)? - Bâti - Terrasse - Locaux techniques - Autres	- bateaux			
In jour de week-end: - Personnes - véhicules terrestres - bateaux - hélicoptères elle est la surface minimale indispensable à l'activité de l'établissement (m²)? - Bâti - Terrasse - Locaux techniques - Autres				
- Personnes - wéhicules terrestres - bateaux - hélicoptères - Bâti - Terrasse - Locaux techniques - Autres	 hélicoptères 			
- véhicules terrestres - bateaux - hélicoptères elle est la surface minimale indispensable à l'activité de l'établissement (m²)? - Bâti - Terrasse - Locaux techniques - Autres	In jour de week-end :			
- bateaux - hélicoptères elle est la surface minimale indispensable à l'activité de l'établissement (m²) ? - Bâti - Terrasse - Locaux techniques - Autres	- Personnes			
- hélicoptères elle est la surface minimale indispensable à l'activité de l'établissement (m²)? - Bâti - Terrasse - Locaux techniques - Autres	- véhicules terrestres			
elle est la surface minimale indispensable à l'activité de l'établissement (m²) ? - Bâti - Terrasse - Locaux techniques - Autres	- bateaux			
- Bâti - Terrasse - Locaux techniques - Autres	- hélicoptères			
- Terrasse - Locaux techniques - Autres	elle est la surface minimale in	dispensable à l'activit	é de l'établissement (m	²)?
- Locaux techniques - Autres	- Bâti			
- Autres	- Terrasse			
	- Locaux techniques			
l est le linéaire de front de mer indispensable à votre activité (m²) ?	- Autres			
	el est le linéaire de front de m	er indispensable à vot	re activité (m²) ?	

2.220	Quelle est la fréquence des livrai	sons et leurs horaires?
	Saison estivale	
	Moyenne saison	
	Basse saison	
2.23 (Quelle distance parcourent vos c	lients entre leur véhicule et l'établissement ?
-		
2.241	Disposez-vous d'un accès par la 1 □ Oui □ Non	ner?
	Partagez-vous cet accès avec un a □ 0ui □ Non Si oui avec le(s)quel(s):	autre établissement de plage ?
2.3	Mise en scène	
2.311		décririez vous l'établissement que vous exploitez (ambiances,
-		
-		
-		
-		
6		
U		

	e aire de stationnem	nent, proximité d'autre	es activites)	
·		-		_
				_
				_
				_
-		-		
				_
				_
		-		
-		-		
-		-		
				_
33 Inversement, o	quels sont les inconv	vénients et les contrai	intes liées au site ?	
				- -
				_ _ _ _ _
				- - - -
				- - - -

_			
_			
_			
_			
_			
_			

Evolutions et suggestions	
Quels commentaires vous inspirent les concepts suivants :	
piste cyclable continue sur le site et vers les pôles urbains pro $\{Ramatuelle, Saint-Tropez, Gassin\}$:	ches
dépose minute pour les véhicules privés à l'extrémité des voie	s de desserte :
desserte du site par des transports en commun cadencés :	
desserte du site par des navettes maritimes :	

-	Réaménagement et traitement paysager des parkings existants:
	-
2.5	Conclusions
	Au final, de votre point de vue, à quoi doit servir ce schéma d'aménagement (réponse libre) ?
	Au imai, de votre point de vue, a quoi doit servir ce schema d'amenagement (reponse hore) :
	-
10	
10	

A	La présente pa parcs de station		uestionnaire doit êt	re remplie par les établi	ssements exploitant des
	Il est possible d	e compléter	l'ensemble de vos ré	ponses sur papier libre.	
			y répondre deux foi:		arties 2 et 3. Il n'est pas sement exploite les deux
Fréque	ntation et dimens	ionnement			
.11 Quelle e	est la période d'ou	iverture de	votre parc de stat	ionnement?	
12 A comb	ion octimor vous	la fráguent	ation do votro aire	e de stationnement en	enicon activala ?
.12 A COIIID	ien estimez-vous	ia irequent		1	
			Saison estivale	Moyenne saison	Saison basse
	ur de semaine :				
Un jo	ur de week-end :				
.13 Quelle e	est la surface de v	otre parc d	e stationnement ?		
44 P (-)			·		
.14 Precise	z le nombre de pla		oour personnes		_
Pl	aces normales		pilité réduite	Total	
.15 Quelle e	est la surface total	le de la par	celle dont vous ête	es propriétaire / locat	aire?
-					

3.2	Fonctionnalité et accessibilité
3.21	Quelle distance parcourent vos clients entre leur véhicule et la plage ?
3.22	Quel type d'itinéraire empruntent les piétons à la sortie du parc de stationnement (sentier piéton, route, piste) ?
3.3	Mise en scène
3.31	Comment décririez-vous l'aménagement de votre parc de stationnement (nature du sol et des systèmes d'ombrage, végétation, types de clôture, matériaux de construction et descriptif du guichet d'accueil) ?
12	

	lissement de plage, proximité d'autre	accomp.
	cont les inconvénients et les control	intes liées au site de stationnement ?
nversement, queis	sont les inconvenients et les contrai	intes nees au site de stationnement :

	(choix des matériaux, choix du mobilier, choix des couleurs, plantations)?
	-
	·
	·
3.3	5 Quel type d'éclairage est présent sur le site ?
	·
3.3	6 Quels sont vos besoins constructifs (guérite, toilettes, gardiennage des animaux domestiques, etc.) $?$
	-
	-

	Evolutions et suggestions Quels commentaires vous inspirent les concepts suivants :
`	piste cyclable continue sur le site et vers les pôles urbains proches (Ramatuelle, Saint-Tropez, Gassin):
-	
-	
_	
_	dépose minute pour les véhicules privés à l'extrémité des voies de desserte :
_	
-	
	desserte du site par des transports en commun cadencés :
-	
-	
-	
_	desserte du site par des navettes maritimes :
-	
_	
_	
	1

ē	Réaménagement et traitement paysager des parkings existants:
3.5	Conclusions Au final, de votre point de vue, à quoi doit servir ce schéma d'aménagement (<i>réponse libre</i>)?
I6	

IV. Pa	artie de	stinée aux établissements existant au 3 janvier 1986
Ů		La présente partie de ce questionnaire doit être remplie par les délégataires actuels qui exploitaient, déjà, au plus tard le 3 janvier 1986 (date de rigueur), un établissement situé intégralement ou partiellement dans la bande dite des «100 mètres» prévue par l'article L.146-4 III° du code de l'urbanisme ou à proximité immédiate de la plage.
		Le schéma d'aménagement est susceptible de déroger au droit commun issu de la « loi littoral » et peut autoriser des constructions établies dans la bande des « 100 mètres » pour autant qu'elles préexistaient à la loi ou résultent de la rénovation de constructions préexistantes.
		Il est possible de compléter l'ensemble de vos réponses sur papier libre.
		Votre attention est attirée sur le fait que la possibilité d'autoriser la reconstruction de bâtiments antérieurs au 3 janvier 1986 n'est qu'une faculté. La Commune de Ramatuelle et ses cocontractants se réservent toute décision en la matière et sont susceptibles de solliciter de la part des délégataires concernés toute information utile complémentaire.
4.1	Etat de l'e	xploitation au 3 janvier 1986
4.11		avec précision les conditions d'exploitation de l'établissement antérieurement à nvigueur de la loi « littoral » (3 janvier 1986).
		17

Si oui précisez leur nature juridique, leur durée de validité ainsi que leur champ d'application	□ Oui	□Non
	Si oui pi	récisez leur nature juridique, leur durée de validité ainsi que leur champ d'applicatio
	-	
	-	
	-	

immobil	oothèse où la commune de Ramatuelle souhaiterait autoriser la reconstruction de biens iers existants ou ayant été exploités avant le 3 janvier 1986, seriez-vous intéressé par ce d'une telle dérogation à la « <i>loi littoral »</i> ?
□ Oui	□Non
Si oui pré	écisez la(les) construction(s) dont la reconstruction est souhaitée :

4.14	Précisez si lesdites constructions ont bénéficié d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire) et si leur construction ou leur exploitation a été l'objet de décisions de justice.
	Précisez les actes et décisions en question:
4.15	A la date du 3 janvier 1986, exploitiez-vous, l'établissement dans le respect intégral des loi règlements et autres actes alors applicables au domaine public maritime ou au littoral ?
4.15	
4.15	${\bf reglements\ et\ autres\ actes\ alors\ applicables\ au\ domaine\ public\ maritime\ ou\ au\ littoral\ ?}$
4.15	règlements et autres actes alors applicables au domaine public maritime ou au littoral ?
4.15	règlements et autres actes alors applicables au domaine public maritime ou au littoral ?
4.15	règlements et autres actes alors applicables au domaine public maritime ou au littoral ?
4.15	règlements et autres actes alors applicables au domaine public maritime ou au littoral ?
4.15	règlements et autres actes alors applicables au domaine public maritime ou au littoral ?
4.15	règlements et autres actes alors applicables au domaine public maritime ou au littoral ?
4.15	règlements et autres actes alors applicables au domaine public maritime ou au littoral ?
4.15	règlements et autres actes alors applicables au domaine public maritime ou au littoral ?
4.15	règlements et autres actes alors applicables au domaine public maritime ou au littoral ?

	Indiquez les bâtiments et autres constructions établies ou réalisées postérieurement au 3 janvier 1986 qui sont actuellement toujours exploités (si besoin, par photographies
	commentées).
-	
-	
-	
-	
-	
-	
-	
-	
22	Indiquez les bâtiments et autres constructions établies ou réalisées antérieurement au 3 janvier 1986 qui ne sont plus actuellement exploités.
22	
22	
222	
222	
-	
22	
22	
-	
-	
-	
22	

Indiquez les aménagements en matière d'exploitation dont vous souhaiteriez bénéficier dehors de la bande des « 100 mètres ».

3	Indiquez les autres aménagements que d'aménagement de la plage de Pampelone.	vous	souhaiteriez	voir	figurer	dans	le	schéma
_								
_								
_								
_								
-								
-								
_								
_								
-								
-								
_								
_								
-								
-								
_								
-								
-								
_								
_								
-								
-								
-								
_								
-								
							-4	

Les participants

Les secteurs et établissements actuellement implantés sur la plage

24 réponses / 28

Nom secteurs	Référence secteurs	Etablissements
Bonne terrasse	• 1	 Les Bronzés Tropicana L'Esquinade Cabane Bambou
Epi	• 2	 L'aqua Plage Club Les Palmiers Coco Beach Polynésie Les Jumeaux
Patch	• 3	 Nioulargo L'Orangerie Ocoa Plage Key West Les Murènes Club 55
Campings	• 4	Kon TikiTiki BeachLe NeptuneLe Liberty
Tamaris	• 5	Pago PagoLe Lagon BleuLa Voile Rouge
Moulins	• 6	Moorea Bora Bora
Tahiti	• 7	TahitiCrystalBeach ClubTropezina

En gras, ceux qui n'ont pas répondu

Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 128

Végétation adaptée contribue au caractère convivial

Les paroles de gestionnaires

Commune de Ramatuelle Schéma d'Aménagement de Pampelonne

Enquête auprès des plagistes Caractéristiques des établissements

« Paroles de gestionnaires »

Groupement ALEP 03/11/2008

Secteurs	Plages	Descriptif
1	. luges	2 courpen
•	Les Bronzés	« Etablissement familial, ou la convivialité et la gentillesse sont les atouts majeurs »
	Tropicana	« Familiale / simplicité / authenticité Situé dans un cadre avec verdure Ambiance de plage simple, traditionnelle des bains de mer Elégance avec touche particulière pour l'accueil »
	L'Esquinade plage	« Etablissement familial et tranquille Clientèle locale et fidèle »
	Cabane Bambou	« Image authentique de notre région Plage familiale Accueil et service de qualité Cuisine provençale les pieds dans le sable Clientèle locale et internationale »
2	Coco beach	« Caractère familial Accessible à tous Ambiance calme et sereine Image de qualité de son accueil, de son écoute des clients et de respect de leur souhait de profiter d'un espace aménagé dans la quiétude avec un service discret et compétent. Pensé pour que les vacanciers profitent d'un espace naturel d'où le caractère surfait a été banni »
	Plage polynésie	« Equilibre et respect de la nature comme une préoccupation principale Garant d'un site naturel remarquable Esprit vacance par les services rendu, l'accueil et la tranquillité Cuisine de qualité et à la portée de la clientèle Affaire entièrement familiale 2quipe inchangée depuis de longue année pour pérenniser le lieu, la sécurité, la détente le dépaysement »
	Aqua club	« Etablissement gardant son aspect « plage » Accueil chaleureux avec clientèle d'habitués

		Propreté, sécurité et caractère très familial Esthétique des bâtiments correspond à l'environnement »
	Plage des Jumeaux	« Familial ; élégance et discrétion cultivées de bon aloi Imprégnation culturelle (art contemporain) Sièges des divers festivals et conférences de presse Image de la tradition des « bains de mer »
	Les palmiers	« Notoriété internationale avec clientèle exigeantes et « select » Coté exclusif, cadre très chic, excellente cuisine, produits de qualité, service soigné, souci du détail. Ambiance raffinée, décoration épurée Accueil personnalisé Propreté »
3	Ocoa plage	« Ambiance chic, décontractée, familiale avec une pointe de fête. »
	Nioulargo	« Plage élégante, bien intégrée au cadre , utilisant des matériaux nobles Décor affiné, qualité des finitions, respect des normes et du site Proximité de la mer Personnel accueillant et polyglotte »
	Key West beach	« Ambiance chaleureuse et familiale Habillée de bois, solide maison blanche, entourée de large terrasses en teck Bordée de galets et de palmiers, allée de bois »
	Les Murènes	« De qualité, en accord avec l'environnement Clientèle internationale et fidèle depuis plus de 20ans »
	Club 55	« Grande notoriété internationale, lieu phare de la côte d'Azur Environnement naturel, tamaris et roseaux Bois flotté et voiles de bateaux Couleur bleu ciel et blanc Clientèle : chefs d'état, stars du showbiz, familles anonymes, très souvent des leaders dans leurs activités »
	L'orangerie	« Plage familiale Qualité de l'accueil et qualité du service ainsi que de la cuisine Clientèles de tous âges et internationale »
4	Kon tiki	« Décor exotique Ambiance décontractée et familiale

		Accueil personnalisé, les pieds dans l'eau »
	Neptune	« Propre, installation de plage de bonne qualité avec confort recherché les clients. Egalement surveillance de la baignade. Nous privilégions les produits de la mer et travaillons exclusivement avec les vignerons locaux »
	Le Liberty	« Etablissement à la décoration naturelle Se fonds dans le paysage de Pampelonne, véritable richesse du lieu »
5	Lagon bleu	« Aspect naturel et original. Vue panoramique sur la mer. Ambiance conviviale et familiale avec une clientèle d'habitués et ciblée entre 30 et 60anset avec une forte proportion d'étrangers fidèles a la cuisine de la France et de Provence. »
6	Mooréa	« Accueil, sérieux, agréable clientèle de 30 à 70 ans. En clair très professionnel »
	Bora Bora	« Etablissement implanté dans un espace naturel, convivial et de qualité Ambiance antillaise et exotique, ainsi que divers services à la clientèle (nettoyage plage, service de boisson, et plats rapide, plagistes, boutiques) »
7	Tabou	« Ambiance familiale, conviviale, clientèle locale, régionale car fréquentation hors saison et en haute saison clientèle internationale. Bon rapport qualité/prix. Etablissement géré par de jeunes professionnels du tourisme et de la restauration »
	Tropezina	« Clientèle internationale très habituelle qui se retrouve pour partager repas et bains de mer. Exploitation depuis 32ans »
	Tahiti	« Excellente image et une bonne notoriété. Réputation sans tache. Honnête et sérieux, à l'écoute et au service de la clientèle. Prestation de qualité, cuisine inventive réalisée à partir de produits frais. Ambiance chic, décontractée, détendu et conviviale. »

Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 129

<u>Commune de Ramatuelle</u> Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne

<u>Enquête auprès des plagistes</u> Groupement ALEP / 03/11/2008

Les constructions et les aménagements

Aménagements et matériaux et éléments de programme souhaités

<u>Secteurs</u>	Aménagements et matériaux	<u>Plantations,</u>
1. Bonne terrasse	 Matériaux nobles Bois, teck et voilure de bateau Couleurs non agressives, ocres Entretiens du cannier Pierres Démontabilité Respect des normes en vigueur 	- Plantations propre au site (tamaris , lauriers,)
2. Epi	 Gaz enterré Bois, Bois exotique style polynésien Utilisation de bois, cannisses et verre transparent comme matériaux Mobilier en bois, Couleurs claires et de la nature : blanc, bleu, ocre Décoration en harmonie avec l'environnement Démontabilité d'une partie des bâtiments 	 Plantations et entretien de la flore présente Plantation : ficus, pythosporum, lauriers et végétation en pot Plantations de la région
3. Patch	 Mobilier spécifique des bains de mer, Art contemporain Locaux aux normes en vigueur Utilisation principale de bois et de matériaux amovibles Parquets bois, et tapis de revêtement végétal Couleur claires : blanc et beige Tissus, galets 	- Plantations : tamaris, bambou, palmiers
4. Campings	 Mobilier contemporain (chaise en résine, transat en alu) Végétation naturelle aux abords des établissements Du bois, de la chaume, des cannisses Matériaux naturels Couleur claires : blanche Bois de couleur naturelle ou blanc 	 Plantations locales : tamaris, atriplex, eleagnusainsi que plantations exotiques : palmiers Plantation : Tamaris et plantes vertes
Tamaris 6. Moulins	 Mobilier en bois Bâtiment néo provençal : crépis, tuiles, couleur palette Restaurant en bois aux couleurs antillaises Mobilier en teck 	- Jardins a 80 mètres - Mer à tous les ventsembruns - Diverses plantations
7. Tahiti	 Bois, Mobilier teck et inox Tressage Couleurs bois, vert anis, claires Bois exotiques, Pierres claires Mobilier épuré 	 Végétation : vignes grimpantes, bambous, oliviers, lauriers oses washingtonia, chamérops, Végétation luxuriante et pins parasols

Des matériaux très divers dont certains récurrents : bois exotiques, plantations locales, ...

Eléments de programme souhaités

23 établissements sur 24 souhaitent le maintien à l'identique de leur structure. Seule l'orangerie souhaite une reconstruction de 400m².

<u>Commune de Ramatuelle</u> Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne

Enquête auprès des plagistes Groupement ALEP / 03/11/2008

L'accès aux établissements : les types de véhicules

Tous types de véhicules mais essentiellement des camionnettes, utilitaires et véhicules légers

Les accès

1. Bonne terrasse (4 établissements)

Tous véhicules : Voitures, camions, fourgonnettes, camionnettes, ...

2. Epi (5 établissements)

Voitures Fourgons

Poids lourds (tous type)

3. Patch (6 établissements)

Fourgons, fourgonnettes, camions frigorifiques, véhicules utilitaires, petits camions, camionnettes, ...

4. Campings (3 établissements)

Tous type camions (+ 19t) Camionnettes Véhicules légers

5. Tamaris (1 établissement)

Camions du 3.5t au 19t

6. Moulins (2 établissements)

Divers et variés Camions et voitures

7. Tahiti (3 établissements)

Camions Camionnettes Petits breaks <u>L'accès aux établissements</u> (fréquence et horaires des livraisons)

1. Bonne terrasse (4 établissements)

70% journalière, 20% hebdo

Tous les jours

Quotidienne 7h-12h

4 livraison /jours 9h-11h haute saison

•••

2. Epi (5 établissements)

Tous les jours sauf le dimanche. Le matin

Tous les jours le matin, -tous les jours 5h-14, fermé hiver ...

3. Patch (6 établissements)

5 jours haute saison 8h-12h

7h-10h tous les jours en toute saison 10 livraisons 8h-13h en haute saison Quotidienne le matin

4. Campings (3 établissements)

Tous les jours (le matin)

Tous les jours à toute heure (surtout matin) /haute saison Tous les jours 5h-14h haute et moyenne saisons

•••

5. Tamaris (1 établissement)

Matin tous les jours en haute saison

4 fois/semaines en moyenne saison 2 fois/semaines en basse saison

•••

6. Moulins (2 établissements)

Le matin bonne heure (rotation)

En hiver, aléatoire

4 livraisons 5h/8h (été)

2 livraisons 5h/8h (moyenne et basse saison)

•••

7. Tahiti (3 établissements)

9h-12h

2 fois / semaine l'hiver Tous les jours l'été 7h-10h ou 7h-14h

Le matin (tôt) et tous les jours

Commune de Ramatuelle Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne

Enquête auprès des plagistes

Groupement ALEP / 03/11/2008

Les transports, les déplacements

Les Transports en Commun

Une opinion majoritairement favorable ...

- « Pourquoi pas ? »
- « Existe déjà »
- « Déjà pratiqués par établissements à titre gracieux »
- « Intéressant pour la proximité avec le port de St Tropez »
- « Bonne solution »
- « Indispensable »
- « Diminution des trafics automobiles »
- « Limiterai les déplacements et favoriserai personnes non motorisées »

... avec quelques arguments négatifs mais non essentiels ...

- « Très onéreux pour la collectivité »
- « Favorise les personnes non-motorisés »

... et des recommandations

- « S'inspirer des stations de sports d'hiver »
- « Cadence des dessertes en rapport avec la fréquentation »
- « Véhicules utilisés : pas d'esprit « urbain » mais un esprit « vacance »
- « Oui si ouverture a tous, régie municipale et modicité voir gratuité »

Les navettes maritimes

Une idée intéressante ...

- « Bonne idée mais réalisable ? »
- « Important! »
- « Intéressant mais difficilement réalisable »
- « Exposition est »
- « Embarcadère à adapter »
- « Oui (ponton) »
- « Pourquoi pas ? »
- « Il y a déjà des chenaux en face des établissements »

... mais difficile à mettre en œuvre

- « Absence de marché pour ce type de transport sinon il y aurait déjà une entreprise privée qui l'aurait fait ! la preuve il y a un marché pour hélicoptères, sans aide publique »
- « Nécessiterait la construction couteuse de pontons »
- « Nécessite construction d'un ponton »
- « Difficile à mettre en place avec problèmes météo, distances. »
- « Attention vent d'Est et Mistral »
- « Difficile en cas de mer forte »
- « Difficile à mettre en place »
- « Problème a desservir toute la baie »
- « Nuisance supplémentaire et risques avec baigneurs »

Les déposes minutes

- 1. Bonne terrasse (4 établissements)
 - « Nécessaire »
 - « Les parkings doivent rester derrière les bâtiments »
 - « A développer »

2. Epi (5 établissements)

- « Non ! Cela hérisse certains vacanciers »
- « Pas nécessaire pour le cas de l'Epi »
- « Nécessaire »

3. Patch (6 établissements)

- « Une voie supplémentaire permettant un accès aux navettes (hôtels), taxis voir même scooters et motos »
- « Pratique pour les clients »
- « Important! »

4. Campings (3 établissements)

- « Bonne idée mais pas utile pour le site »
- « Mise en œuvre délicate »

5. Tamaris (1 établissement)

6. Moulins (2 établissements)

7. Tahiti (3 établissements)

- « Diminution des trafics automobiles »
- « Peut être intéressant »
- « Par petite navettes »

Une majorité favorable à ce type d'équipements à quelques exceptions près (inutilité, réaction de la part des clients)

page 132

<u>Commune de Ramatuelle</u> Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne

Enquête auprès des plagistes Groupement ALEP / 03/11/2008

Les transports, les déplacements

Réactions par rapport aux pistes cyclables

Les arguments « pour »



- « Diminution des trafics automobiles »
- « Bonne idée pour apporter des services supplémentaires aux clients, les locaux et mêmes les saisonnières »
- « Utopique mais pourquoi pas ! »
- « Valoriser vélos et pistes surtout que le site s'y prête par ses nombreux accès et beaucoup de clients cyclistes »
- « Aménagement indispensable à condition d'être sécurisé »
- « Envisager des coupures pour empêcher l'utilisation par 2 roues motorisés »
- « Jolie idée »
- « Eviter les dunes et préserver la flore »
- « Bonne chose mais doit être prolongées ou aménagées jusqu'aux plages
- « Respecter l'accès en peigne »
- « Attention à la dangerosité de l'axe Ramatuelle St-Tropez pour les cyclistes »
- « Installer les pistes en arrière des bâtiments »
- « Oui si aménagée »

Les arguments « contre »

- « Pas adapté au site et à la clientèle »
- « Difficilement réalisable au vue de la route de Tahiti »
- « Pas réalisable sur site »
- « Pas adaptée a notre clientèle par contre une piste pour scooters oui ! »
- « Respecter la particularité de Pampelonne et sa desserte en peigne »

2 réactions de principe indépendamment des secteurs :

 accueil favorable d'un nouveau service à la clientèle
 accueil défavorable car c'est une offre inadaptée à la clientèle actuelle de Pampelonne... sous réserve de sécurité.

<u>Commune de Ramatuelle</u> **Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne**

Les besoins complémentaires

Enquête auprès des plagistes Groupement ALEP / 03/11/2008

Secteurs	Dans la bande des 100 mètres	Au delà des 100 mètres
1. Bonne terrasse	 Tri sélectif Accès livraison facilité Aménagement / accès WC publics Enlèvement des ordures directement aux établissements 	 Stationnements Parkings personnel Stockage pour démontage Logement personnel
2. Epi	 Accès facilité Dépose minute Tri sélectif et ramassage de verre Stationnement plus aisé pour livraison Créer des vélums amovibles pour protéger des intempéries 	 Stationnement usagers à l'année Stationnement employés Logements du personnel saisonnier Cuve de stockage en cas de démontage Collecte des déchets
3. Patch	- Cuisine, réserve, chambre froide - Terrasse en dur - Douches - Bars - Logements et parking salariés court contrat de travail - PC sécurité - Lumière sur parking - WC publics	 Conteneurs à ordures Poste de surveillance Logements et parkings saisonniers Sanitaires pour plages publiques Parking pour voitures du personnel
4. Campings	 Lignes aérienne edf, ptt enterrées Réseau de gaz enterré Toilettes publiques en nombre suffisant pour satisfaire les besoins réels des estivants ne fréquentant pas les établissements de plage. 	 Disparition des voies et parkings en bitume (quand ce n'est pas une nécessité) Toilettes publiques sur les parkings sous surveillance de leurs exploitants privés ou publics.
5. Tamaris	- Continuer l'exploitation en bord de mer	 Aire de stationnement Accès facile à la plage, pour tous
6. Moulins	- Baraques à matelas - Atelier, douche, buvette (glace)	
7. Tahiti	- Stockage / transats	 Logements saisonniers Conteneurs collectifs pour déchets

Les besoins complémentaires

Dans les 100 m ou au-delà :

- des besoins «endogènes » : stockage, atelier, douches, buvette, cuisine, réserve, chambre froide, terrasse, ...
- des besoins « exogènes » : stockage en cas de démontage, toilettes publiques, logements saisonniers, parkings salariés court contrat de travail, PC sécurité, dépose minute, stationnement plus aisé pour livraisons, lumières sur les parkings, tri sélectif et ramassage de verre, ...

Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 134

L'intérêt du Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne

<u>Commune de Ramatuelle</u> Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne

Enquête auprès des plagistes Groupement ALEP / 03/11/2008

Intérêt du schéma

1. Bonne	- « Réorganiser la plage de Pampelonne (anarchie) »	- « Respect/préservation du site remarquable »
terrasse	- « Structures plus adaptées à la définition de plagiste avec parkings et dessertes »	 « Conserver caractère exceptionnel de cette plage »
	- « Permettre aux plagistes d'exercer leur métier dans de meilleures conditions »	 « Hygiène et respect de l'environnement »
	- « Satisfaire les touristes »	
	- « Surveillance »	
	- « Accès par lamer (ponton) »	
	- « Ne rien changer », « Conserver tous les établissements existants »	
	- « Améliorer la capacité d'accueil de la clientèle »	
	- « Ne pas devenir des établissements classiques sans personnalité »	
	- « Conserver la diversité des établissements »	
2. Epi		
3. Patch	 « Réaliser un outil de travail adapté aux besoins de la clientèle internationale et permettre à l'exploitant d'avoir un outil conforme aux réglementations (ex : hygiène et sécurité) » 	 « Rentrer dans le 21eme siècle en conservant l'esprit de Pampelonne « nature et diversité sans tomber dans l'exotisme »
	 « Maintenir l'exploitation artisanale du lieu sans que celui-ci puisse être pris en main par les grands groupes hôteliers. » 	- « Préserver les espaces naturels »
	- « Offrir une sécurité juridique à l'exploitant »	
	- « Conserver tous les établissements existants, laisser Pampelonne telle que les gens qui	
	la fréquentent l'apprécient et permettre d'améliorer l'accueil »	
	- « Fluidifier le trafic »	
	- « Travailler dans la sérénité »	
4.	- « Améliorer l'accès au site et pérenniser la situation des exploitants en conservant une	- « Préserver le site naturiste »
Campings	ambiance intimiste préservée par la différence desexploitants de plage. » - « Eviter la standardisation du type promenade des anglais. »	- « Faire plaisir aux écolos »
5. Tamaris	- « Satisfaire tout le monde en respectant le travail de chacun, sans suppression d'emploi ni de baisse importante du tourisme qui est primordiale pour l'économie de la région. »	
6. Moulins	- « Ne pas devenir Juan les Pins et autres (= Catastrophes) »	 « Respect du site et ses environs, tout en facilitant l'exploitation des plages » « Le schéma doit conserver à la plage de Pampelonne son caractère naturel »
7. Tahiti	- « Amélioration des conditions de l'exploitation des établissements »	- « Conservation du caractère naturel et remarquable
	- « Amélioration des conditions d'accueil »	de Pampelonne »
	- « Crainte de perte d'originalité, de personnalité, et de caractère car la différence des	- « Uniformité et cohérence de la plage »
	établissements donne du choix aux clients et fait la réputation enviée de tous. »	- « Eviter certains abus et débordements »
•		« ne rien changer », deux types d'attente :
	Une attente d'ordre économique et fonctionnelle (cf. les	Une attente d'ordre « environnemental »
		(cf. le caractère naturel et remarquable
	conditions d'exploitation des établissements, la diversité des	•
	établissements,)	de Pampelonne, le respect du site,)

page 135 Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015

<u>Commune de Ramatuelle</u> Schéma d'aménagement de la plage de Pampelonne

Les avantages et inconvénients du site

Enquête auprès des plagistes Groupement ALEP / 03/11/2008

<u>Avantages</u>

Inconvénients

Des arguments récurrents :

- La plage et « l'eau » Le site et son environnement naturel L'ambiance naturelle
- Les activités et la renommée - L'accès

Des critiques ciblées :

Erosion de la plage
 Endommagement des structures l'hiver
 Absence de signalisation et mauvais état des accès

Avantages	Secteurs	Inconvénients
 Proximité plage Emplacement en fin de baie donne coté sauvage loin d'habitation Sécurisant Nature, + vert, + boisé, simple Pas d'établissements mitoyens Qualité du service et de l'accueil, prestations fournies Surveillance des baignades Proximité parking 	1. Bonne terrasse (4 établissements)	 Parking éloigné, mal indiqué Trottoirs trop étroits Posidonies néfastes Manque accueil pour les bateaux (pontons) Démontabilité des établissements
 Proximité immédiate de la mer Emplacement unique au monde, pied dans l'eau Proximité + grande plage publique Arrière plage paysagée Paysages préservés, pas d'immeuble Sensation de bien être Impression de liberté naturelle pour clients Sentiment de nature respectée car pas aménagement jusqu'à l'eau Jardin botanique d'espèces florales locales en arrière plage Partie sud plus sauvage très appréciée Espace structuré, propre et entretenu Présence d'espaces libres de chaque coté : individualité qui différencie des établissements groupés de l'industrie du Tourisme Aménagements pour les enfants Spécificité et diversité des établissements Desserte aisée Accès air, mer, terre Proximité aire de stationnement Absence de route nationale donc pas de bruit Parking à 400m mais navette électrique (gratuite) Parkings entretenus et accueillants 	2. Epi (5 établissements)	 Nuisance sonore (Niki beach) Manque infrastructures d'accueil par la mer (ponton) Objectif limité de développement Si les établissements reculent, cela engendrera des nuisances pour riverains Proche de la plus grande plage publique donc problèmes de sanitaires non payés Obligation d'utiliser navette électrique et gratuite par souci de confort Contraintes liées au temps et pas au lieu Prolifération de navettes et véhicules Arrières plages transformées en parking Non respect du n° de macarons distribués par la ville

Décret n°2015-1675 du 15 décembre 2015 page 136

Les avantages et inconvénients du site

 Distance à la mer Situation centrale sur la plage permet une belle qualité d'eau ainsi qu'une vue superbe des 2 cotés Environnement naturel, tamaris et protégé Absence d'établissements mitoyens Suffisamment d'espace pour travailler Proximité du poste de secours Boulevard Patch de bonne qualité Accès au parking direct Présence d'un ponton 	3. Patch (6 établissements)	- Encombrement des parkings (publics, privés) et du boulevard Patch - Trop d'établissements au vu de la taille des accès - Parkings trop petits et configuration trop étroite
 Chance de jouxter une plage publique et une plage naturiste Environnement remarquable par sa diversité de plantes et d'arbres autour de l'établissement ainsi que le vignoble bordant l'accès routier du parking ombragé par des cannisses et des tamaris Proximité du camping Accès direct depuis le parking Accès direct à la plage Petite desserte empêche le tourisme de masse, cela doit rester du bouche à oreille, on ne vient pas à Pampelonne par hasard. 	4. Campings (3 établissements)	- Contraintes uniquement liées au temps
 Vue remarquable sur la mer Paysage magnifique Nombreuses activités nautiques à proximité Aire de stationnements adaptée à nos besoins 	5. Tamaris (1 établissement)	- Distance parking/plage - Etat du chemin d'accès (ensablé) - Pas d'accès pour les personnes invalides
 Mer limitrophe Paysage arboré Beauté du site (paysage) Réputation de la plage de Pampelonne Accès par la route Voie de desserte Aire de stationnement limitrophe 	6. Moulins (2 établissements)	- Accès, hélicoptères (non respect des règles élémentaires) - Manque de signalisation - Accès autorisé à certaines plages voisines aux hélicoptères
 Proximité de l'eau Nombre et diversité de plages Extrémité de la plage Beauté du site Environnement calme et végétation luxuriante Environnement magnifique Accès par la mer Accès facile Proximité de Saint-Tropez (surtout pour les trafics) Parking municipal à proximité 	7. Tahiti (3 établissements)	 Diminution de la profondeur de la plage au fil des années Erosion importante de la plage et déplacement du sable qui amoindrie la surface exploitable Endommagement des structures hors saison et baisse de la surface exploitable haute saison

11. Exemples de restaurations de plages et de systèmes dunaires sur d'autres sites français

Tombolo de Giens à Hyères (Var)

Plage de Gigaro à La Croix-Valmer (Var)

Plage de l'Estagnol à Bormes-les-Mimosas (Var)

Plage de la Redoute à Portiragnes (Hérault)

Plage du lido à Sète (Hérault)

Plage du Lido à Canet-en-Roussillon (Pyrénées orientales)



Tombolo de Giens à Hyères (Var)



Abords du parking des Estagnets - 1997



Abords du parking des Estagnets - 1999



Abords du parking des Estagnets - 2004



Abords du parking des Estagnets - 2004



Abords du parking des Estagnets - 2006



Abords du parking des Estagnets - 2006

Plage de Gigaro à La Croix-Valmer (Var)

Réhabilitation du cordon dunaire : mise en défens d'un espace sensible, restauration du volume dunaire, canalisation des accès-plage.



Plage de Gigaro - 2001 (avant travaux)



Plage de Gigaro - 2010



Plage de Gigaro - 2001 (avant travaux)



Plage de Gigaro - 2001 (phase travaux)



Plage de Gigaro - 2007

Restauration de l'accès à la plage

Requalification de l'extrêmité sud de la plage

Restauration de l'exutoire







Plage de Gigaro - 2001 (avant travaux)



Plage de Gigaro - 2001 (avant travaux)







Plage de Gigaro - 2007



Plage de Gigaro - 2007

Plage de l'Estagnol à Bormes-les-Mimosas (Var)

Réhabilitation de l'arrière-plage : mise en défens et gestion des accès, végétalisation, lutte contre l'érosion.



Plage de l'Estagnol - avant travaux



Plage de l'Estagnol - deux ans plus tard

Plage de la Redoute à Portiragnes (Hérault)

Requalification de l'espace littoral : enlèvement d'infrastructures lourdes (blockhaus, parking, murets, enrochements), reconstitution d'un cordon dunaire, gestion de la fréquentation (aménagement d'accès piétons, véhicules, PMR).



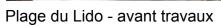
Plage de la Redoute - avant travaux



Plage de la Redoute - après travaux

Plage du lido à Sète (Hérault)







Plage du Lido - après travaux

Reportage photo 2010



Secteur ouest non restauré



Secteur ouest non restauré



Secteur est restauré



Secteur est restauré

Juillet 2010 page 145

Plage du Lido à Canet-en-Roussillon (Pyrénées orientales)

Réhabilitation du cordon dunaire : mise en défens et fermeture des accès-plage en surnombre.



Plage du Lido - avant travaux



Plage du Lido - cicatrisation végétale spontanée dans les mois qui suivent.

12. Le cordon dunaire de Pampelonne - relevés scientifiques anciens



(Lavagne A. et Médail F., Etude Phyto-écologique et botanique de la plage de Pampelonne - Ramatuelle - Var (extrait), Laboratoire Phytosociologie - Cartographie, Université de Provence, Centre Saint-Charles, MARSEILLE, avril 1993)

I.- LE MILIEU DUNAIRE DE PAMPELONNE - HISTORIQUE

Les dunes de Pampelonne comme celles de la région hyéroise ou celle de Camargue ont retenu très tôt l'attention des botanistes.

Par repérage des stations d'espèces végétales citées, on peut affirmer que GERARD au XVIII° siècle, HONNORAT, PERREYMOND, HUET, HANRY, ROUX, ALBERT, LANNES au XIX° siècle, ont herborisé dans le golfe de St-Tropez ou examiné des échantillons récoltés dans la région.

Mais il faut attendre 1912 pour avoir une première étude consacrée à la région tropézienne :

Florule de St-Tropez et de ses environs immédiats, 1912 (Lechevalier - Paris) par CAMUS (E.G.) et CAMUS A.

Les citations de *Scrofularia ramosissima* et autres espèces du milieu dunaire montrent que les auteurs ont parcouru et étudié la flore de Pampelonne. Il nous en ont laissé, hélas, aucune description précise.

Emile JAHANDIEZ (1876-1936) l'infatigable botaniste varois récolte sur la plage de nouvelles espèces (*Convolvulus soldanella, Stachys maritimus*) et ajoute bon nombre de stations.

Le premier document précis sur la plage de Pampelonne date de 1952 où MOLINIER René, Professeur à l'Université de Marseille St-Charles, lève la carte phytosociologique au 1/20.000 et y exécute une dizaine de relevés phytosociologiques.

Ce document, resté inédit, mais en dépôt dans notre laboratoire, est de grand intérêt et permet de reconstituer l'état du milieu dunaire (déjà dégradé) à cette date. Il sera joint au dossier (photocopie, document annexe 1).

On peut affirmer qu'à cette époque les dégradations de la dune n'affectaient que l'anse de Tahiti et que tout le reste de la plage était pourvu de son double cordon dunaire, avec une dune vive et mobile en front de mer (Ammophiletum) une arrière dune très riche et vaste avec successivement le Crucianelletum et le Malcomietum, deux groupements végétaux caractéristiques, puis la dune fixée à l'arrière colonisée par des fourrés de myrtes et lentisques, Oleolentiscetum.

C'est cette situation que René MOLINIER décrit en 1954 dans un article sur La végétation littorale en Provence (Végétatio, 1954, 5-6: 257-267). Nous donnons à la suite le croquis de l'auteur (annexe 2).

En 1974, à l'occasion des levés de la Carte phytosociologique de S-Tropez (LAVAGNE - MOUTTE, Feuille de St-Tropez au 1/100.000°, Bull. Carte Végétation Provence et Alpes du Sud, 1 : 3-43) nous ne pouvions que constater une dégradation extrême du milieu dunaire par rapport à la situation de 1954 (document annexe 2).

Pourtant, certains "hauts lieux" botaniques de Pampelonne (Salagrue, Bistagne, Bonne Terrasse) possédaient encore leurs richesses.

A partir de 1988, dans le cadre d'une convention avec le Conservatoire botanique national de Porquerolles, nous sommes retournés régulièrement à Pampelonne pour l'étude et la récolte de graines de taxons rares et menacés : Scrofularia ramosissima aux Barraques, Corrigiola telephiifolia à Salagrue, Allium chamaemoly à la Bonne Terrasse, Malcomia parviflora à Salagrue (Kon-tiki-Sud), Crucianella maritima, Silene nicaecensis...

Les stations ont ainsi été repérées et les premières mesures de sauvegarde ont été prises (ou demandées).

Le travail présent (printemps 1993) va permettre de parfaire ce repérage au 1/1000° (1 cm = 10 cm) et sans doute de trouver de nouvelles espèces.

Déjà nous avons revu les stations de *Vitex agnus castus*, la verveine bleue, une station (fragile) de *Stachys maritimus*, l'épiaire maritime et avons trouvé des stations inédites de *Myosotis pusilla*, le myosotis nain des plages.

D'autres chercheurs parcourent occasionnellement Pampelonne; ainsi une équipe internationale (GEHU, Paris - BIONDI, Ancone - BOURNIQUE, Paris) viennent d'y décrire une nouvelle association végétale en 1992 :

Helichryso (staechadis) maritimae Srofularietum ramosissimae

- Glanures phytosociologique sur les côtes de Provence [Documents phytosociologiques - Colloque XIX. Cagliari - 147-156] pour laquelle GEHU et al. concluent : "Cette association inédite est en

perdition totale si rien n'est tenté pour la sauver d'extrême urgence".

Ces quelques lignes soulignent l'intérêt soutenu des scientifiques méditerranéens pour ce milieu dunaire exceptionnel. Il

scientifiques méditerranéens pour ce milieu dunaire exceptionnel. Il importe donc que la réhabilitation prévue concerne en priorité celle du milieu naturel.

«Document annexe 2» mentionné dans le texte de la page précédente.

7/4. - La végétation psammophile - Les plages

La dégradation est ici extrème du fait de l'envahissement saisonnier; le piétinement, le nettoyage systématique des zones concédées, l'arasement de la dune, les constructions, detruisent rapidement les joyaux floristiques et esthétiques que représentaient les associations psammophiles de l'Ammophiletum, du Crucianelletum maritimae et surtout du Malcolmietum parviflorae.

Presque partout les stations citées par MOLINIER 1954 ont disparu ; nous reproduisons à titre documentaire la belle sériation (fig. 6 bis) observée par l'auteur en arrière de la plage de Pampelonne.

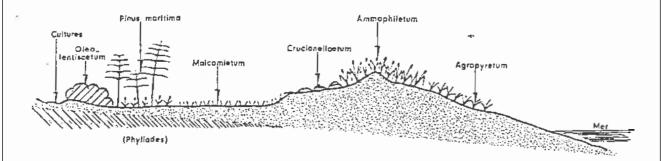


Fig. 6 La végétation psammophile à l'arrière de la plage de Pampelonne . (d'après MOLINIER René 1954)

Rappelons que l'Ammophiletum contient entre autres espèces Medicago marina Ammophila arenaria, Matthiola sinuata, Euphorbia paralias, Convolvulus soldanella, Diotis candidissima, Stachys maritima *. Eryngium maritimum: le Crucianelletum plus typiquement mediterranéen Crucianella maritima *. Pancratium maritimum, Scrofularia ramosissima *, Echinophora spinosa *: enfin le Malcolmietum parviflorae groupement littoral à affinités nord-africaines. limité en France à la côte des Maures et de l'Estèrel, possède à Pampelonne Malcolmia parviflora *, Erodium botrys *, Silene nicaeensis *, Polycarpon tetraphyllum et Corrigiola telephiifolia *.

A Pampelonne, la plupart de ces éléments ont été revus par AUBERT et LOISEL 1971 et par nous même en 1972; mais leur survie reste à la merci d'un aménagement nouveau.

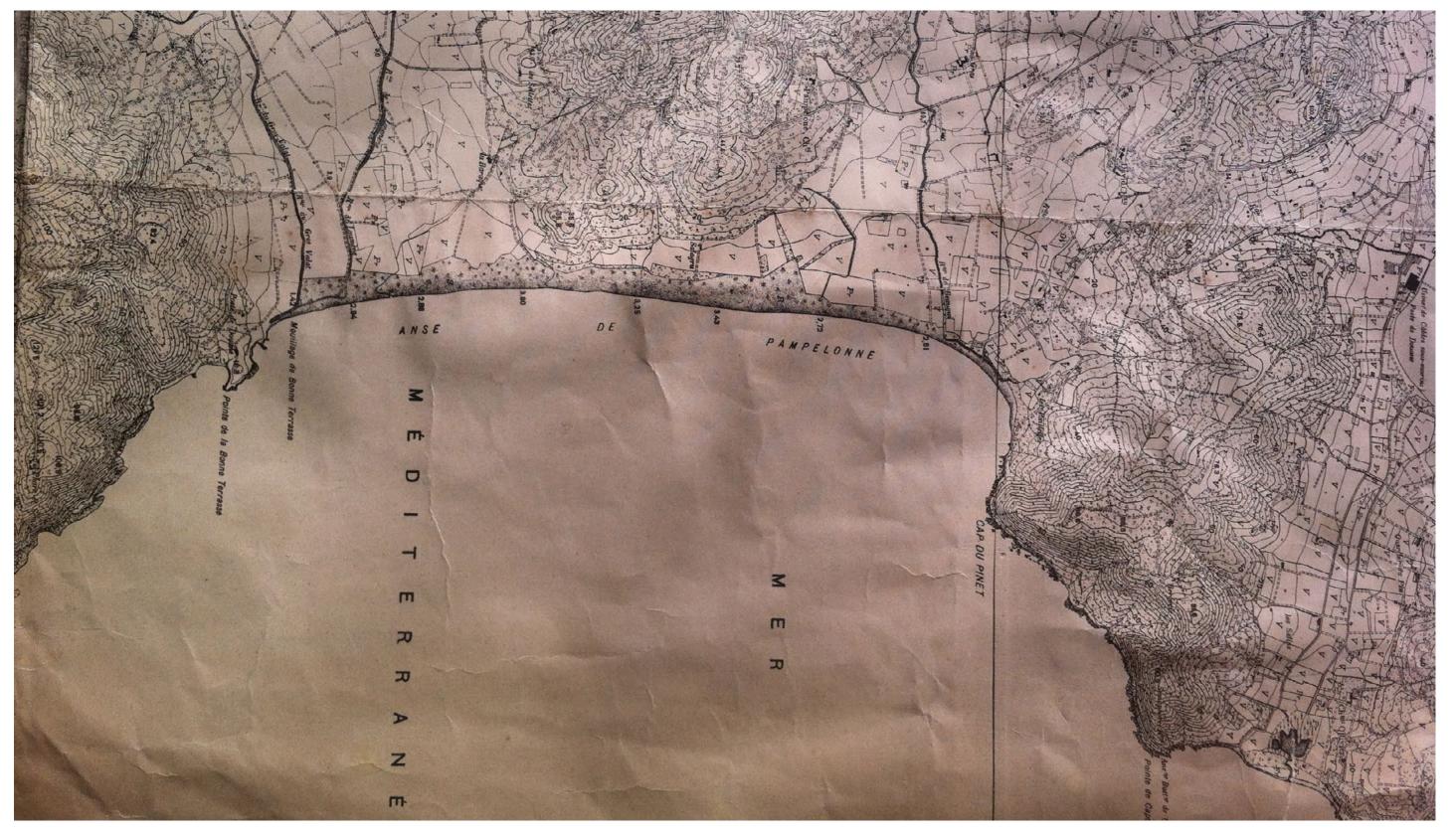
Ailleurs, sauf en certains endroits de la plage de Cavalaire, le mal est consommé : la plage de la Nartelle, les plages de Ste Maxime, de St Pons, de la Bouillabaisse de St-Tropez n'offrent plus qu'un sable ratissé, le plus souvent rapporté, complètement abiotique.

Auteurs:

- LAVAGNE André, Professeur à l'Université de Provence - U.1 Centre St-Charles, Marseille
- MEDAIL Frédéric, étudiant, doctorant à l'Université des Sciences et Techniques de St-Jérôme, Marseille

Carte topographique de la baie de Pampelonne. Début du XXème siécle (fonds de la Maison Foncin)

Cette carte établie avant la réalisation des boulevards menant à la mer montre l'étendue du cordon dunaire.

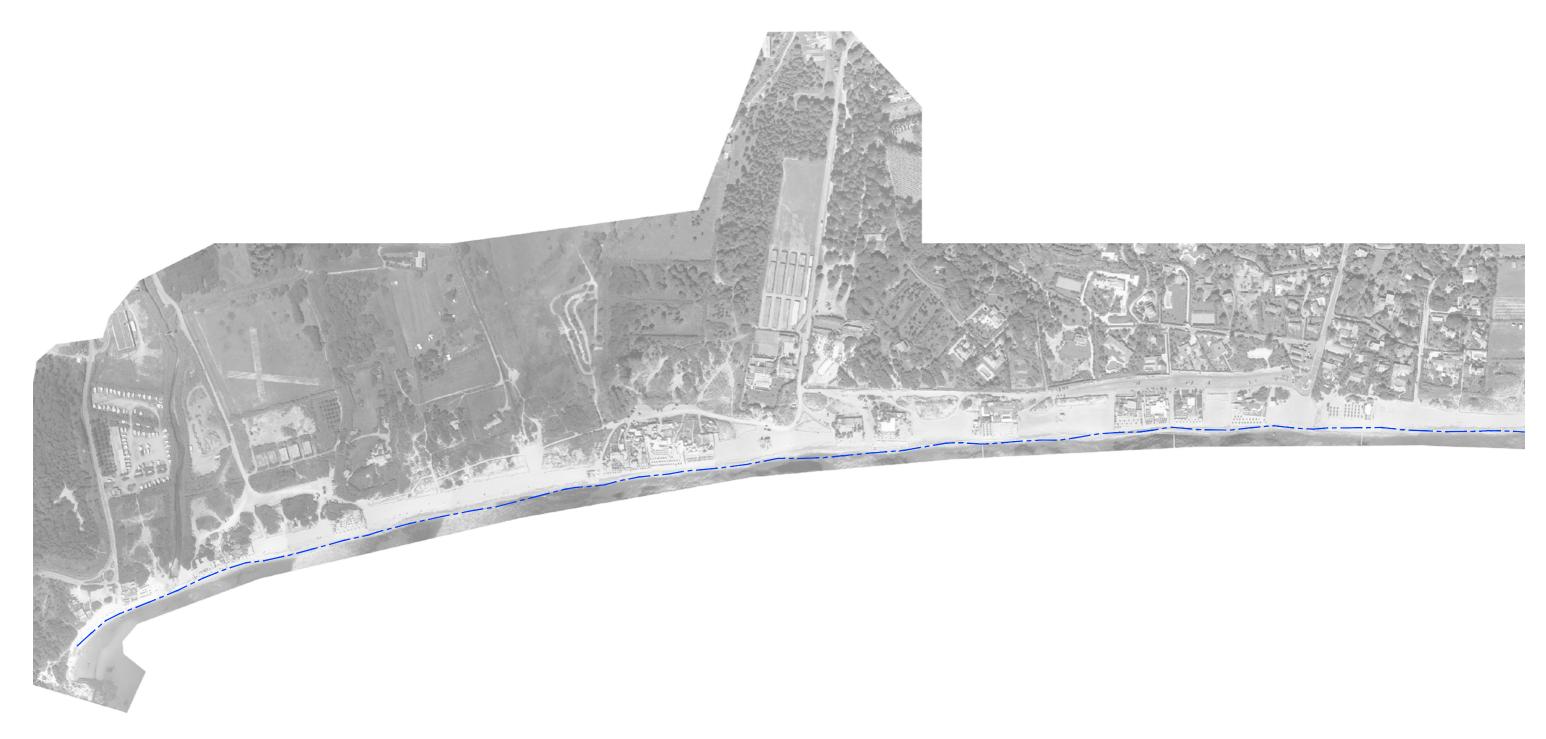


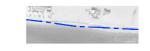
13. Relevé photographique a érien de l'impact de l'épisode pluvieux à caractère de catastrophe naturelle de novembre 1993





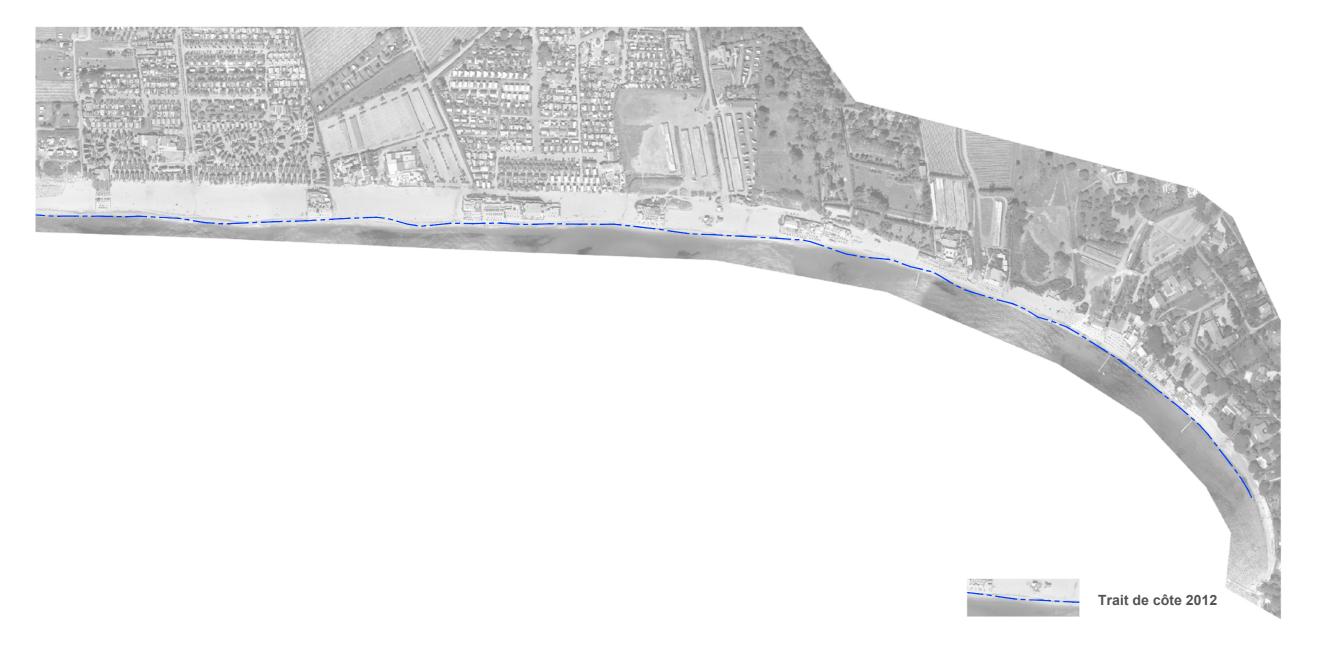
14. Supperposition du trait de côte de 2012 sur la photographie aérienne de 2008





Trait de côte 2012

Des craintes ont été exprimées lors de l'enquête publique, quant à une réduction «de moitié» de la capacité d'accueil du public dans les parties de plage équipées de matelas et parasols payants, du fait des limites de zones Zp. La commune a de ce fait estimé nécessaire de remplacer la photographie aérienne de la plage prise au printemps 2008 par une photographie aérienne de la même plage, à la même échelle, prise le 13 août 2012. La démonstration est ainsi faite qu'au pic de la fréquentation estivale correspond l'extension maximale de la surface de la zone Zp, qui sous l'effet de la courantologie s'étend en été du côté du rivage. Mais cette évolution de la surface de zone Zp, et non de son linéaire, n'est le fait que de la nature. En hiver, la même zone Zp verra sa surface diminuée par l'inversion du phénomène courantologique, qui à cette période réduit la profondeur de la plage. La modification apportée au dossier correspond donc bien à une simple clarification de ses dispositions règlementaires, qui n'en sont pas modifiées pour autant. Afin qu'il soit bien établi que la limite de la zone Zp, du côté du rivage, évolue avec le trait de côte - faute de quoi la distance entre les établissements de plage et le rivage en été serait ingérable, le zonage du schéma appliqué à la photographie aérienne de la plage en juin 2008 est réintroduit pour une meilleure information / compréhension dans le dossier, mais parmi les annexes.



COMMUNE DE RAMATUELLE

SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGE DE PAMPELONNE



Document réalisé par :

ATELIER LIEUX ET PAYSAGES

Paysagistes Mandataires

La « Glaneuse » avenue Philippe de Girard - 84160 CADENET Tél. : 04 90 68 88 84 - Fax : 04 90 68 88 85 E-Mail : contact@alep-paysage.com

Intervenants : Philippe DELIAU - Lisa FRAISSE - François CALAIS

François VIEILLECROZE

Architectes D.E.S.A.

Route des salins – 83 990 SAINT - TROPEZ Tél.: 04 94 55 80 80 - Fax: 04 94 97 76 96 Email: info@archifv.com

Intervenants: François VIEILLECROZE - Valérie MERIADEC - Fabien SOTTIEZ

SDP CONSEILS

Urbaniste

62, carraire des rougières basse - 13122 VENTABREN tel : 04 42 23 97 27 Fax : 04 89 12 06 30 Email : sdeponcins@sdp-conseils.fr

Intervenants : Stéphane de PONCINS - Yasmîn DJERIBIE

EID Méditerranée

Etude, protection et gestion du littoral

Avenue du stade - 34 410 SAUVIAN
Tél.: 04 67 37 54 62 - Fax: 04 67 32 27 22
E-Mail: prichard@eid-med.org

Intervenants : Philippe RICHARD - Hugues HEURTEFEUX

FRANÇOIS MACQUART-MOULIN

Biologiste - Naturaliste / Botaniste 19 rue de Callier - 84530 VILLELAURE Tél.: 04 90 09 93 58 Email: fmacquartmoulin@aol.com

Email: fmacquartmoulin@aol.com
Intervenant: François MACQUART-MOULIN

Jean-Baptiste BLANC

Avocat - Droit administratif 35 rue Tour Neuve – 84 300 CAVAILLON

Tél.: 04 90 16 10 45 - Fax: 04 90 04 57 72 Email: jbb@cabinet-jbblanc.fr Intervenant: Jean-Baptiste BLANC

EGIS

BET VRD et hydraulique

12 boulevard Frédéric Sauvage BP 60446 - 13312 MARSEILLE cedex 14 Tél. 04 96 15 20 50 - Fax : 04 96 15 20 60 Email : marseille.egis-amenagement@egis.fr

nail: marseille.egis-amenagement@egis
Intervenant: Eric JOUBERT